



Nations Unies

**Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement**

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement**

**Seizième, dix-septième et dix-huitième réunions directives
et quarante-cinquième session**

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-troisième session
Supplément No 15 (A/53/15/Rev.1)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Rapport du Conseil du commerce et du développement

Seizième, dix-septième et dix-huitième réunions directives
et quarante-cinquième session

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-troisième session
Supplément No 15 (A/53/15/Rev.1)



Nations Unies · New York, 1999

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE	
RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA SEIXIÈME RÉUNION DIRECTIVE	
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA SEIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE	4
Décision 445 (EX-16) : Décision du Conseil du commerce et du développement concernant l'application par la CNUCED des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés	4
Décision 446 (EX-16) : Principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED	6
Décision 447 (EX-16) : Politique de publication de la CNUCED	9
Décision 448 (EX-16) : Économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale	10
II. DÉBAT LIMINAIRE	11
III. SUITE À DONNER À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE L'OMC SUR DES MESURES INTÉGRÉES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	18
IV. ORGANISATION DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS	23
A. Consultations sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED	23
B. Lancement de l'examen à mi-parcours	24
V. LA POLITIQUE DE PUBLICATION DE LA CNUCED	26
VI. PLAN DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED POUR LA PÉRIODE 1998-2000	30

* Initialement publié sous forme préliminaire, le 2 octobre 1998, sous la cote A/53/15 (Parts I-III) pour respectivement les seizième, dix-septième et dix-huitième réunions directives et le 27 octobre 1998, sous la cote A/53/15 (Part IV), pour la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
VII. QUESTIONS DIVERSES	31
A. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	31
B. Conférence diplomatique des Nations Unies et de l'Organisation maritime internationale sur la saisie conservatoire des navires	31
C. Économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale .	32
D. Calendrier des réunions de la CNUCED	32
VIII. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	33
A. Ouverture de la session	33
B. Bureau du Conseil à sa seizième réunion directive	33
C. Adoption de l'ordre du jour	33
D. Désignation d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales aux fins des articles 76 et 77 du Règlement intérieur du Conseil	33
E. Rapport du Conseil sur sa seizième réunion directive	34
ANNEXES	
I. Ordre du jour de la seizième réunion directive du Conseil	35
II. Participation	36
DEUXIÈME PARTIE	
RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE	
I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE	40
Décision 449 (EX-17) : Politique de publication de la CNUCED	40
Décision 450 (EX-17) : Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED	41
II. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN Â MOYEN TERME ET DU BUDGET- PROGRAMME : POLITIQUE DE PUBLICATION DE LA CNUCED; ÉCONOMIES RÉSULTANT DE L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ GLOBALE	42

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
III. RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED SUR LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED . . .	43
IV. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE	44
V. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	46
A. Ouverture de la session	46
B. Bureau du Conseil à sa dix-septième réunion directive	46
C. Adoption de l'ordre du jour	46
D. Examen du calendrier des réunions	46
E. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	46
F. Questions diverses	47
G. Rapport du Conseil sur sa dix-septième réunion directive	47
ANNEXES	
I. Ordre du jour de la dix-septième réunion directive du Conseil . . .	48
II. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	49
III. Participation	50
TROISIÈME PARTIE	
RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE	
I. RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS	54
II. EXAMEN À MI-PARCOURS	62
III. CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90	69
IV. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR SES CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LA PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED	79
V. RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC	80

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
VI. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	82
A. Ouverture de la réunion	82
B. Bureau de la dix-huitième réunion directive	82
C. Adoption de l'ordre du jour	82
D. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil	82
E. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil	82
F. Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement	83
G. Questions diverses	83
H. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive	83
ANNEXES	
I. Ordre du jour de la dix-huitième réunion directive	84
II. Participation	85
QUATRIÈME PARTIE	
RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION	
I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR	88
A. Réunion de haut niveau : les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement – perspectives régionales	88
B. Examen de haut niveau à mi-parcours	88
C. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières	89
Conclusions concertées 451 (XLV) : Les causes, la gestion et la prévention des crises financières	89

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
D. Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés	91
Conclusions concertées 452 (XLV) : Le commerce et l'investissement dans les pays les moins avancés : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral	91
Décision 453 (XLV) : Contributions du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	99
E. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation	99
Conclusions concertées 454 (XLV) : Contributions de la CNUCED à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation	96
F. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	99
Décision 455 (XLV) : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	99
Rapport d'activité sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	101
G. Autres questions relatives au commerce et au développement : développement progressif du droit commercial international : trente et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	101
H. Questions diverses	101
Décision 456 (XLV) : Financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED	101
II. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	103
A. Ouverture de la session	103
B. Élection du Bureau	103
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	103
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	104

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
E. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil	104
F. Examen du calendrier des réunions	104
G. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	105
H. Rapport du Conseil sur sa quarante-cinquième session	105

ANNEXES

I. Ordre du jour du Conseil à sa quarante-cinquième session	106
II. Débats du Conseil du commerce et du développement sur le point 7 b) de l'ordre du jour : rapport d'activité sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	107

INTRODUCTION

La seizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 16 février 1998; le Conseil a tenu deux séances – 891e et 892e séances plénières. Le rapport de la réunion constitue la première partie du présent rapport.

La dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 8 mai 1998; le Conseil a tenu une séance, la 893e séance plénière. Le rapport de la réunion constitue la partie II du présent rapport.

La dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 10 juillet 1998. À cette occasion, le Conseil a tenu deux séances – ses 894e et 895e séances plénières. Le rapport de la réunion constitue la partie III du présent rapport.

La quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 23 octobre 1998. Au cours de cette session, le Conseil a tenu six séances plénières – ses 895e à 900e séances.

Le rapport a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives établies par celui-ci dans l'annexe à sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour, ainsi que des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives. Les résumés des déclarations faites au cours de la quarante-cinquième session sur les divers points de l'ordre du jour ont été présentés sous la cote TD/B/45/13 (vol. II).

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA SEIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Tenue à Genève, le 16 février 1998

Première partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA SEIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE*

I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA SEIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Décision 445 (EX-16) : Décision du Conseil du commerce et du développement concernant l'application par la CNUCED des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend note du rapport de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Genève les 27 et 28 octobre 1997 (WT/COMTD/12);

2. Approuve le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce (WT/LOC/HL/1/Rev.1) et note avec satisfaction qu'il vise à assurer une assistance qui soit déterminée par la demande des pays les moins avancés et réponde effectivement à leurs besoins particuliers;

3. Invite le secrétariat de la CNUCED, dans le contexte de ses travaux sur les questions intéressant les pays les moins avancés, à :

a) Contribuer, moyennant une coordination interorganisations, à répondre de façon intégrée aux besoins d'assistance technique liée au commerce des pays les moins avancés qui ont présenté une évaluation de ces besoins, mais qui n'ont pas fait l'objet de tables rondes pilotes;

b) Aider à affiner l'évaluation des besoins, si nécessaire;

c) Sur leur demande, aider les gouvernements des pays les moins avancés qui ont présenté une évaluation de leurs besoins à établir un programme pluriannuel de coopération technique liée au commerce, avec le concours d'autres organisations/partenaires;

d) Sur demande, contribuer activement et fournir un appui technique aux tables rondes par pays prévues aux alinéas e) et f) du paragraphe 5 du Cadre intégré;

e) Contribuer à l'établissement et à l'exploitation d'une base de données intégrée sur les pays aux fins du Cadre intégré;

* Pour l'ordre du jour de la seizième réunion directive, voir annexe I.

f) Contribuer à l'exécution, à l'examen, au suivi et à l'évaluation du programme de chaque pays grâce à une coordination renforcée avec les autres organisations participantes;

g) Inclure les activités menées par la CNUCED en application du Cadre intégré dans le rapport sur la coopération technique qu'il présente chaque année au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, ainsi qu'au Conseil;

h) Veiller à ce que les activités actuelles de coopération technique de la CNUCED, y compris les programmes par pays, les programmes sectoriels et d'autres programmes interorganisations, contribuent à la bonne application des recommandations de la Réunion de haut niveau, la facilitent et jouent à cet égard un rôle complémentaire;

4. Invite les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux des pays les moins avancés à fournir à la CNUCED, s'il y a lieu, des ressources extrabudgétaires suffisantes pour compléter les crédits alloués au titre du budget ordinaire, de façon à permettre l'exécution des activités susmentionnées conformément à l'alinéa j) du paragraphe 5 du Cadre intégré;

5. Demande au secrétariat de la CNUCED de porter les résultats des deux tables rondes thématiques organisées lors de la Réunion de haut niveau à l'attention des commissions et réunions d'experts compétentes de la CNUCED pour examen et suite à donner; en particulier, les recommandations concernant le commerce devraient être communiquées à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, celles qui ont trait à l'investissement à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et celles qui concernent des aspects plus généraux du développement à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement; le secrétariat est prié de présenter à ces commissions des notes exposant les options qui s'offrent à elles eu égard aux recommandations en question;

6. Recommande au Secrétaire général de la CNUCED d'envisager de convoquer une réunion spéciale sur le Système généralisé de préférences (SGP), le Système global de préférences commerciales (SGPC) et les nouvelles initiatives en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès aux marchés, pour donner aux responsables et aux experts des pays membres la possibilité d'examiner les principaux changements apportés aux schémas nationaux, d'évaluer les dispositions spéciales à l'avantage des pays les moins avancés, de proposer des mesures destinées à assurer les services consultatifs nécessaires pour accroître l'utilisation du SGP et faciliter l'accès aux marchés, ainsi que de suivre la mise en oeuvre des décisions annoncées à cet égard pendant la Réunion de haut niveau; le rapport de cette réunion devrait être porté à l'attention de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base;

7. Prie le secrétariat de la CNUCED de l'informer tous les six mois, en commençant le plus tôt possible, des progrès de la mise au point et de l'exécution des activités découlant de la Réunion de haut niveau, et en particulier :

a) Des efforts déployés pour assurer une coordination interorganisations au siège et sur le terrain;

b) Des priorités suggérées en consultation avec d'autres organisations

pour la contribution de la CNUCED à l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau, compte tenu des ressources disponibles et de celles qui pourraient le devenir;

c) De l'affectation des ressources, avec si possible des estimations du coût des activités financées par le budget ordinaire et des activités financées par des ressources extrabudgétaires, y compris par le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés;

8. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à étudier, en coopération avec les autres organisations compétentes, des dispositions appropriées pour assurer la coordination interinstitutions des mesures découlant de la Réunion de haut niveau, et à faire rapport à ce sujet lors des consultations que le Président du Conseil tiendra en avril, en vue d'un examen plus poussé de la question par le Conseil du commerce et du développement;

9. Recommande qu'à la lumière du rapport du Secrétaire général de la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement étudie les meilleurs moyens d'assurer la coordination intergouvernementale entre les organisations compétentes, pour que les recommandations de la Réunion de haut niveau puissent être appliquées avec un maximum d'efficacité.

892e séance plénière
16 février 1998

Décision 446 (EX-16) : Principes directeurs sur
l'efficacité et le fonctionnement
du mécanisme intergouvernemental
de la CNUCED

Dans le cadre de la structure intergouvernementale établie à la neuvième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement, à sa seizième réunion directive, a examiné son mécanisme intergouvernemental et adopté les principes directeurs ci-après pour en améliorer les méthodes de travail et le fonctionnement. Les divers organes situés aux différents niveaux du mécanisme appliqueront ces principes immédiatement et de façon souple en vue d'un maximum d'efficacité, avec l'appui du secrétariat.

Considérations générales

1. Les bureaux devraient jouer un rôle actif, à la fois pendant et entre les sessions des organes correspondants. Ils devraient s'occuper des questions d'organisation et de procédure. S'ils souhaitent aborder des aspects de la préparation de questions de fond, ils doivent se réunir en tant que bureaux élargis*.

2. Le calendrier des réunions de la CNUCED devrait être conçu de façon que les réunions d'experts aient lieu avant les sessions des commissions correspondantes, et que celles-ci se réunissent avant le Conseil.

3. Les délégations devraient être informées de tous les aspects d'une réunion

* Le bureau élargi comprend les membres du bureau, les coordonnateurs des groupes régionaux et les délégations intéressées.

au moins quatre semaines à l'avance. La documentation établie avant la réunion devrait être distribuée à temps dans toutes les langues.

4. Des réunions-débats ne devraient être organisées que si elles peuvent enrichir les discussions des organes considérés. Les États membres devraient être consultés suffisamment longtemps à l'avance sur leurs thèmes et sur le choix des intervenants. Ceux-ci devraient être sélectionnés de façon à assurer une présentation équilibrée des thèmes retenus, ainsi qu'un bon équilibre linguistique et régional. Les missions permanentes devraient être informées des invitations lancées à des spécialistes de leur pays. Les intervenants devraient être dûment mis au courant avant les réunions. Ils devraient fournir des résumés écrits de leur exposé pour distribution aux participants. La durée des réunions-débats et le nombre d'intervenants devraient être limités, afin que l'on puisse consacrer suffisamment de temps aux discussions intergouvernementales. Un compte rendu des réunions-débats devrait être rédigé par un rapporteur pour nourrir ces discussions.

5. Pour accroître la transparence et permettre une participation maximale, il convient en général d'éviter des séances simultanées pendant une session. L'examen de textes sur lesquels des décisions doivent être prises, en particulier de conclusions concertées, devrait normalement avoir lieu en séances plénières informelles, et non lors de consultations restreintes.

6. Toutes les informations concernant les réunions, y compris leur préparation, la documentation et les résultats, devraient être diffusées sur le site Web de la CNUCED, qui fait partie intégrante du dispositif de réunion. Les renseignements sur les préparatifs et la documentation préalable devraient, en principe, être communiqués six semaines avant chaque réunion.

7. Le secrétariat devrait établir des résumés de tous les débats de fond informels, sans mentionner nommément les délégations qui sont intervenues.

Le Conseil du commerce et du développement et le Groupe de travail
du plan à moyen terme et du budget-programme

8. L'ordre du jour des sessions du Conseil du commerce et du développement devrait être établi de façon à permettre l'examen de toutes les questions dont cet organe est chargé en vertu du texte final adopté par la Conférence à sa neuvième session. Il devrait être bien précis.

9. Le Conseil devrait passer en revue et évaluer les travaux des commissions, et déterminer l'orientation des activités nouvelles. Il ne devrait pas se contenter de prendre acte des rapports des commissions.

10. Le Conseil devrait s'employer à améliorer la cohérence entre ses sessions et celles des commissions en ce qui concerne le choix des questions à examiner et l'établissement du calendrier, de façon qu'il puisse profiter de la contribution des réunions d'experts et que les commissions puissent tenir compte de ses délibérations.

11. Les préparatifs de la réunion de haut niveau, notamment le choix du thème, du président et des intervenants, devraient se faire dans la transparence, en consultation avec tous les États membres.

12. Le thème de cette réunion devrait revêtir une importance internationale pour susciter une participation de haut niveau; il devrait être choisi pendant

le premier semestre de l'année. Il devrait en principe y avoir un lien direct entre ce thème et l'ordre du jour de la session du Conseil.

13. Les participants devraient avoir la possibilité d'exposer leur point de vue et de prendre pleinement part aux discussions, la réunion étant considérée comme un débat intergouvernemental de haut niveau.

14. Le secrétariat devrait établir un résumé des discussions de la réunion de haut niveau dans les meilleurs délais, si possible avant la fin de la session ordinaire du Conseil.

15. Les activités du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme devraient être coordonnées et synchronisées avec celles des organes compétents du Siège de l'Organisation à New York, afin que ses vues soient pleinement prises en considération. Ses travaux devraient aussi être organisés de manière à donner aux membres suffisamment de temps pour examiner la documentation.

Les commissions et les réunions d'experts

16. Les travaux des commissions devraient être organisés de façon que ces organes puissent se consacrer aux questions de fond.

17. Le bureau de chaque commission, siégeant sous la forme appropriée, devrait rester en fonctions entre les sessions pour s'occuper, entre autres choses, des préparatifs et du suivi de celles-ci et des réunions d'experts, de la préparation des thèmes proposés pour ces sessions et réunions, de l'organisation des travaux et de la documentation.

18. Le nombre de réunions d'experts que pourra convoquer une commission devrait être déterminé par le Conseil.

19. Chaque commission devrait examiner les conclusions de ses réunions d'experts et les enseignements à en tirer sur le plan de l'action. Le secrétariat devrait lui présenter une note indiquant la nature de ces enseignements et les mesures qui pourraient être prises.

20. Pour ses réunions d'experts, chaque commission devrait choisir des thèmes dictés par la demande, qui aient un rapport étroit avec ses travaux et soient des sujets d'actualité intéressant les États membres, en particulier les pays en développement. Il faut, à cet égard, tenir compte de l'avantage comparatif de la CNUCED ainsi que des compétences et des moyens du secrétariat.

21. Les commissions devraient examiner et évaluer les activités de coopération technique liées à leur programme de travail et faire des propositions au Conseil. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement de la synergie entre le débat d'orientation, le travail d'étude et d'analyse et la coopération technique.

22. Chaque fois que possible, à l'issue de leurs travaux, les commissions devraient s'efforcer d'adopter des conclusions concertées intéressant la communauté internationale, les gouvernements et le secrétariat de la CNUCED. Les recommandations concernant les tâches à confier au secrétariat devraient être concrètes et réalistes, eu égard aux capacités.

23. Quand les commissions demandent au secrétariat d'entreprendre des travaux,

celui-ci devrait les informer du calendrier de ces activités, en particulier, de la date probable de leur achèvement et des modalités de suivi.

24. À la session suivante, les commissions devraient être saisies de rapports sur l'application des conclusions et recommandations concertées par le secrétariat. Ces rapports, comprenant une évaluation des activités entreprises, devraient être soumis aux bureaux élargis avant d'être communiqués aux commissions.

25. Les experts participant aux réunions convoquées conformément au paragraphe 114 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement¹" sont désignés par leur gouvernement. Tous les participants à ces réunions doivent avoir la qualité d'expert et siéger à titre personnel. Pour toutes les questions relatives à la participation d'experts aux réunions, le secrétariat doit traiter avec les missions permanentes. Les gouvernements sont encouragés à désigner aussi des experts non gouvernementaux.

26. Pour accroître l'efficacité des réunions d'experts, le secrétariat devrait fournir à ceux-ci les renseignements voulus sur la CNUCED, ses activités et ses méthodes, ainsi que sur la nature des réunions et ce que l'on en attend.

27. L'ordre du jour de chaque réunion d'experts devrait être clairement défini par la commission qui convoque la réunion.

28. Chaque fois que possible, les réunions d'experts devraient conclure leurs travaux en définissant des options concernant le renforcement des capacités, ainsi que des orientations générales.

29. Après chaque réunion d'experts, le bureau élargi de la commission compétente devrait se réunir pour étudier les résultats de cette réunion.

30. Les États membres sont encouragés à étudier les moyens de faciliter la participation d'experts aux réunions de façon à accroître l'efficacité de celles-ci, notamment par des contributions au fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général de la CNUCED et par l'apport éventuel d'autres ressources pour financer la participation d'experts des pays en développement.

892e séance plénière
16 février 1998

Décision 447 (EX-16) : Politique de publication de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement,

Décide que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se réunira le plus tôt possible pour :

a) Examiner le "Rapport sur la documentation et les publications" (TD/B/EX(15)/5) du 27 mai 1997, ainsi que le rapport de situation intitulé "Mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED" (TD/B/EX(16)/3 et Add.1), afin que les États membres sachent si les mesures exposées dans ces documents cadrent avec leurs objectifs concernant la politique globale de publication de la CNUCED – compte tenu du débat engagé par l'Assemblée générale sur la politique de publication de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, à la lumière du rapport du Corps commun d'inspection² et des observations faites

à ce sujet par le Secrétaire général de l'ONU³ – et qu'ils puissent veiller à ce que les publications de la CNUCED soient établies conformément à la politique arrêtée en la matière;

b) Recommander tout changement qui pourrait se révéler nécessaire pour atteindre ces objectifs et permettre aux États membres de jouer le rôle qui leur incombe dans ce domaine.

892e séance plénière
16 février 1998

Décision 448 (EX-16) : Économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant le paragraphe 107 a) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement¹", ainsi que le paragraphe 33 de la résolution 51/167 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1996, et le paragraphe 54 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997,

Décide :

a) De prier le Secrétaire général de la CNUCED de présenter le plus tôt possible au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme un rapport détaillé sur les économies réalisées à la suite de la neuvième session de la Conférence et conformément au paragraphe 54 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale;

b) De demander au Groupe de travail de se réunir sans attendre pour examiner les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale à la suite de la neuvième session de la Conférence, y compris celles qui sont attribuables à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat, et pour analyser les propositions qui seront faites sur l'emploi de ces économies;

c) De demander au Groupe de travail de faire des recommandations concernant l'affectation d'une partie des économies déjà réalisées au cycle budgétaire 1998-1999, en vue de renforcer les capacités de la CNUCED, notamment dans le domaine de la coopération technique.

892e séance plénière
16 février 1998

II. DÉBAT LIMINAIRE

1. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il avait participé à la réunion du Groupe des 24 à Caracas, qui s'est tenue du 7 au 9 février 1998, au cours de laquelle il avait été question de la crise financière asiatique. Dans sa déclaration à cette réunion, il avait principalement évoqué deux points essentiels, à savoir les conséquences de la crise financière pour le commerce international, d'une part, et, d'autre part, le contexte global dans lequel survenait cette crise, c'est-à-dire les grands déséquilibres macroéconomiques déjà présents dans l'économie mondiale, et ce qui pouvait être fait pour éviter une trop fréquente réapparition de graves crises financières et monétaires.

2. Concernant le premier point, avant même que n'éclate la crise en Asie, il existait déjà un déséquilibre entre les principales puissances économiques du monde, avec un excédent croissant de la balance commerciale et de la balance courante au Japon et dans les pays de l'Union européenne, et à l'inverse, un déficit commercial grandissant aux États-Unis. Avec les conséquences de la crise financière asiatique, cette tendance pourrait sensiblement aggraver les perspectives du commerce international, car les pays asiatiques, qui avaient été l'une des principales sources de la demande mondiale d'importations, seraient obligés de prendre des mesures d'ajustement et pendant un certain temps au moins de réduire fortement leurs importations et d'accroître leurs exportations. La question serait bien entendu de savoir qui devrait absorber ce surcroît d'exportations au niveau international à un moment où l'on ne distinguait aucune tendance forte à une reprise de la demande intérieure dans deux des principales puissances économiques mondiales. En outre, le resserrement du crédit dans les pays asiatiques avait été tel qu'aucun redressement sous l'effet d'un accroissement des exportations ne s'était encore matérialisé. Au contraire, les larges excédents enregistrés en décembre en République de Corée et en Thaïlande avaient été en grande partie dus à une forte réduction des importations, et non pas à un accroissement des exportations, car ces pays étaient confrontés à d'énormes difficultés d'accès au crédit à l'exportation, à l'assurance-crédit et au crédit pour l'importation des matières premières et des facteurs de production nécessaires pour stimuler leur commerce extérieur. À cet égard, il semblait toutefois que des mesures étaient actuellement prises par quelques grands pays pour assouplir les conditions de crédit à l'exportation des pays asiatiques.

3. Concernant le deuxième point, à savoir la nécessité de concevoir de meilleurs moyens d'éviter des crises à répétition, les enseignements de la crise latino-américaine des années 80 n'avaient pas été suffisants pour éviter une grave crise au Mexique et dans d'autres pays latino-américains en 1994-1995, pas plus que les enseignements tirés de cette crise mexicaine n'avaient permis d'éviter une nouvelle crise, cette fois-ci en Asie. Cela devrait inciter à l'humilité et conduire à un examen minutieux et dépassionné de ce qui se cachait derrière ces crises. Personne ne pouvait prétendre comprendre pleinement les raisons de ces crises ou tout savoir des mesures à prendre pour les éviter et il était tout à fait inutile de chercher une réponse immédiate, toute faite ou simpliste. À un moment donné, on avait pensé qu'il suffirait de garantir une plus grande transparence, mais cela n'avait pas été suffisant. Il fallait quelque chose de plus, quelque chose correspondant davantage à un processus s'appuyant sur une méthode et des délais suffisants pour réaliser une évaluation minutieuse de la nature et des causes de ces crises et des moyens de les prévenir. Il s'agissait davantage d'améliorer les institutions et les instruments permettant de faire face à ces crises que de parvenir à une solution définitive d'un seul coup et une bonne fois pour toutes. Cette approche

transparaissait dans le communiqué final publié à la fin de la réunion du Groupe des 24, le 9 février.

4. La CNUCED était l'institution chargée, au sein du système des Nations Unies, d'assurer un traitement intégré des questions monétaires et financières, du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement en vue de créer des conditions favorables au développement. Concernant la crise financière asiatique, la CNUCED se devait d'évaluer de quelle façon des problèmes liés aux flux financiers pouvaient influencer sur le commerce international et sur le développement en général. La plus grande menace pour le libre-échange était précisément l'excessive instabilité des relations monétaires et financières, et c'était pourquoi l'une des principales préoccupations de la CNUCED était d'évaluer exactement quelles seraient les répercussions pour l'année en cours non seulement sur le commerce, mais aussi sur les perspectives en matière de financement à court terme et d'investissements de portefeuille, d'investissements étrangers directs et de développement. Toutes ces questions interdépendantes seraient passées au crible par la CNUCED dans les mois à venir, dans le cadre du Rapport sur le commerce et le développement, dont une grande partie serait consacrée à l'analyse des crises de ces dernières années, et du World Investment Report, dans lequel le secrétariat s'efforcerait d'évaluer les incidences de la crise sur les flux d'investissements étrangers directs et sur le modèle de développement qu'avait connu l'Asie, à savoir le modèle en "vol d'oiseaux sauvages". En outre, une réunion d'experts aurait lieu en mai sur la question des investissements de portefeuille. L'objectif fondamental de ces efforts devrait être de restaurer aussi vite que possible la confiance dans les marchés asiatiques touchés. À cet égard, il pourrait être intéressant de consacrer une partie de la session du Conseil, en octobre, à un examen des incidences globales de la crise sur le commerce, sur le développement, sur l'investissement étranger direct et sur d'autres formes de financement.

5. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a dit que deux années après la neuvième session de la Conférence qui s'est tenue à Midrand, les pays en développement étaient confrontés à des difficultés qu'il était impossible de prévoir. Dans le cadre de sa fonction – essentielle – d'analyse et d'orientation, la CNUCED pouvait aider les pays à faire face à ces difficultés, à en identifier les causes profondes et à trouver des solutions. De nombreuses institutions et instances internationales se penchaient sur la crise asiatique, et il serait regrettable que la CNUCED n'en fasse pas autant sous l'angle de ses incidences sur le commerce. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitaient de ce que la prochaine livraison du Rapport sur le commerce et le développement soit en partie consacrée à la crise et qu'une réunion d'experts soit également organisée, mais ils souhaiteraient aussi débattre de la façon dont la CNUCED pourrait approfondir la question. À cet égard, il était à noter que l'une des fonctions des réunions directives du Conseil était de permettre aux États membres d'examiner des questions urgentes, et le présent débat montrait combien cela restait utile.

6. Concernant la période allant jusqu'à la dixième session de la Conférence, le Groupe des 77 et la Chine estimaient que l'ordre du jour de la Conférence devrait être arrêté d'ici à la fin de 1998; ils constitueraient un groupe préparatoire en vue de la Conférence.

7. Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit qu'il souscrivait aux propos du Secrétaire général de la CNUCED concernant l'importance d'un suivi des événements en Asie et de leurs incidences sur le commerce, et il se félicitait

des suggestions du Secrétaire général quant au rôle que la CNUCED pouvait jouer à cet égard. Les États-Unis restaient pleinement attachés à la mise en oeuvre des décisions de la neuvième session de la Conférence, ainsi qu'à un fonctionnement amélioré du mécanisme intergouvernemental. Ils considéraient que les États membres devaient profiter de l'examen à mi-parcours pour déterminer de quelle façon les travaux d'analyse, les travaux de recherche et les activités d'assistance en matière d'élaboration des politiques de la CNUCED avaient influencé l'évolution des politiques nationales et des réalités locales. Une évaluation franche et ouverte contribuerait à la préparation de la dixième session de la Conférence.

8. Les principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED présentés par le Vice-Président du Conseil contribueraient certainement beaucoup à promouvoir un maximum de transparence et d'efficacité dans l'examen des questions de fond. Par ailleurs, la délégation des États-Unis appuyait vigoureusement le projet de décision sur la politique de publication de la CNUCED, et considérait essentiel de donner au Groupe de travail un mandat lui permettant de commencer de passer en revue cette politique en avril.

9. Enfin, l'importance particulière accordée dans la Déclaration de Midrand aux besoins des pays les moins avancés, en particulier en Afrique, appelait de la part du secrétariat de la CNUCED des efforts plus vigoureux et plus intégrés, et la priorité devant être accordée aux pays les moins avancés devrait se vérifier dans la répartition des ressources. La délégation des États-Unis appuyait les efforts déployés par le secrétariat pour renforcer sa coordination avec les organisations internationales compétentes et les donateurs.

10. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que l'une des façons d'aborder la réflexion sur la crise asiatique serait que le Secrétaire général de la CNUCED convoque de son propre chef un séminaire, où les délégations pourraient déterminer les éléments connus et échanger des vues. Il a demandé au Président du Conseil de poursuivre l'examen de cette question en vue de parvenir à une décision finale.

11. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la crise asiatique touchait tous les pays et que la CNUCED devait pour sa part examiner cette crise sous l'angle du commerce et du développement. Ce serait aussi l'occasion d'examiner les modèles de développement existants en vue de leur éventuelle révision. La crise financière asiatique était complexe. Elle n'était pas encore terminée. Il ne fallait pas succomber à la tentation d'en tirer des enseignements hâtifs ou des conclusions simplistes. Il fallait distinguer trois étapes dans l'examen de cette crise : la gestion à court terme de la crise; l'établissement d'un bilan ou de conclusions; et l'examen de ce qu'il fallait faire pour éviter de nouvelles crises. On en était actuellement à la première étape, celle de la gestion de la crise. L'Union européenne attendait avec intérêt de voir comment le problème serait traité dans le Rapport sur le commerce et le développement et la session du Conseil en octobre. Par ailleurs, si elle était favorable à l'idée de convoquer un séminaire sur la crise, elle considérait néanmoins qu'il était encore trop tôt et que, en tout état de cause, l'importance du sujet était telle qu'il serait préférable de l'aborder dans le cadre du mécanisme intergouvernemental. La crise asiatique pourrait constituer le thème de la réunion de haut niveau du Conseil en octobre.

12. Le représentant de l'Inde a dit que la CNUCED devait réaliser un certain nombre d'activités en rapport avec la crise en Asie de l'Est de façon que l'on

puisse examiner le modèle de croissance dynamique des pays de cette région dans son actuelle situation de crise, en vue d'en tirer des enseignements. L'Union européenne considérait qu'il ne fallait pas se précipiter de convoquer un séminaire, mais bien que personne ne puisse prétendre comprendre tous les aspects de la crise, celle-ci avait des conséquences bien réelles, et tout ce qui pouvait être fait pour éclairer la situation aiderait les décideurs à réagir de la façon la plus adaptée. Ce serait certes une erreur que de vouloir aller trop vite, mais ce serait aussi une erreur que d'attendre que la crise soit passée et les dommages déjà faits pour agir. L'idée d'un séminaire était une bonne idée et elle devait être accueillie favorablement. La tenue d'une réunion directive sur la crise était une autre possibilité; l'essentiel était de ne pas prendre de retard.

13. Le représentant de la Chine a dit que son pays considérait la crise financière asiatique comme une question d'une grande importance. Des taux de croissance élevés en Asie avaient contribué au dynamisme de l'économie mondiale, et la crise asiatique entraînerait de la même façon une diminution de la demande et de la croissance mondiales, de sorte que cette crise constituait bel et bien un problème de portée mondiale. La délégation chinoise appuyait donc l'idée de convoquer rapidement un séminaire ou une autre réunion sur la crise et les moyens d'empêcher de nouvelles crises à l'avenir. Pour sa part, la Chine continuerait de coopérer avec ses voisins et le Fonds monétaire international (FMI) pour que les choses rentrent dans l'ordre. La monnaie chinoise ne serait pas dévaluée, et des mesures seraient prises pour atténuer les conséquences défavorables de la crise. La Chine s'efforcerait de parvenir à un taux de croissance de 8 % en investissant dans l'infrastructure et les dépenses d'environnement afin d'accroître la demande. Les réformes financières seraient également poursuivies.

14. Le porte-parole du Groupe asiatique (Thaïlande) a dit que la CNUCED devrait s'efforcer de contribuer au rétablissement de la confiance. Le Groupe asiatique se félicitait des propositions de consacrer une partie du Rapport sur le commerce et le développement et du World Investment Report, ainsi que la réunion de haut niveau du Conseil, à la crise, et il appuyait l'idée de convoquer un séminaire sur la question. Même si la crise n'était pas encore terminée, il était utile que les pays l'étudient dès maintenant. On pouvait laisser au Secrétaire général de la CNUCED le soin de choisir une date pour ce séminaire.

15. Le représentant de l'Égypte a dit que la deuxième Déclaration de Caracas était utile et qu'elle devrait être distribuée en tant que document officiel de la CNUCED. La délégation égyptienne appuyait l'idée de convoquer un séminaire, qui devrait aborder tous les aspects de la crise en vue d'éviter des crises futures. Le représentant ne partageait pas l'avis de l'Union européenne, qui estimait qu'il fallait que la CNUCED attende. Il était évident que personne ne comprenait toutes les causes de la crise et que celle-ci s'étendait rapidement, de sorte qu'il était en fait important de se dépêcher de l'analyser afin d'aider tous les pays, développés et en développement, à en tirer des enseignements valables. Une partie de la réunion de haut niveau du Conseil pourrait être consacrée à cette analyse.

16. Le représentant du Japon a dit que la crise touchait non seulement l'Asie du Sud-Est, mais aussi l'Asie de l'Est dans son ensemble et qu'elle était extrêmement complexe; il était donc important pour les États membres de la CNUCED de comprendre ce qui s'était passé, afin d'éviter des crises analogues à l'avenir. Toutefois, précisément à cause de la complexité de la situation, il serait prématuré d'en débattre à la CNUCED ou n'importe où ailleurs, tant qu'on

n'en aurait pas une vision d'ensemble. Le mandat de la CNUCED concernait le commerce, l'investissement et le développement, et jusque-là la CNUCED n'avait participé à aucune des opérations d'urgence en cours en Asie de l'Est. Le représentant a suggéré que, le moment venu, la CNUCED invite les organisations internationales mobilisées par la crise en Asie à participer à des discussions qui devraient notamment s'appuyer sur des contributions de ces organisations pour être véritablement utiles et intéressantes.

17. Le représentant de la Suisse a dit que tous les pays étaient touchés par la crise, et que la CNUCED devait étudier ce qui pouvait être fait pour éviter de nouvelles crises. La délégation suisse était favorable à l'idée d'un séminaire convoqué sous la responsabilité du Secrétaire général de la CNUCED.

18. Concernant l'examen à mi-parcours, le Président de la Conférence devait convoquer une réunion de haut niveau en vue de maintenir la dynamique politique de la neuvième session de la Conférence, et il était important pour la CNUCED que cette réunion soit constructive. Pour ce qui était de la politique de publication de la CNUCED, qui était un élément essentiel des travaux de l'Organisation, les États membres devaient être associés à son élaboration; après tout, les destinataires des publications de la CNUCED étaient principalement les responsables et décideurs gouvernementaux.

19. Le représentant de la Jamaïque a dit que la "crise asiatique" devait plutôt être considérée comme un phénomène lié aux flux mondiaux de capitaux et aux politiques intérieures correspondantes. Cette crise était unique et différente des autres crises, tout en partageant avec celles-ci un point commun, à savoir l'influence des transferts internationaux de capitaux. La CNUCED possédait une grande expérience des problèmes concernant le commerce, le développement et les questions monétaires, et elle avait expressément pour mandat une fonction d'analyse; même si les meilleures analyses étaient postérieures aux événements, des travaux étaient néanmoins nécessaires pour aider les décideurs à réagir à l'évolution de la situation. Ce serait une erreur que d'attendre que la crise ait déjà prélevé son tribut sur les individus ordinaires, car une réaction rapide pouvait contribuer à une amélioration des niveaux de vie et en vérité sauver des vies. Si la CNUCED ne se saisissait pas de la question, elle négligerait un facteur d'une importance fondamentale pour le développement. On ne pourrait ni attendre que le Rapport sur le commerce et le développement soit présenté à la session d'automne du Conseil, ni se contenter d'un séminaire du Secrétaire général face à un problème aussi grave. Il fallait espérer que la CNUCED adopterait une approche prudente, mais prospective et courageuse, car de sa façon de réagir dépendrait la position, marginale ou centrale, reconnue à l'organisation.

20. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Venezuela) a dit qu'à sa neuvième session, la Conférence avait donné mandat à la CNUCED d'étudier les mouvements de capitaux, la croissance et le développement. Cela suffisait en soi pour que la CNUCED examine la crise asiatique, mais un certain nombre d'autres facteurs constituaient autant de justifications supplémentaires. Premièrement, il existait un lien évident entre la crise et l'analyse macroéconomique, et il apparaissait nécessaire d'examiner de plus près l'affirmation courante selon laquelle l'équilibre macroéconomique conduisait automatiquement à la croissance et à la stabilité. Deuxièmement, la crise s'étendait rapidement d'un pays à un autre, et il ne s'agissait donc pas d'une simple crise financière. Pour en comprendre le mécanisme, il fallait l'aborder sous un angle nouveau. Troisièmement, la CNUCED pouvait apporter une contribution fondamentale en concentrant son analyse sur les relations entre

le système monétaire et financier, d'une part, et le commerce et le développement, d'autre part. En bref, la CNUCED avait un important rôle à jouer dans l'analyse de la crise asiatique, et elle devait agir à différents niveaux – réunion de haut niveau du Conseil, Rapport sur le commerce et le développement, etc. De plus, elle devrait étudier régulièrement la question des flux mondiaux de capitaux dans le contexte du commerce et du développement. Le Secrétaire général de la CNUCED serait sans doute en mesure de recommander des modalités d'action.

21. Le Président a dit que la crise asiatique était complexe, qu'elle avait des répercussions sur le commerce et sur le développement et qu'elle continuait de se faire sentir aux niveaux régional et mondial. Un certain nombre de pays étaient favorables à l'organisation prochaine d'un séminaire, mais il n'y avait pas encore de consensus manifeste sur ce point. Il était donc souhaitable de poursuivre les discussions pour parvenir à une décision sur ce qu'il fallait faire.

22. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit, bien que personne ne puisse prétendre comprendre pleinement toutes les raisons de cette crise, de nombreux aspects avaient déjà été décrits dans les analyses qui avaient été publiées, notamment par la CNUCED elle-même. Les problèmes relevaient de trois catégories. La première concernait des questions de nature systémique; il s'agissait de savoir si l'actuel système de régulation des affaires monétaires et financières était le meilleur système possible ou s'il pouvait être amélioré. La deuxième catégorie de problèmes avait trait non pas à l'architecture du système lui-même, c'est-à-dire les institutions et les instruments, mais à la coordination macroéconomique, c'est-à-dire comment améliorer la qualité de la coordination des politiques entre les pays d'une manière générale. La troisième catégorie concernait la façon dont se manifestaient concrètement les problèmes des deux premières catégories, à savoir sous la forme de problèmes à court terme – répercussion sur le commerce, resserrement du crédit, effondrement des flux financiers, problèmes du secteur bancaire, endettement des entreprises, montée du protectionnisme, etc.

23. La plupart de ces questions avaient en fait déjà été abordées par la CNUCED au moment voulu. Dans la livraison de 1990 du Rapport sur le commerce et le développement, le secrétariat avait annoncé que les années 90 seraient dominées par l'instabilité financière, et il avait par la suite attiré l'attention sur le manque de coordination macroéconomique entre les principaux pays. Il était étrange de noter que ce dernier aspect, qui jouait pourtant un rôle fondamental dans la crise, était rarement mentionné dans les discussions, sans doute parce qu'il soulevait des questions délicates quant aux politiques suivies par des pays tels que ceux de l'Union européenne ou le Japon. Toutefois, l'économie mondiale ne sortirait pas de cette crise si seulement un grand pays, à savoir les États-Unis, restait l'unique source de demande d'importations dans le monde, comme cela risquait d'être le cas au moins pour les quelques prochains mois. De la même façon, le risque d'une montée du protectionnisme, et les problèmes du crédit à l'exportation et du secteur bancaire avaient été abordés par la CNUCED en de nombreuses occasions.

24. Bien entendu, d'autres problèmes devaient aussi être considérés, par exemple celui de l'endettement des entreprises. Si la crise asiatique était fondamentalement une crise du système bancaire, il suffirait alors tout simplement d'améliorer les règles prudentielles et les mesures de contrôle s'appliquant au système bancaire. Mais ce n'était pas le cas; d'autres facteurs

intervenaien, en particulier le lourd endettement des entreprises. L'endettement vis-à-vis de l'extérieur d'entreprises et de sociétés privées non bancaires en République de Corée, en Thaïlande et en Malaisie avait joué un rôle considérable dans la crise.

25. Le fait était que la plupart de ces problèmes avaient été soulevés par la CNUCED et par d'autres institutions, et que dans certains cas des solutions concrètes avaient été proposées, tandis que dans d'autres domaines beaucoup restait à faire et il n'y avait aucun consensus sur d'éventuelles solutions. La communauté internationale devait donc poursuivre un débat plus informé et plus ordonné dans ces domaines, et il s'agissait non pas d'essayer de convoquer une sorte de nouveau Bretton Woods, une grande conférence où tout serait réglé une fois pour toutes, mais de procéder de façon équilibrée et rationnelle par étapes, en s'attachant à traiter toutes les questions en jeu. Cela ne pouvait se faire au sein d'une seule et unique institution, car si certaines questions concernaient le commerce, d'autres relevaient davantage des compétences du FMI ou d'autres institutions. Des contributions utiles pouvaient ainsi être attendues de nombreuses institutions différentes, mais cela prendrait du temps, et la communauté internationale avait tendance, dans ce genre de situation, à agir quand elle n'avait pas d'autre choix.

26. Dans certains domaines, bien sûr, un travail utile pouvait être fait, concernant en particulier le suivi de la situation. Quelles étaient les répercussions de la crise sur le commerce, par exemple? De quelle façon la crise influencerait-elle sur la structure des échanges en 1998? Contribuerait-elle à une expansion ou à une contraction du commerce? Quels seraient les effets sur la participation aux échanges commerciaux? Quelles seraient les tendances en matière de mesures antidumping et de contre-mesures protectionnistes? Il n'y avait pas de réponses toutes prêtes à ces questions, et il faudrait tenir des consultations pour voir comment la CNUCED pouvait contribuer à la solution des problèmes concernant le commerce, le crédit à l'exportation, l'assurance-crédit et le protectionnisme. Si l'on parvenait à un accord sur les moyens d'atteindre ces objectifs, alors la question de la convocation d'un séminaire serait automatiquement réglée, car le problème était moins de savoir s'il fallait convoquer un séminaire ou une réunion formelle que d'en définir les objectifs.

Décision du Conseil

27. À sa 891e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a pris note des déclarations prononcées et a décidé de revenir dans un proche avenir sur la question des dispositions à prendre pour examiner le problème de la crise financière asiatique.

III. SUITE À DONNER À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE L'OMC
SUR DES MESURES INTÉGRÉES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

1. Le représentant de la France, parlant au nom du Représentant permanent de la France, qui avait présidé les consultations à participation non limitée sur le rôle de la CNUCED dans la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés organisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève, les 27 et 28 octobre 1997, a présenté un projet de décision – TD/B/EX(16)/L.1 – et a dit que seul le secrétariat de la CNUCED avait été associé à la Réunion de haut niveau. L'adoption du projet de décision marquerait donc l'acceptation formelle par la CNUCED, au niveau intergouvernemental, des recommandations adoptées par cette réunion, concernant en particulier le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (WT/LDC/HL/1/Rev.1). Dans le projet de décision, le secrétariat de la CNUCED était invité à participer pleinement à la mise en oeuvre des décisions de la Réunion de haut niveau et à y intégrer les activités pertinentes en cours de la CNUCED, telles que les programmes nationaux intégrés, de même que les activités prévues en coopération avec d'autres organisations. Les recommandations des tables rondes thématiques et les engagements annoncés en matière d'accès aux marchés seraient examinés aux divers niveaux du mécanisme intergouvernemental. Les engagements en matière d'accès aux marchés feraient également l'objet d'une réunion spéciale d'experts convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED. Le secrétariat était prié de tenir le Conseil régulièrement informé des progrès, et le Secrétaire général de la CNUCED était invité à engager des discussions sur un mécanisme de coopération interinstitutions.

2. Le représentant du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a dit que beaucoup restait à faire concernant le suivi de la Réunion de haut niveau, et que l'on ne pouvait reprocher aux pays les moins avancés leur sentiment de déception. Les mesures exemplaires qui auraient dû être prises en faveur des pays les moins avancés ne l'avaient pas été, et les différentes déclarations en matière d'accès aux marchés n'avaient pas été regroupées. Aucune information n'avait été communiquée aux pays les moins avancés, et ceux-ci n'avaient connaissance d'aucune notification à cet égard. Aucun mécanisme de suivi n'avait encore été institué.

3. Les pays les moins avancés demandaient instamment aux organisations responsables d'agir plus rapidement et souhaitaient voir la CNUCED jouer le rôle qui lui avait été confié en matière de suivi. Au besoin, celle-ci devrait réorienter son mécanisme administratif et ses programmes, sans perdre plus de temps. La prochaine série d'activités porterait sur l'organisation de tables rondes dans les capitales des pays les moins avancés, qui auraient besoin de l'appui et de la coordination de la CNUCED. Il incombait à la CNUCED de faire davantage ressortir les perspectives de développement à travers des mesures d'application et d'aider les pays les moins avancés à mobiliser des ressources pour les programmes nationaux intégrés.

4. Les pays les moins avancés considéraient le mécanisme de suivi, au niveau intergouvernemental et au niveau institutionnel, comme un facteur déterminant des efforts qu'ils déployaient pour mettre à profit les résultats de la Réunion de haut niveau, et il fallait donc instituer ce mécanisme sans plus de retard. Pour ce qui était de la CNUCED, ils avaient toute confiance dans sa capacité d'agir.

5. Le représentant de l'Égypte a dit que la Réunion de haut niveau avait été une importante occasion pour la communauté internationale d'élargir les perspectives commerciales des pays les moins avancés, conformément à la Déclaration de Singapour adoptée en décembre 1996 par la première Conférence ministérielle de l'OMC, par des mesures d'assistance technique, par des mesures visant à faciliter l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés et par la création de conditions propices à la mise en oeuvre de réformes et de mesures par ces pays eux-mêmes. Il a souligné l'importance de l'instauration progressive d'un ordre économique mondial caractérisé par la justice et l'équité, et les pays chefs de file de la communauté internationale devaient jouer leur rôle en s'efforçant de combler l'écart entre pays développés et pays en développement et contribuer au financement de ce processus. Il était toutefois regrettable que la Réunion de haut niveau n'ait pas été ouverte à tous les membres de la CNUCED et du CCI.

6. L'Égypte se félicitait du rôle éminent joué par la CNUCED en matière d'assistance aux pays les moins avancés et lui demandait de prendre une part active à la mise en oeuvre des résultats de la Réunion de haut niveau. Après évaluation des besoins de tous les pays les moins avancés, le programme devrait être élargi à l'ensemble des pays en développement.

7. L'Égypte avait accueilli avec satisfaction le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce adopté par la Réunion de haut niveau. Toutefois, l'organisation de tables rondes nationales d'une durée d'une heure n'avait pas permis d'examiner dans le détail les besoins en matière d'assistance technique liée au commerce des pays les moins avancés. Le représentant a insisté sur l'importance d'un examen des besoins de tous les pays les moins avancés aussitôt que possible.

8. En dépit de difficultés qu'ils connaissaient, quelques pays en développement avaient pris des mesures pour aider les pays les moins avancés dans leurs efforts de développement, et il espérait que les pays développés se montreraient plus généreux pour aider, de façon inconditionnelle, les pays les moins avancés à s'intégrer dans l'économie mondiale. L'Égypte était au nombre des pays en développement qui avaient annoncé une initiative en faveur des pays les moins avancés à la Réunion de haut niveau. Cette initiative comportait les éléments suivants : réduction des droits de douane appliqués à un grand nombre de produits exportés par les pays les moins avancés; formation de responsables commerciaux; et proposition d'accueillir un colloque, qui serait organisé par la CNUCED, l'OMC et le CCI, sur différentes questions se rapportant à l'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC. La délégation égyptienne engagerait des consultations avec les organisations et les pays intéressés et en tiendrait informé le Conseil du commerce et du développement.

9. Il était regrettable que le volume de l'aide publique au développement fourni par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ait diminué et reste largement en dessous de l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut. Le représentant espérait que les pays les moins avancés bénéficieraient rapidement d'une assistance technique dans le contexte du Cadre intégré et qu'un mécanisme de suivi serait mis en place à la CNUCED ou dans une des autres institutions compétentes le plus tôt possible.

10. Le représentant de la Norvège a dit que, au titre de la priorité qu'il accordait aux pays les moins avancés dans sa politique pour le développement, le Gouvernement norvégien attachait une grande importance à la Réunion de haut

niveau et à son suivi et se félicitait de la possibilité ainsi offerte de promouvoir des stratégies plus intégrées en matière de commerce et de développement ainsi qu'entre les institutions, à Genève et dans l'ensemble du système. Il était regrettable que la CNUCED n'ait pu coparrainer la Réunion de haut niveau, mais cela ne l'empêcherait pas de jouer un rôle actif dans le suivi de cette réunion.

11. Le projet de décision complétait et actualisait le mandat de la CNUCED à l'égard des pays les moins avancés. Le suivi de la Réunion de haut niveau constituait non seulement une responsabilité, mais aussi une opportunité pour la CNUCED. En raison de sa responsabilité centrale concernant les travaux relatifs aux pays les moins avancés, confirmée par le Programme d'action de Paris et par l'examen global à mi-parcours, la CNUCED bénéficiait d'une expérience unique pour traiter les véritables problèmes auxquels étaient confrontés ces pays dans la nouvelle économie mondiale. Il était temps de traduire en conseils adressés à chaque pays les moins avancés dans le contexte du Cadre intégré les excellents travaux présentés chaque année dans le Rapport sur les pays les moins avancés.

12. Tout en se félicitant de l'appel lancé dans le projet de décision à un renforcement de la coordination interinstitutions, le représentant a dit que les gouvernements des États membres devaient eux aussi coordonner leurs propres politiques et positions au sein des différentes institutions.

13. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la question à l'examen revêtait un intérêt primordial pour l'Union européenne, qui avait soutenu sans réserve la Réunion de haut niveau. La réalisation des objectifs de cette réunion exigeait une action déterminée des six institutions considérées, et la clef du succès était l'adoption, par chacune de ces institutions, d'une approche intégrée. Ni la CNUCED ni aucune autre institution ne devait considérer qu'elle pouvait agir seule. Des indicateurs devaient être établis sur les progrès et les incidences de l'exécution des programmes dans les pays et il fallait arrêter un calendrier précis de mesures et s'entendre sur un mécanisme de suivi et d'évaluation. D'importants efforts seraient nécessaires pour établir à partir de l'évaluation des besoins de chaque pays les moins avancés des programmes opérationnels susceptibles d'être financés par des donateurs.

14. L'Union européenne continuait de déplorer le manque d'informations sur les ressources financières et humaines que la CNUCED entendait consacrer à l'exécution des différents programmes nationaux; des renseignements détaillés devaient à cet égard être fournis au Conseil. Elle s'inquiétait également de ce que le Coordinateur spécial pour les pays les moins avancés n'ait toujours pas été désigné deux ans après la neuvième session de la Conférence.

15. L'Union européenne souhaitait être informée par le secrétariat des relations de travail existant entre le secrétariat de la CNUCED et les secrétariats d'autres institutions coopérantes, des discussions entre l'OMC et la CNUCED sur les vues de celle-ci concernant le mécanisme de suivi, et de la façon dont les activités seraient réalisées – par le Bureau du Coordonnateur spécial ou par la division compétente, sous la coordination du Coordonnateur spécial. Elle ne pensait pas que la CNUCED ait besoin de ressources supplémentaires pour ses activités de coordination interne et en demandait confirmation au secrétariat.

16. Le représentant de l'Éthiopie a dit qu'il était encourageant de constater que les six institutions ayant participé à la Réunion de haut niveau étaient déterminées à coopérer étroitement à la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Le succès dépendrait toutefois de la volonté des partenaires commerciaux des pays les moins avancés de fournir les ressources nécessaires. La décision du Conseil relative à la mise en oeuvre des résultats de la Réunion de haut niveau par la CNUCED ne constituait donc qu'un point de départ.

17. Dans le projet de décision, il était demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'envisager de convoquer une réunion spéciale sur le Système généralisé de préférences, ce à quoi les pays les moins avancés attachaient une grande importance. Leurs problèmes en matière d'accès aux marchés préférentiels existants tenaient à une certaine méconnaissance des possibilités offertes ou à un manque de capacités institutionnelles et de ressources humaines qui les empêchait de tirer parti de ces possibilités. Le représentant a instamment demandé que la réunion en question soit convoquée aussitôt que possible, avec une large participation de représentants des pays les moins avancés.

18. La mise en oeuvre intégrale du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce nécessiterait un renforcement des capacités de la CNUCED. À cet égard, des mesures devraient être prises sans délai pour renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

19. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a exprimé sa satisfaction au sujet du projet de décision et a réitéré la totale solidarité de son groupe avec les membres les plus vulnérables du Groupe des 77, à savoir les pays les moins avancés. Le Groupe des 77 tenait également à réaffirmer qu'il appuyait sans réserve le secrétariat dans ses efforts pour appliquer les décisions de la Réunion de haut niveau.

20. Le représentant de l'Ouganda a souligné que, dans le suivi de la Réunion de haut niveau, chaque institution devait s'efforcer de respecter ses engagements en coordination avec les autres institutions. À cet égard, il importait que le Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés soit rapidement désigné. Une coordination était nécessaire au niveau national, et il espérait que le secrétariat de la CNUCED serait en mesure de répondre aux demandes d'assistance de divers gouvernements. L'Ouganda avait sollicité une aide pour la tenue d'une table ronde. Le représentant attendait avec intérêt la convocation d'une réunion spéciale sur le Système généralisé de préférences et le Système global de préférences commerciales, comme il était demandé dans le projet de décision, réunion dont il espérait qu'elle éclairerait les pays les moins avancés sur l'utilisation du Système généralisé de préférences. Il n'était pas nécessaire d'insister sur l'importance de la coordination interinstitutions et à cet égard il espérait que la CNUCED, étant donné son expérience en tant qu'organisme spécialement chargé des questions relatives aux pays les moins avancés au sein du système des Nations Unies, pourrait en accélérer la mise en place.

21. Le représentant du Soudan a dit que les engagements pris à la Réunion de haut niveau n'avaient pas encore été exprimés en mesures concrètes, d'où la nécessité pour les partenaires de développement des pays les moins avancés de prendre rapidement des initiatives. La CNUCED possédait les moyens et les compétences nécessaires pour jouer le rôle principal dans la mise en oeuvre des résultats de la Réunion de haut niveau, en partenariat avec d'autres

institutions. Lors de la préparation de la dixième session de la Conférence, un objectif devrait être d'élaborer des mesures nationales et internationales pour la promotion d'un développement durable dans les pays les moins avancés.

22. Le représentant de Haïti a dit que la CNUCED était la mieux placée de toutes les institutions ayant participé à la Réunion de haut niveau pour en coordonner le suivi. Elle jouait depuis longtemps un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies dans le traitement des questions relatives aux pays les moins avancés, et avait réalisé des activités en faveur de ces pays bien avant la Réunion de haut niveau, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre des deux programmes d'action de Paris en faveur des pays les moins avancés pour les années 80 et les années 90, ainsi que dans le contexte des décisions de la neuvième session de la Conférence. La CNUCED était également chargée d'assurer le suivi de toutes les recommandations de la Réunion de haut niveau, concernant notamment l'accès aux marchés et le renforcement des infrastructures physiques. Elle devait donc tenir des consultations avec les autres institutions sur la coordination de ce suivi et le représentant a demandé au secrétariat de la CNUCED de ne ménager aucun effort pour assurer un suivi efficace. À cet égard, il partageait toutefois les préoccupations exprimées par d'autres délégations quant à l'insuffisance des moyens mis à la disposition du secrétariat.

23. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, répondant à l'Union européenne, a dit que le mécanisme interinstitutions existant, qui avait été avant tout conçu pour assurer un traitement intégré de l'évaluation des besoins de pays ne figurant pas parmi les 12 pays mis en exergue à la Réunion de haut niveau, continuerait de fonctionner sous sa forme actuelle. Concernant le mécanisme de suivi, des discussions avaient eu lieu avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et la suggestion de celle-ci de conserver l'actuel mécanisme interinstitutions et de créer une unité administrative réduite au Centre du commerce international (CCI) qui serait chargée de fournir l'appui logistique et les services nécessaires et auprès de laquelle l'OMC et la CNUCED détacheraient quelques effectifs était acceptable pour le secrétariat de la CNUCED. Le CCI était d'accord sur cette façon de procéder, qui correspondait plus ou moins à la méthode utilisée dans le cas du programme intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains. Le Secrétaire général adjoint a également confirmé que la CNUCED n'aurait pas besoin de ressources additionnelles pour sa propre coordination interne; elle utiliserait une petite partie des ressources supplémentaires affectées à son programme de coopération technique en vertu du chapitre 21 du budget. Tout suivi sectoriel serait assuré par les divisions; le Coordonnateur spécial serait chargé de coordonner ces travaux et, dans certains cas, d'organiser un appui à la préparation des évaluations de besoins, pour autant que ces évaluations concernent l'ensemble d'un pays et un certain nombre de secteurs dans ce pays.

24. La représentante des États-Unis d'Amérique a dit que sa délégation estimerait utile de disposer de rapports périodiques sur le fonctionnement de la coordination interne, en particulier une fois le Coordonnateur spécial désigné. Ces rapports pourraient bien entendu être communiqués de façon informelle.

Décision du Conseil

25. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a adopté le projet de décision TD/B/EX(16)/L.1 et a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de donner effet immédiat aux éléments pertinents des recommandations y figurant (pour le texte de la décision 445 (EX-16), voir le chapitre premier).

IV. ORGANISATION DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

A. Consultations sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED

1. Le représentant du Maroc, s'exprimant en sa qualité de Vice-Président du Conseil et faisant rapport sur les consultations informelles qu'il avait conduites, a dit que l'un des importants résultats de la neuvième session de la Conférence, qui s'est tenue à Midrand (Afrique du Sud) en 1996, avait été la décision de restructurer le mécanisme intergouvernemental en fonction du recentrage du programme de travail de la CNUCED, et que la mise en oeuvre de cette décision avait d'une manière générale été satisfaisante, puisque le nouveau mécanisme fonctionnait depuis déjà deux ans. Toutefois, aucun grand changement ne pouvait se produire sans poser quelques problèmes, et les premières réunions du mécanisme intergouvernemental avaient été marquées par un certain nombre de difficultés et de malentendus dont s'était senti le fonctionnement, et parfois aussi l'efficacité, du mécanisme.

2. Pour ce qui était des commissions, ces difficultés avaient tenu, par exemple, à un certain décalage entre les réunions-débats et les discussions intergouvernementales ainsi qu'à l'importance excessive accordée aux questions de procédure, tandis qu'en ce qui concernait les réunions d'experts, les commissions ne semblaient pas tirer suffisamment parti de leurs travaux. De plus, les réunions-débats n'avaient pas toujours été utilisées de la meilleure façon, et le choix des thèmes pour les réunions d'experts, leurs liens avec l'ordre du jour de la Commission correspondante et le statut des participants avaient souvent été empreints d'une certaine ambiguïté.

3. Au cours des consultations, les délégations avaient réaffirmé leur conviction que la structure actuelle du mécanisme intergouvernemental, telle que définie à la neuvième session de la Conférence, continuait de jouer un rôle essentiel dans la transposition des décisions prises à Midrand en mesures appropriées et concrètes et, avec le soutien du secrétariat, contribuait à l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale. Les membres du Conseil qui avaient participé aux consultations estimaient que l'adoption des principes directeurs figurant dans le document TD/B/EX(16)/L.2 favoriserait une amélioration des méthodes de travail et une plus grande efficacité. Ces principes directeurs devaient être pleinement et immédiatement appliqués, avec l'appui du secrétariat, si l'on voulait atteindre les objectifs fixés.

4. Le représentant du Mexique a déclaré qu'il approuvait les principes directeurs, car il était nécessaire de coordonner les travaux du Conseil, des commissions et des réunions d'experts, ainsi que ceux du secrétariat. Une attention particulière devrait être accordée à la distribution en temps voulu de la documentation dans toutes les langues afin de faciliter la participation des États membres aux réunions.

5. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a dit qu'elle se félicitait des efforts déployés pour utiliser plus efficacement les ressources, mais que ces efforts ne devaient pas faire oublier aux États membres la véritable vocation de la CNUCED.

Décision du Conseil

6. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a décidé d'approuver le projet de principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED présenté par le Vice-Président du Conseil (TD/B/EX(16)/L.2), en précisant que ceux-ci devaient entrer immédiatement en vigueur. (Pour la décision 446 (EX-16), voir le chapitre premier.)

B. Lancement de l'examen à mi-parcours

7. Le Président a proposé que le Conseil lance le processus d'examen à mi-parcours, dont la première manifestation officielle serait une réunion directive du Conseil, le 10 juillet 1998. À cet égard, le secrétariat avait fait distribuer une documentation officielle indiquant les mesures qui avaient été prises en application des décisions de la Conférence à sa neuvième session et ce qui restait à accomplir (UNCTAD/ISS/Misc.93 et Add.1). Deux sessions de consultations officielles auraient lieu en juin et juillet, éventuellement précédées de consultations informelles. Le Président demanderait au Représentant permanent du Maroc, Vice-Président du Conseil, de présider les consultations aussi bien officielles qu'informelles et de faire rapport au Conseil le 10 juillet.

8. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a dit qu'il serait important de définir des paramètres, des objectifs et des méthodes pour l'examen à mi-parcours, ainsi que d'éviter une prolifération de réunions informelles et toute querelle de procédure. L'objectif de l'examen à mi-parcours ne devait pas se limiter à déterminer ce qui avait été fait et ce qui ne l'avait pas été. Il importerait d'examiner des questions telles que la nécessité de renforcer les liens entre les travaux d'analyse du secrétariat et ses activités de coopération technique. Il pourrait être utile pour le Secrétaire général de la CNUCED d'établir un bref document à ce sujet.

9. Le représentant de la Norvège a dit que l'examen à mi-parcours devrait être axé sur le programme de travail et permettre d'affiner les priorités à la lumière de l'expérience acquise depuis la neuvième session de la Conférence. Il devrait également servir en partie à la préparation de la dixième session de la Conférence. La délégation norvégienne s'inquiétait de l'idée de morceler l'examen en différentes phases, car elle considérait que celui-ci devait former un tout.

10. La représentante des États-Unis d'Amérique a dit qu'elle partageait une partie des préoccupations de la Norvège. Le débat de haut niveau de l'examen à mi-parcours devrait bénéficier de l'importance qu'il méritait et pourrait avoir lieu la veille ou le même jour que la réunion de haut niveau du Conseil à sa quarante-cinquième session.

11. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que sa délégation appuyait sans réserve les suggestions du Président du Conseil.

12. Le représentant du Canada a dit qu'il importait de définir aussitôt que possible le calendrier et les objectifs de l'examen à mi-parcours. Étant donné l'importance de cet examen, le débat de haut niveau pourrait être prévu au cours de la réunion de haut niveau du Conseil, ou immédiatement avant ou après. Il était souhaitable d'éviter une multiplication des séances informelles.

13. Le représentant du Maroc, s'exprimant en sa qualité de Vice-Président du Conseil, a dit que l'examen à mi-parcours serait complètement transparent et relativement limité dans le temps. À cet égard, il serait important de respecter les règles fondamentales de l'activité intergouvernementale, concernant notamment le calendrier des travaux et l'ordre du jour.

Décision du Conseil

14. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a lancé le processus d'examen à mi-parcours. Il a décidé que le Représentant permanent du Maroc, Vice-Président du Conseil, conduirait les travaux informels et officiels relatifs à l'examen et ferait rapport à la réunion directive du Conseil le 10 juillet 1998. L'examen aurait pour objectif de déterminer dans quelles mesures le mandat défini à Midrand du point de vue des programmes de travail et des réformes institutionnelles avait été exécuté, d'indiquer ce qui restait à accomplir avant la dixième session de la Conférence, y compris tout ajustement nécessaire pour respecter les engagements pris à Midrand, et de formuler des recommandations sur le programme de travail et les questions devant être examinées par le Conseil, les commissions et les réunions d'experts au cours de la période allant jusqu'à la dixième session de la Conférence. Le Président tiendrait des consultations avec le Secrétaire général de la CNUCED et la présidence de la neuvième session de la Conférence (Afrique du Sud) sur les modalités finales de l'examen et en particulier sur les mesures à prendre pour que, conformément à la demande de l'Assemblée générale, cet examen aboutisse à l'organisation d'une réunion de haut niveau contribuant à la dixième session de la Conférence.

V. LA POLITIQUE DE PUBLICATION DE LA CNUCED*

1. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé le rôle incombant à la CNUCED, réaffirmé à la neuvième session de la Conférence, en tant que centre de recherche, d'innovation conceptuelle et d'analyse dont les travaux devaient éclairer les mutations de l'économie mondiale et faciliter la formulation des grandes orientations dans les États membres tout en conduisant à un dialogue constructif entre ceux-ci. Ces objectifs ne pourraient être atteints que si les résultats des recherches de la CNUCED et les enseignements tirés de ses opérations sur le terrain parvenaient aux différents responsables et organismes qui façonnaient et mettaient en application les orientations en question dans les États membres. Les publications étaient donc indispensables à l'accomplissement de la mission de la CNUCED.

2. Se référant aux règles et directives régissant la politique de la CNUCED en matière de publications, le Secrétaire général adjoint a souligné que, d'ici à la fin de 1998, la CNUCED aurait mis en place, à divers échelons, des processus de contrôle relevant tant du secrétariat que du mécanisme intergouvernemental, à Genève et à New York, dont la transparence et la rigueur étaient sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Corps commun d'inspection l'avait du reste reconnu dans son rapport récent à l'Assemblée générale². L'enquête sur les publications envisagées pour l'exercice biennal 1998-1999 montrait également le bien-fondé de la politique de publication de la CNUCED : les gouvernements qui avaient répondu à cette enquête estimaient que, dans leur grande majorité, les publications prévues s'inscrivaient dans le cadre des mandats définis et s'avéraient utiles.

3. Outre la mise en route du premier examen approfondi de la politique de publication de la CNUCED, prévu à l'alinéa a) du paragraphe 107 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement", qui a été adopté par la Conférence à sa neuvième session¹, le Conseil pourrait également déterminer les modalités à appliquer à l'avenir pour procéder à cette opération. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pouvait à cet égard jouer un rôle majeur en tant qu'organe intergouvernemental chargé d'examiner le budget-programme, dont le programme de publication faisait partie intégrante. De surcroît, le Groupe de travail était davantage en mesure d'assumer cette fonction qu'auparavant, vu que le Secrétaire général de la CNUCED entendait présenter à la fin de la première année de chaque exercice biennal un avant-projet du programme de travail pour l'exercice biennal suivant et une liste des publications envisagées. Les États membres disposeraient ainsi de près de six mois pour demander à leurs experts nationaux un avis sur cet avant-projet. Le secrétariat communiquerait en outre chaque année au Groupe de travail trois autres types de documents : résultats d'enquêtes approfondies auprès des lecteurs sur certains documents publiés au cours de l'année précédente; résultats d'une enquête sur les publications déjà sorties; et

* Le Conseil a décidé à sa quinzième réunion directive d'examiner la politique de publication de la CNUCED à la présente réunion, à l'issue de consultations. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants : Rapport du secrétariat de la CNUCED sur la documentation et les publications (TD/B/EX(15)/5); Mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED : rapport de situation établi par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(16)/3 et Add.1); et projet de décision présenté par le Président du Conseil du commerce et du développement.

rapport de situation sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED.

4. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Thaïlande) a souligné l'importance attachée par son groupe à la question de la politique de publication. De manière générale, il fallait que les États membres admettent que cette politique était établie par l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'ONU et que la CNUCED, faisant partie de l'Organisation, devait s'y conformer.

5. Les activités de la CNUCED s'adressaient essentiellement aux pays en développement, qui étaient les plus susceptibles de tirer parti de ses publications. Leur utilité était mise en évidence dans l'enquête réalisée auprès des États membres au sujet des publications prévues pour 1998-1999. Bon nombre de pays en développement ne disposaient pas, contrairement aux pays développés, d'établissements de recherche et de moyens d'accéder à des avis indépendants : les publications de la CNUCED leur étaient donc fort utiles. De ce fait, il importait au plus haut point d'avoir leur avis à ce sujet.

6. Les États membres, quel que soit le groupe dont ils faisaient partie, avaient constamment affirmé, à Genève comme à New York, qu'ils ne souhaitent ni ne pouvaient assumer la microgestion des tâches du secrétariat. Cela dit, ils devaient avoir l'assurance que les mandats définis étaient exécutés de manière efficace et productive. La documentation soumise au Conseil montrait que la CNUCED disposait effectivement de mécanismes appropriés et efficaces à cet effet. Depuis la neuvième session de la Conférence, les publications étaient moins nombreuses, plus ciblées et de meilleure qualité. De l'avis de l'orateur, un juste milieu pouvait donc être trouvé entre les prérogatives des États membres consistant à définir des mandats, à fixer des objectifs et à déterminer s'ils avaient été atteints, et celles du Secrétaire général en matière de gestion, laissant à son appréciation la façon de répondre aux desiderata des États membres. À cet égard, il appartenait au Conseil d'examiner le "Rapport sur la documentation et les publications" (TD/B/EX(15)/5) pour que le Secrétaire général de la CNUCED puisse, à l'avenir, prendre en considération les vues des États membres. Le porte-parole a estimé en particulier que de nouvelles publications sur les problèmes de développement tenant compte d'un environnement économique international en pleine mutation devaient également être envisagées.

7. La représentante des États-Unis d'Amérique a dit que le projet de décision proposé avait pour objet de permettre aux États membres de participer activement au suivi de la politique de publication de la CNUCED. Elle a jugé nécessaire que le département de la CNUCED chargé des publications dispose d'un matériel de meilleure qualité dans le domaine des technologies de l'information et que le personnel des services informatiques bénéficie de contrats de longue durée.

8. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que l'Union attachait une grande importance à la question de la politique de publication. Il a déploré le retard intervenu dans l'examen formel de cette question par les États membres, ainsi que le fait de ne pas avoir eu auparavant l'occasion d'exposer ses vues concernant le "Rapport sur la documentation et les publications", qui constituait une excellente base de départ pour commencer à examiner ladite politique. Le rapport de situation intitulé "Mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED" (TD/B/EX(16)/3 et Add.1) était également riche d'enseignements et fort utile pour le débat à venir. Il fallait espérer qu'aucun contretemps supplémentaire ne serait enregistré pour l'examen

de cette question, qui débiterait en avril dans le cadre du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

9. Tout en reconnaissant le bien-fondé de nombreuses publications de la CNUCED au regard des mandats définis, le représentant a souligné qu'elles devaient être dictées par la demande. À cet égard, il était essentiel de faire montre de sélectivité, d'identifier clairement les publics visés pour toute publication et de faire en sorte que chacune réponde à un besoin. L'orateur a demandé comment le comité des publications avait tiré parti des résultats de l'enquête auprès des États membres concernant les publications prévues pour 1998-1999 en vue de rationaliser le programme de publication et à qui incombait le soin de déterminer lesquelles devaient faire l'objet d'un examen approfondi. Un mécanisme s'avérait également nécessaire pour établir un ordre de priorité parmi les publications. Les États membres devaient être informés des résultats des travaux du comité des publications et du Collège chargé de coordonner les principales publications de la CNUCED, ainsi que des directives appliquées au sein du secrétariat en matière de rédaction et d'édition. Le représentant s'est félicité de l'accord conclu entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales concernant leurs grands rapports respectifs dans le secteur macroéconomique.

10. Le représentant de l'Ouganda a dit que la CNUCED avait principalement pour mission de desservir les pays en développement, qui utilisaient ses publications pour cerner les problèmes et obtenir des avis de politique générale. Les intérêts des pays en développement et leurs vues sur les publications étaient donc d'une importance capitale. Les évaluations réalisées jusqu'ici avaient montré que les publications de la CNUCED étaient des plus utiles et d'excellente facture. Elles permettaient de faire connaître les travaux de la CNUCED et de leur conférer un impact. La CNUCED devait se concentrer sur les questions essentielles, un contenu intellectuel étant primordial. Les publications devaient certes être dictées par la demande, mais il serait utile que la CNUCED prenne parfois les devants pour examiner certaines questions. Il ne fallait pas que les États membres assument la microgestion au point que les publications ne représentent plus qu'un certain mode de pensée.

11. Le représentant du Bangladesh a fait valoir que les publications de la CNUCED pouvaient également aborder des questions de développement touchant des branches clefs, telles que les nouvelles découvertes faites dans le secteur de l'énergie, y compris le gaz. Il incombait aux États membres de déterminer la politique à suivre en matière de publications.

12. Le représentant de l'Inde a complimenté le secrétariat pour les rapports établis en vue de la session. À son avis, les retards intervenus dans l'examen formel de la politique de publication étaient dus en partie au long intervalle de temps séparant les réunions directives du Conseil.

13. Le représentant de la Norvège a souscrit à bon nombre d'observations faites par l'Union européenne. Les publications de la CNUCED devaient être à la fois pertinentes, dictées par la demande et conformes à un ordre de priorité, répondre à des besoins concrets et faire l'objet d'un mode de diffusion efficace. Il fallait éviter les doubles emplois avec les publications d'autres organismes et envisager la possibilité d'en regrouper ou d'en supprimer certaines.

14. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que le secrétariat déplorait également que l'examen formel de cette question par les États membres

ait été retardé. La politique de publication avait été portée à l'attention du Conseil à trois de ses sessions et n'avait pas encore été examinée sur le fond, en dépit de l'importance que lui attachaient de nombreux États membres.

15. Concernant l'enquête sur les publications prévues pour 1998-1999, dont le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avait été saisi aux fins de l'examen du projet du budget-programme, les résultats étaient difficiles à interpréter. Même si une publication recevait une note moyenne relativement basse, cette moyenne recouvrait généralement d'importants écarts dans les notes attribuées par les différents États membres. Le bulletin ATAS (Système d'évaluation des technologies de pointe), par exemple, qui avait reçu la note la plus basse parmi les 89 documents considérés, s'était vu attribuer la note la plus élevée par un État membre, la deuxième note par 11 États, la troisième par sept autres et la note la plus faible par quatre États membres seulement. En l'absence de directives claires, il n'était pas possible de supprimer une publication.

16. Le représentant de la Suisse a dit que, pour son pays, il importait au plus haut point que les États membres jouent un rôle actif dans le suivi des différentes publications et il s'est donc félicité de cet aspect du projet de décision.

Décision du Conseil

17. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Président (pour le texte de la décision 447 (EX-16), voir le chapitre premier). Le Conseil a également décidé que les prochaines consultations du Président du Conseil du commerce et du développement seraient consacrées en partie à la question de la politique de publication de la CNUCED.

VI. PLAN DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED
POUR LA PÉRIODE 1998-2000*

1. En réponse à une question soulevée par l'Ouganda, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que le plan de coopération technique serait remanié selon qu'il convenait pour tenir compte des travaux que la CNUCED devait entreprendre à la suite de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés.

2. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a dit que son groupe appuyait les efforts déployés par le secrétariat en matière de coopération technique, mais a rappelé que le mandat initial de la CNUCED portait sur des travaux d'analyse et que l'efficacité du secrétariat de la CNUCED ne devait pas être amoindrie par la multiplication des activités de coopération technique.

3. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a jugé nécessaire d'accorder une plus large place à la planification stratégique, à la qualité de la planification globale et à une meilleure exécution des activités de coopération technique de la CNUCED. Il était également essentiel de tenir pleinement compte des besoins des bénéficiaires.

4. Le représentant de la Colombie a constaté que les activités de coopération technique avaient fléchi en Amérique latine, cette région étant en fait celle qui affichait le plus faible volume d'activité. Il a demandé que les ressources disponibles dans le domaine de la coopération technique soient équitablement réparties entre les régions. Pour finir, il a souligné que la documentation établie pour le Conseil devait être intégralement traduite dans toutes les langues.

Décision du Conseil

5. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a pris note du plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1998-2000 (TD/B/EX(16)/2).

* Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1998-2000" (TD/B/EX(16)/2).

VII. QUESTIONS DIVERSES

A. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

1. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a pris note de la composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 1998, établie comme suit : Bangladesh; Brésil; Chine; États-Unis d'Amérique; Éthiopie; Fédération de Russie; France; Indonésie; Irlande; Japon; Kenya; Maroc; Mexique; Norvège; Pakistan; Pologne; Slovaquie; Suède; Uruguay.

B. Conférence diplomatique des Nations Unies et de l'Organisation maritime internationale sur la saisie conservatoire des navires*

2. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la CNUCED ne devait assumer aucune tâche de fond dans le cadre de la Conférence diplomatique. Le rôle du secrétariat de la CNUCED devait se limiter à l'appui administratif.

3. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la Conférence diplomatique avait été convoquée par l'Assemblée générale. Le rôle de la CNUCED se limiterait à ce qui avait été défini dans la résolution de l'Assemblée.

Décision du Conseil

4. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a approuvé les dispositions relatives à la Conférence diplomatique proposées par le secrétariat de la CNUCED dans le document TD/B/EX(16)/4, comme suit :

a) La Conférence se tiendrait à Genève, pendant deux semaines, du 1er au 12 mars 1999;

b) Les secrétaires généraux de la CNUCED et de l'OMI prendraient les dispositions voulues, conformément à la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1997, pour convoquer la Conférence et lui soumettre toute la documentation requise, y compris un projet de règlement intérieur, ainsi que pour assurer tous les services nécessaires;

c) La Conférence constituerait une commission chargée de tous les travaux de fond;

d) Les langues de travail de la Conférence seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

* Pour l'examen du point 7 b), le Conseil était saisi d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Conférence diplomatique ONU/OMI sur la saisie conservatoire des navires - résolution 52/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies" (TD/B/EX(16)/4).

C. Économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale*

5. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que, si le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme devait examiner la question des économies, il était essentiel que le secrétariat fasse parvenir dans les meilleurs délais la documentation voulue.

6. Le représentant du Japon a souscrit à l'observation faite par le Royaume-Uni.

7. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la documentation serait communiquée six semaines avant la session du Groupe de travail.

8. Le représentant de la Turquie a dit que le projet de décision devait faire état du paragraphe 103 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement". Jusqu'ici, la question des économies n'avait été évoquée qu'à propos des crédits alloués pour 72 mois de travail au titre des services consultatifs interrégionaux pour l'exercice biennal 1998-1999. On ne voyait pas clairement si ces économies étaient de nature similaire à celles qui étaient envisagées dans le projet de décision.

9. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que le paragraphe 103 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" était pris en considération dans la résolution 51/167 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996, mentionnée dans le projet de décision. La documentation à établir à l'intention du Groupe de travail pourrait donner un aperçu de ce qu'on entendait par "économies".

Décision du Conseil

10. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a adopté le projet de décision TD/B/EX(16)/L.3, modifié oralement par le Président. (Voir la décision 448 (EX-16) du chapitre premier.)

11. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Venezuela) a exprimé l'espoir que le Groupe de travail s'attacherait réellement à formuler des recommandations concernant l'affectation des sommes économisées. Une coopération à la fois efficace et transparente de la part du secrétariat était essentielle.

12. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a jugé important d'avoir une idée claire des économies effectivement réalisées afin de déterminer la façon de les utiliser. Il convenait de se rappeler que la CNUCED était l'organisme phare dans le processus de réforme en cours à l'ONU.

D. Calendrier des réunions de la CNUCED

13. À sa 892e séance plénière, le 16 février 1998, le Conseil a approuvé le calendrier révisé des réunions pour 1998 publié sous la cote TD/B/44/INF.2/Rev.1.

* Pour l'examen du point 7 c), le Conseil était saisi du projet de décision TD/B/EX(16)/L.3.

VIII. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION,
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La seizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 16 février 1998 par M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine), président du Conseil.

B. Bureau du Conseil à sa seizième réunion directive

2. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-quatrième session, le Bureau du Conseil à la seizième réunion directive était le suivant :

<u>Président</u> :	M. Goce Petreski	(ex-République yougoslave de Macédoine)
<u>Vice-Présidents</u> :	Mme Anne Anderson	(Irlande)
	M. Michael Ray Arietti	(États-Unis d'Amérique)
	M. Dhumahdass Baichoo	(Maurice)
	M. Nacer Benjelloun-Touimi	(Maroc)
	Mme Eveline Herfkens	(Pays-Bas)
	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
	M. Gilberto Saboia	(Brésil)
	M. Vasili Sidorov	(Fédération de Russie)
	M. Bjorn Skogmo	(Norvège)
	M. Bozorgmehr Ziaran	(République islamique d'Iran)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 891e séance, le 16 février 1998, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa seizième réunion directive (TD/B/EX(16)/1), modifié par le Président (voir l'annexe I du présent rapport).

D. Désignation d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales aux fins des articles 76 et 77 du Règlement intérieur du Conseil

4. Le Conseil a noté que deux organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED avaient changé de nom : la Conférence internationale des contrôles d'assurances des États africains était devenue la Conférence interafricaine des marchés d'assurance; le Fonds andin de réserve était devenu le Fonds latino-américain de réserve.

5. Le Conseil a approuvé les demandes présentées par deux organisations non gouvernementales, qu'il a décidé de classer comme suit :

Catégorie spéciale

Centre international de commerce et de développement durable (TD/B/EX(16)/R.1), autorisé à participer aux travaux de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base;

Catégorie générale

International South Group Network (TD/B/EX(16)/R.2).

6. Le Conseil a également noté que la Baltic Exchange Limited devait être radiée de la liste prévue à l'article 77 du Règlement intérieur.

E. Rapport du Conseil sur sa seizième réunion directive

7. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa seizième réunion directive.

Notes

¹ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, neuvième session, Midrand (Afrique du Sud), 27 avril-11 mai 1996, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.D.4), première partie, sect. A.

² A/51/946.

³ A/52/685.

ANNEXE I

Ordre du jour de la seizième réunion directive du conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suite à donner à la Réunion de haut niveau de l'OMC sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés (27 et 28 octobre 1997).
3. Organisation de l'examen à mi-parcours conformément à la Déclaration de Midrand et à la résolution 52/182 de l'Assemblée générale.
4. La politique de publication de la CNUCED, compte tenu de la décision prise par le Conseil à sa quinzième réunion directive.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
6. Plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1998-2000.
7. Questions diverses :
 - a) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 1998;
 - b) Conférence diplomatique ONU/OMI sur la saisie conservatoire des navires - résolution 52/182 de l'Assemblée générale;
 - c) Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale;
 - d) Calendrier des réunions de la CNUCED.
8. Rapport du Conseil sur sa seizième réunion directive.

ANNEXE II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Malaisie
Algérie	Malte
Allemagne	Maroc
Argentine	Maurice
Australie	Mexique
Autriche	Mongolie
Bangladesh	Myanmar
Bélarus	Népal
Belgique	Nicaragua
Bhoutan	Norvège
Bolivie	Nouvelle-Zélande
Brésil	Ouganda
Bulgarie	Pakistan
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Chine	Pérou
Colombie	Philippines
Costa Rica	Pologne
Croatie	Portugal
Cuba	République de Corée
Danemark	République populaire démocratique de Corée
Égypte	République tchèque
El Salvador	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Slovaquie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suède
France	Suisse
Gabon	Thaïlande
Ghana	Trinité-et-Tobago
Grèce	Tunisie
Guatemala	Turquie
Haïti	Ukraine
Inde	Uruguay
Indonésie	Venezuela
Iraq	Viet Nam
Irlande	Yémen
Islande	Zambie
Israël	
Italie	
Jamahiriya arabe libyenne	
Jamaïque	
Japon	
Jordanie	
Luxembourg	
Madagascar	

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(16)/INF.1.

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Conseil, étaient représentés à la réunion en qualité d'observateur :

Érythrée
Rwanda
Saint-Siège

3. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté.

4. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la réunion :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée à la réunion.

5. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés :

Agence de coopération culturelle et technique
Association européenne de libre-échange
Communauté européenne
Fonds commun pour les produits de base
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation arabe du travail
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine
Système économique latino-américain

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Confédération mondiale du travail
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Jeune chambre internationale
Réseau du tiers monde
World Vision International

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Tenue à Genève le 8 mai 1998

Deuxième partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE*

I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Les décisions suivantes ont été adoptées par le Conseil à sa dix-septième réunion directive, tenue à Genève le 8 mai 1998 :

Décision 449 (EX-17) : Politique de publication de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement, tenant compte des activités en cours au secrétariat en vue de rationaliser la politique de publication de la CNUCED, des différents rapports qui lui ont été soumis et de la constitution d'un Comité des publications au sein du secrétariat, décide ce qui suit :

1. Les efforts déployés par le secrétariat sont vivement appréciés; le Conseil prend également note de la satisfaction du Groupe de travail quant aux mécanismes mis en place au secrétariat pour garantir une supervision et une amélioration systématiques des activités de la CNUCED en matière de publications;

2. Les États membres sont invités à prendre une part active à un examen transparent de la politique de publication de la CNUCED, dans le cadre de consultations avec le secrétariat, de façon à veiller à ce que les publications répondent à leurs besoins ainsi qu'aux priorités assignées à la CNUCED;

3. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à s'entretenir avec les États membres de la politique de publication de la CNUCED à une étape appropriée du processus de planification et d'examen, selon les modalités suivantes :

a) Au début de chaque année, le Groupe de travail tiendra une réunion informelle avec les directeurs de programme de la CNUCED pour examiner la liste des publications prévues pour l'année; en même temps, il examinera un rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED et fera rapport au Conseil du commerce et du développement; les deux réunions cumulées auront une durée maximale de deux jours;

b) À l'automne de la première année de chaque exercice biennal, le Secrétaire général de la CNUCED tiendra une réunion informelle avec les membres du Groupe de travail pour examiner un projet de liste des publications proposées pour l'exercice biennal suivant;

c) Le Groupe de travail examinera le projet de programme de travail au début de l'année suivante, y compris le projet de liste de publications proposées, après quoi le Secrétaire général de la CNUCED finalisera ces propositions budgétaires adressées au Secrétaire général de l'ONU; le Groupe de travail examinera le projet de budget-programme au moment où il est soumis à l'Assemblée générale et fera rapport au Conseil du commerce et du développement,

* Pour l'ordre du jour de la dix-septième réunion directive, voir l'annexe I.

lequel, à son tour, entérinera les recommandations devant être transmises aux organes d'examen de l'Assemblée générale;

d) Le Groupe de travail examinera également les résultats d'une enquête sur les publications parues au cours de l'année précédente, ainsi que les résultats de toute enquête approfondie auprès des lecteurs de certaines publications qui aura été réalisée; des enquêtes auprès des lecteurs devraient être effectuées chaque année; à la lumière de l'expérience récente, le secrétariat devrait s'efforcer d'améliorer la conception, la méthodologie et le champ des enquêtes auprès des lecteurs, de façon que celles-ci jouent pleinement leur rôle essentiel;

e) Tous les États membres sont invités à répondre aussi complètement que possible aux enquêtes auprès des lecteurs.

893ème séance plénière
8 mai 1998

Décision 450 (EX-17) : Fonds d'affectation spéciale pour
une plus grande participation d'experts
des pays en développement aux réunions
de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement, ayant été saisi d'un rapport intérimaire sur le point 3 de son ordre du jour, relatif au Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, conformément à la décision qu'il avait prise à sa quarante-quatrième session, décide ce qui suit :

a) Des consultations informelles se tiendront sous l'autorité du Président du Conseil sur les modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, conformément au paragraphe 114 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement", en vue de permettre au Secrétaire général de la CNUCED de modifier les modalités de fonctionnement du Fonds pour y prévoir notamment deux comptes, l'un pour des contributions affectées, l'autre pour des contributions non affectées;

b) Le Président du Conseil du commerce et du développement est prié d'achever ses consultations informelles d'ici au 3 juillet 1998 de façon que le Conseil du commerce et du développement puisse avaliser à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998, ces modalités de fonctionnement.

893ème séance plénière
8 mai 1998

II. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME : POLITIQUE DE PUBLICATION
DE LA CNUCED; ÉCONOMIES RÉSULTANT DE L'AMÉLIORATION
DE L'EFFICACITÉ GLOBALE

1. Le représentant du Mexique, parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, a informé le Conseil des résultats des délibérations du Groupe de travail sur la question des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, qui figuraient dans le document UNCTAD/ISS/Misc.121*. Il a ajouté que, conformément à la décision 52/462 de l'Assemblée générale, en date du 1er mars 1998, il communiquerait ces résultats au Secrétaire général de l'ONU. Il a ensuite présenté pour adoption par le Conseil un projet de décision sur la politique de publication de la CNUCED.

Décision du Conseil

2. À propos des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale, le Conseil a noté que les membres du Groupe de travail avaient demandé au Président du Conseil du commerce et du développement d'engager des consultations informelles sur la définition de principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds pour le financement de la participation d'experts, que le Conseil adopterait à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998. Le Secrétaire général de la CNUCED serait associé à ces consultations informelles, qui devraient être achevées avant le 3 juillet 1998.

3. Concernant la politique de publication de la CNUCED, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Groupe de travail (voir la décision 449 (EX-17) au chapitre premier).

* Le rapport du Groupe de travail porte la cote TD/B/45/5-TD/B/WP/107.

III. RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED
SUR LE FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR UNE PLUS GRANDE
PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX
RÉUNIONS DE LA CNUCED

1. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que, à la suite des consultations du Secrétaire général de la CNUCED de décembre 1996, le Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED avait été constitué en avril 1997. L'objectif avait été de recueillir des contributions à hauteur de 680 000 dollars. En mai 1997, le Secrétaire général de la CNUCED avait demandé aux États membres de verser des contributions au Fonds. À ce jour, 3 000 dollars avaient été reçus, et du fait qu'aucune décision de dépense n'avait été prise, le Fonds affichait un solde inutilisé de 3 000 dollars.

2. Le Président a remercié le Gouvernement islandais d'avoir versé la première contribution au Fonds d'affectation spéciale.

Décision du Conseil

3. Le Conseil a adopté un projet de décision présenté par le Président (voir la décision 450 (EX-17) au chapitre premier).

IV. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

1. Le représentant du Japon a dit que, concernant la question du réinvestissement des économies, le budget ordinaire ne devrait pas servir à financer la participation d'experts aux réunions de la CNUCED; cette participation devrait être financée au moyen de contributions volontaires.
2. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) s'est félicité de l'issue des délibérations du Groupe de travail. Beaucoup avaient cru un tel résultat impossible à obtenir, et il fallait mettre au crédit de tous les intéressés ce résultat qui permettait d'envoyer des recommandations explicites au Siège à New York.
3. La représentante du Brésil s'est déclarée satisfaite du résultat des délibérations du Groupe de travail. Le financement de la participation d'experts était une importante priorité pour le Groupe latino-américain et caraïbe et l'accord réalisé au Groupe de travail constituait un pas en avant. Bien entendu, des discussions supplémentaires étaient nécessaires, et elle comptait sur la bonne volonté de tous pour qu'un accord intervienne aussi vite que possible sur des principes directeurs et des modalités concernant la répartition des fonds.
4. Le représentant de la Suisse a dit que sa délégation se réjouissait des résultats obtenus par le Groupe de travail. Elle soutenait sans réserve la politique de publication de la CNUCED et espérait que le dialogue préconisé dans la décision du Conseil renforcerait la participation des États membres à l'évaluation des publications de la CNUCED. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, la délégation suisse se félicitait des progrès réalisés sur la question du Fonds d'affectation spéciale. Il fallait espérer que la décision du Conseil contribuerait à rendre le Fonds opérationnel, en application du paragraphe 114 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement"¹. Avec de la bonne volonté, tous les problèmes en suspens pouvaient être réglés.
5. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a fait observer que le résultat de la session du Groupe de travail donnait satisfaction à tous les membres.
6. Le représentant de la Chine a dit que le fait même de pouvoir avoir, à la CNUCED, des discussions sur des économies était une excellente chose. Le Groupe de travail avait obtenu des résultats positifs, et même si les principes et les modalités concernant le financement de la participation d'experts restaient à définir, des arrangements satisfaisants seraient trouvés si toutes les parties faisaient preuve de flexibilité.
7. Le représentant du Bangladesh a dit que sa délégation se félicitait du consensus obtenu sur toutes les questions au sein du Groupe de travail, et plus particulièrement de la place faite aux préoccupations des pays en développement et des PMA dans les conclusions du Groupe.
8. Le représentant de la Norvège a dit que d'intenses discussions et une volonté de compromis avaient permis au Groupe de travail d'obtenir un résultat acceptable. La délégation norvégienne se félicitait plus particulièrement de l'importance que le Groupe de travail avait décidé d'accorder aux pays les moins avancés et à certaines questions concernant l'investissement. Elle se félicitait également du résultat obtenu sur la politique de publication. Pour ce qui était du point 3 et du Fonds d'affectation spéciale, il fallait espérer

que les consultations à venir contribueraient à rendre le Fonds pleinement opérationnel.

9. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Venezuela) a accueilli avec satisfaction les résultats obtenus par le Groupe de travail. Le texte de compromis témoignait de la volonté des États membres de revitaliser la CNUCED. Les travaux du Groupe de travail avaient été particulièrement difficiles en raison des différences de sensibilité, mais toutes les parties aux discussions s'étaient impliquées de bonne foi et avaient montré qu'un accord était toujours possible pour peu qu'on en ait la volonté. Le Groupe latino-américain et caraïbe comptait bien participer aux discussions sur les modalités de financement dans un climat de confiance, de transparence et de compromis.

10. La représentante des États-Unis a dit que son pays avait abandonné sa position traditionnelle d'opposition au financement de la participation d'experts en raison de sa volonté déterminée d'aider les pays les moins avancés africains. Concernant les méthodes de travail du Groupe de travail, des consultations devraient avoir lieu sur les moyens d'améliorer les choses; elle a noté, par exemple, que les observateurs avaient tendance à dominer les débats au détriment des membres, ce qui paraissait pour le moins anormal. La documentation destinée aux sessions du Groupe de travail devrait être établie en consultation avec les États membres, pour que ceux-ci ne soient pas mis devant un fait accompli.

11. Le représentant du Kenya s'est félicité des résultats des délibérations du Groupe de travail et a exprimé sa satisfaction de la bonne volonté manifestée par tous à l'égard des pays les moins avancés et des pays africains.

12. Le représentant de l'Uruguay a dit que le Groupe de travail était un élément essentiel des efforts déployés pour accroître la transparence des procédures budgétaires et des programmes de coopération technique de la CNUCED. Concernant le financement de la participation d'experts, un important pas en avant avait été fait dans le sens de la participation effective d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED, priorité importante pour son pays.

V. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION,
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 8 mai 1998 par M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine), président du Conseil.

B. Bureau du Conseil à sa dix-septième réunion directive

2. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-quatrième session, le Bureau du Conseil à la dix-septième réunion directive était le suivant :

Président : M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine)

Vice-Présidents : Mme Anne Anderson (Irlande)
M. Michael Ray Arietti (États-Unis d'Amérique)
M. Dhumahdass Baichoo (Maurice)
M. Nacer Benjelloun-Touimi (Maroc)
Mme Eveline Herfkens (Pays-Bas)
M. Anthony Hill (Jamaïque)
M. Gilberto Saboia (Brésil)
M. Vasili Sidorov (Fédération de Russie)
M. Bjorn Skogmo (Norvège)
M. Bozorgmehr Ziaran (République islamique d'Iran)

Rapporteur : M. Sek Wannamethee (Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour

3. à sa 893ème séance, le 8 mai 1998, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième réunion directive (TD/B/EX(17)/1) (voir annexe I).

D. Examen du calendrier des réunions

4. Le Conseil a pris note du calendrier révisé des réunions - document TD/B/44/INF.2/Rev.2.

5. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a informé le Conseil que le secrétariat demanderait un accroissement de la dotation en unités de réunion en raison de l'augmentation du nombre de réunions informelles demandées par le Conseil, ainsi que de la décision sur la politique de publication, qui impliquait aussi une augmentation de ces réunions en 1999.

E. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

6. Le Conseil a été informé que les décisions adoptées à sa dix-septième réunion directive ne comportaient aucune incidence financière additionnelle.

F. Questions diverses

7. Le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième réunion directive (voir annexe II).

8. Le Président a rappelé qu'il tiendrait dans les prochaines semaines des consultations sur le thème de la réunion de haut niveau de la quarante-cinquième session ordinaire du Conseil.

G. Rapport du Conseil sur sa dix-septième réunion directive

9. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa dix-septième réunion directive. Il a demandé au secrétariat de faire distribuer aussitôt que possible un compte rendu synoptique des travaux, qui servirait de rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

Notes

¹ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, neuvième session, Midrand (Afrique du Sud), 27 avril-11 mai 1996, Rapports et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.D.4), première partie, sect. A.

ANNEXE I

Ordre du jour de la dix-septième réunion directive du Conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente et unième session : décision 447 (EX-16) du Conseil sur la politique de publication de la CNUCED; et décision 448 (EX-16) du Conseil sur les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale.
3. Rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED sur le fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session.
4. Questions institutionnelles, question d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Examen du calendrier des réunions;
 - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil.

ANNEXE II

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième réunion directive
du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Examen à mi-parcours.
4. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique [conclusions concertées 443 (XLIV)].
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement.
6. Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur ses consultations informelles sur la définition :
 - a) De principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts;
 - b) Des modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive.

ANNEXE III

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Kenya
Allemagne	Liban
Angola	Madagascar
Australie	Malte
Autriche	Maroc
Bangladesh	Maurice
Belgique	Mauritanie
Bhoutan	Mexique
Brésil	Myanmar
Bulgarie	Norvège
Chine	Ouganda
Costa Rica	Pakistan
Cuba	Panama
El Salvador	Paraguay
Équateur	Pays-Bas
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	République de Corée
ex-République yougoslave de Macédoine	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République tchèque
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gabon	Soudan
Géorgie	Suède
Indonésie	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Islande	Tunisie
Italie	Turquie
Jamahiriya arabe libyenne	Uruguay
Jamaïque	Venezuela
Japon	Yémen
Jordanie	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion en qualité d'observateur :

Rwanda
Saint-Siège

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(17)/INF.1.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Communauté européenne
Organisation de l'unité africaine

4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

5. La Commission économique pour l'Europe, ainsi que le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la réunion.

6. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la réunion :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

TROISIÈME PARTIE

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Tenue à Genève, le 10 juillet 1998

Troisième partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA DIX-HUITIÈME RÉUNION DIRECTIVE*

I. RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS**

Le texte suivant a été adopté par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-huitième réunion directive, tenue à Genève le 10 juillet 1998.

Introduction

1. Le projet de réforme arrêté à Midrand a marqué un tournant dans l'histoire de la CNUCED. La Conférence a décidé de restructurer et d'alléger le mécanisme intergouvernemental, le programme de travail et le secrétariat de l'organisation. Elle a également décidé d'améliorer les méthodes de travail de la CNUCED et, surtout, d'adopter une démarche nouvelle, fondée sur le dialogue et le consensus et axée sur des objectifs concrets.

2. Ces décisions ont guidé l'action de la CNUCED depuis la neuvième session de la Conférence. Les États membres et le secrétariat se sont résolument employés à atteindre les buts fixés et leurs efforts ont été en grande partie couronnés de succès. Mais cette importante réforme s'est inévitablement heurtée à des problèmes comme l'inadéquation des compétences, difficultés aggravées par la crise financière de l'ONU. Compte tenu des mandats convenus à Midrand puis approuvés par l'Assemblée générale, sur lesquels il n'est pas question de revenir, l'examen à mi-parcours permet de faire le point du chemin déjà parcouru et des obstacles rencontrés, d'étudier ce qu'il reste à faire au cours des deux années à venir et de formuler des recommandations pour aider la CNUCED à mieux s'acquitter de ces mandats.

3. Le facteur décisif sera la façon dont la CNUCED, d'ici à la prochaine session de la Conférence, remplira sa fonction d'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans le domaine du commerce, du financement, de technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED est aussi le principal organisme des Nations Unies chargé de la questions des pays les moins avancés, et l'efficacité de son assistance à ces pays sera également déterminante. La clef sera l'"intégration" : intégration des éléments de programme (par exemple, l'IED devrait être considéré non pas comme une activité distincte, mais comme un moyen d'élargir les réseaux de distribution des PME, de renforcer les entreprises des pays d'accueil, d'encourager l'innovation, d'améliorer la compétitivité des exportations, etc.); intégration des travaux des divisions et services de la CNUCED concernant des questions intersectorielles, et collaboration entre le secrétariat et les États membres; intégration des activités communes ou complémentaires menées par les organisations économiques multilatérales et les commissions régionales compétentes, y compris l'exécution de programmes intégrés par pays.

* Pour l'agenda de la dix-huitième réunion, voir l'annexe I.

** Pour la décision du Conseil et les déclarations faites sur l'examen à mi-parcours, voir le chapitre II.

4. Le renforcement des capacités est l'expression qui définit le mieux la voie à suivre – capacité de mener une politique judicieuse au niveau national, et aussi capacité d'adopter et de défendre une position dans les négociations concernant le commerce, l'investissement et autres éléments qui influent de façon déterminante sur la mondialisation et, par conséquent, sur les conditions économiques extérieures du développement.

Bilan

5. Depuis la neuvième session de la Conférence, les travaux du secrétariat et du mécanisme intergouvernemental sont conformes aux grandes orientations décidées à Midrand. La concertation intergouvernementale, les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique ont, dans l'ensemble, contribué à aider les pays du tiers monde et les pays en transition à se développer ainsi qu'à participer plus efficacement à l'économie mondiale dans des conditions propices à leur croissance.

6. Les travaux analytiques sur les thèmes suivants ont été particulièrement utiles : interdépendance et problèmes économiques mondiaux; problèmes de développement rencontrés par les pays les moins avancés et les pays africains; investissement étranger direct; initiatives des pays en développement dans les négociations commerciales; débouchés commerciaux dans le secteur des services; diversification et gestion des risques dans le domaine des produits de base; commerce électronique. À cet égard, preuve a été faite de l'importance et de l'utilité des grands rapports de la CNUCED, à savoir le Rapport sur le commerce et le développement, le Rapport sur l'investissement dans le monde et le Rapport sur les pays les moins avancés.

7. L'action concrète a été particulièrement fructueuse dans les domaines suivants : gestion de la dette; promotion de l'investissement; renforcement des capacités des entreprises; accession à l'Organisation mondiale du commerce; amélioration des compétences commerciales; gestion des risques; modernisation des douanes, suivi des marchandises et facilitation du commerce; accords de transport et de transit; élaboration de programmes nationaux intégrés pour les pays les moins avancés. Des travaux intensifs ont été menés en ce qui concerne les normes de comptabilité et de publication ainsi que le droit et la politique de la concurrence. Il est prévu de revoir le fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

8. Les bases de données sur le commerce des biens et services – système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) et base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) – ont été étoffées et affinées, en tant qu'outils d'analyse.

9. Pour ce qui est de la réforme institutionnelle, le Conseil du commerce et du développement a adopté des principes directeurs concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en soulignant notamment la nécessité d'intégrer les conclusions ou recommandations des réunions d'experts dans les travaux directifs des commissions.

10. Les travaux ont été placés sous le signe de la participation, l'accent étant mis sur la nécessité d'associer la société civile aux activités de la CNUCED, d'entretenir des liens étroits avec d'autres organisations

internationales, ainsi que d'intégrer les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique.

11. Plusieurs problèmes structurels ont cependant été constatés, qu'il faut s'employer à résoudre si l'on veut renforcer le rôle et l'influence de la CNUCED. Vu le décalage croissant entre les besoins et le niveau des ressources, ainsi que leur qualité (compétences et expérience du personnel), il faut répartir celles-ci de façon plus souple et faire mieux concorder les capacités et les priorités. La situation est aggravée par des rigidités systémiques, et en particulier par la lenteur des procédures de nomination aux postes vacants.

12. Les liens entre les travaux analytiques et la coopération technique laissent encore à désirer. Les questions intersectorielles n'ont pas été examinées de façon suffisamment intégrée par les organismes intergouvernementaux et n'ont pas été traitées aussi efficacement qu'elles auraient pu l'être par le secrétariat. C'est le cas en particulier des questions relatives aux pays les moins avancés. L'impact des activités de la CNUCED doit être mieux évalué.

13. Les difficultés de recrutement rencontrées par la CNUCED ces deux dernières années ont tout particulièrement touché le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Le fait que le coordonnateur spécial n'a pas encore été nommé et que d'autres postes restent vacants nuit à la conduite des travaux de la CNUCED concernant ces pays. Il faut de toute urgence nommer à ces postes des personnes hautement qualifiées.

14. Le Secrétaire général de l'ONU a approuvé les dispositions convenues en ce qui concerne la répartition des tâches entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales pour renforcer les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'analyse macroéconomique. Dans ce nouveau contexte, la CNUCED risque de ne pas avoir pleinement les moyens d'examiner des questions macroéconomiques internationales, notamment l'effet de la mondialisation et de la libéralisation sur le commerce et le développement.

15. La CNUCED a renforcé ses travaux concernant l'Afrique ces dernières années et le Conseil a tenu dans l'ensemble des débats satisfaisants sur les problèmes africains et sur les activités menées par la CNUCED dans le cadre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Des améliorations restent toutefois possibles dans ce domaine. L'appui sous forme de contributions analytiques et de ressources humaines demeure insuffisant et la coordination interne pourrait être renforcée.

16. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient être plus équilibrés, car les régions ne sont pas toutes pleinement prises en considération d'une année à l'autre; il convient aussi d'en diffuser plus largement les résultats. La façon dont les pays en développement pourraient organiser et échelonner la libéralisation n'a pas été analysée de façon suffisamment approfondie. Le financement des activités concernant la gestion de la dette n'est pas assez sûr, et l'assistance au peuple palestinien devrait maintenant viser à des résultats économiques directs. Pour les travaux sur l'investissement, la technologie et le développement des entreprises, il y a lieu de définir plus clairement les priorités et les objectifs. Dans le domaine du commerce, il n'y a pas de répartition assez nette des tâches entre les sous-programmes concernant le commerce électronique et la diplomatie

commerciale. Au sujet de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, il faut redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre l'impact économique du commerce électronique dans le cadre de la mondialisation. Quant aux travaux concernant les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, on ne s'est pas assez soucié de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, et la participation des pays les moins avancés aux réunions de la CNUCED a été insuffisante.

Recommandations

Recommandations générales

17. La CNUCED doit jouer le rôle distinctif qui est le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant recherche et action, analyse et travaux directifs. Ses programmes devraient être évalués dans cette optique. L'intégration doit se manifester dans la concertation intergouvernementale ainsi que dans les activités opérationnelles de la CNUCED, et se traduire par des partenariats plus étroits avec la société civile. Un suivi approprié permettra d'obtenir des États membres une information indispensable.

18. Les partenariats pour le développement prévus dans la Déclaration de Midrand devraient devenir l'activité emblématique de la CNUCED. Ils exigeront de nouveaux changements dans la façon de travailler. La CNUCED devrait renforcer ses liens avec la société civile, en particulier le secteur privé, et avec les organisations internationales. La coopération avec le secteur privé devrait viser à mettre à profit sa capacité d'innovation, à engager des activités communes et à mobiliser des fonds; des directives précises devraient être adoptées pour le financement du secteur privé. Les liens avec d'autres organisations internationales et les commissions régionales, qui représentent aussi une source précieuse d'idées, devraient avoir pour but d'accroître la synergie et d'éviter les doubles emplois. Des idées constructives doivent être lancées pour améliorer la diffusion de conseils, notamment par les moyens électroniques modernes, de façon qu'ils parviennent aux utilisateurs sous une forme facile à utiliser (meilleures pratiques, manuels, lois ou contrats types).

19. Il est, certes, nécessaire d'adapter les priorités à l'évolution de l'économie mondiale, mais le champ et la teneur du programme de travail du secrétariat devraient être en rapport avec les mandats approuvés, compte tenu également du fait que les ressources sont limitées.

20. Les questions intersectorielles doivent être mieux intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental. Le Conseil devrait en particulier veiller à ce que les questions mentionnées au paragraphe 106 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" soient incorporées aux travaux des commissions.

21. Les travaux analytiques et les activités de coopération technique de la CNUCED doivent être mieux coordonnés et le secrétariat devrait pour cela mettre en place des mécanismes appropriés. À cet égard, il faut poursuivre la stratégie visant à assurer la cohérence des programmes financés par le budget ordinaire et des programmes extrabudgétaires, en tenant compte des résultats des réunions d'experts ainsi que des sessions des commissions, du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement.

22. L'administration de la CNUCED devrait faire le maximum pour accélérer les recrutements et les nominations, de façon à réduire l'actuel taux excessif de postes vacants. Elle devrait également s'efforcer de réduire les coûts dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer l'efficacité. Il conviendrait d'intensifier la formation du personnel afin de corriger les lacunes et de créer une force de travail flexible capable de s'adapter à l'évolution des besoins.

23. Compte tenu des discussions actuellement consacrées au sein du système des Nations Unies à la budgétisation fondée sur les résultats et aux indicateurs de résultats, le secrétariat de la CNUCED devrait davantage intégrer dans ses travaux l'utilisation de tels indicateurs. Conformément aux critères nationaux et internationaux généralement acceptés, ces indicateurs devraient être pertinents, simples et mesurables; il conviendrait de tenir dûment compte des difficultés qu'il y a à mesurer les incidences des travaux analytiques.

24. En se préoccupant davantage des résultats que des contributions, le secrétariat devrait étudier et proposer au Conseil des idées concernant des mécanismes de rétro-information permettant de mesurer les incidences des activités de la CNUCED. Le Conseil devrait être saisi, aussitôt que possible, des propositions correspondantes, à l'examen desquelles le Groupe de travail serait associé à un stade ultérieur.

25. Le recouvrement des coûts devrait être envisagé pour certains programmes de coopération technique impliquant des activités de mise à jour, de maintenance et de service continu, en tenant compte de la situation des pays les moins avancés et des pays à faible revenu.

Recommandations particulières

26. La CNUCED étant l'organisme chargé, au sein du système des Nations Unies, d'apporter une assistance aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, il conviendrait de renforcer les activités du Bureau du Coordonnateur spécial. On pourrait notamment pourvoir d'urgence les actuels postes vacants. Il est important que le Bureau coordonne les activités sectorielles, suive la mise en oeuvre du Programme d'action de Paris et entame la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en étroites consultations et collaboration avec les organisations et institutions compétentes et la société civile. Les questions relatives aux pays les moins avancés devraient être pleinement intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental à tous les niveaux. Le Conseil devrait se pencher sur la question de la participation insuffisante des pays les moins avancés aux réunions de la CNUCED.

27. Compte tenu de sa grande importance pour les pays les moins avancés, il est essentiel que la décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement relative au suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés soit pleinement appliquée. Il faudrait veiller à ce que les pays bénéficiaires aient la haute main sur le processus. Une assistance devrait être fournie aux pays les moins avancés pour la préparation et le suivi des tables rondes nationales. La coopération, la coordination et la cohérence des efforts entre toutes les institutions compétentes constituent la pierre angulaire de tout succès.

28. Il conviendrait d'intensifier la coopération avec d'autres institutions pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement

durable des petits États insulaires en développement. Les travaux sur les problèmes de développement propres aux pays sans littoral et aux pays de transit devraient être renforcés et exécutés en consultation avec tous les intéressés.

29. Une coopération et une coordination étroites sont essentielles pour la réalisation des objectifs du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains, qui, pour les pays les moins avancés considérés, représente une étape concrète de la mise en place du cadre intégré recommandé à la Réunion de haut niveau. Il conviendrait de renforcer le mécanisme de coordination et de centralisation du secrétariat pour les activités relatives à l'Afrique.

30. Les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement devraient avoir une plus vaste portée régionale, la diffusion devrait en être améliorée et davantage de travaux devraient être consacrés aux questions de rythme et de calendrier de mise en oeuvre des politiques nationales de libéralisation.

31. Pour ce qui est de la gestion de la dette, il conviendrait d'intensifier les travaux relatifs à la formation de personnel national et à la gestion de la dette intérieure. En tenant compte des résultats des négociations sur la dette dans diverses instances, y compris des instances du secteur privé, la CNUCED devrait poursuivre, dans le cadre de son mandat, ses travaux sur les problèmes des pays endettés.

32. La CNUCED devrait analyser les conséquences pour les pays en développement de l'Union économique et monétaire européenne (UEM) et de l'euro, en s'appuyant sur les analyses réalisées dans les organisations internationales compétentes. Les travaux relatifs aux investissements de portefeuille pourraient être plus efficacement réalisés dans le cadre du programme sur les investissements, et il conviendrait d'exploiter le plus possible les travaux effectués par les banques régionales de développement et les institutions régionales de l'ONU.

33. Concernant le programme d'assistance au peuple palestinien, il faudrait améliorer la coordination interinstitutions et envisager de renforcer la présence sur le terrain.

34. L'analyse par la CNUCED des conséquences pour le développement de questions se rapportant à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement relève d'un thème de premier plan dans les actuelles discussions internationales. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux, qui devraient avoir un caractère essentiellement analytique et englober l'examen d'aspects relatifs à la promotion du développement. Elle devrait également poursuivre ses travaux visant à aider les pays en développement à renforcer leur capacité de promouvoir leur commerce et leur développement par le biais de l'investissement étranger. Des travaux de recherche supplémentaires devraient être entrepris sur les facteurs qui jouent un rôle dans les choix des entreprises privées pour l'implantation de leurs investissements. La CNUCED devrait continuer d'analyser l'évolution actuelle des sociétés transnationales et aider les pays en développement à mieux comprendre les questions relatives à ces sociétés transnationales et à leur contribution au développement, ainsi que les politiques leur permettant de tirer profit des activités des sociétés transnationales. Une plus grande attention devrait être consacrée à la promotion de l'investissement entre pays en développement. Il conviendrait d'approfondir l'approche intégrée de l'investissement et de la technologie que permettent les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et les examens de la

politique d'investissement. Préférence devrait être donnée à des stratégies strictement nationales pour ce qui est de l'appui aux institutions nationales et du renforcement des capacités. Des mesures devraient être prises pour promouvoir l'expansion continue du programme EMPRETEC, en veillant à instaurer un équilibre régional.

35. Pour ce qui est des travaux relatifs au commerce, une plus grande place devrait être accordée au renforcement des capacités. Le secrétariat devrait poursuivre ses efforts visant à aider les pays en développement et les pays en transition à participer efficacement aux négociations commerciales internationales et à devenir membres de l'OMC, notamment à travers l'élaboration d'initiatives de négociation, efforts dont les États membres devraient être dûment informés et qui devraient bénéficier d'un financement approprié, sur le budget ordinaire et de sources extrabudgétaires. Les analyses des incidences des préférences commerciales sur le commerce et le développement des pays en développement devraient être renforcées, s'agissant en particulier de déterminer les mesures à prendre pour remédier à l'effritement des marges préférentielles et pour promouvoir une utilisation optimale des schémas de préférences. Il conviendrait en particulier de déterminer les moyens d'améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, notamment dans de nouveaux secteurs. L'application des dispositions concernant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay devrait être analysée en tenant compte des travaux réalisés dans ce domaine par l'OMC. La formation à la diplomatie commerciale doit être conçue de façon que la CNUCED contribue bel et bien à renforcer la capacité d'analyse des responsables de pays en développement participant aux négociations internationales. Les travaux relatifs aux cours de diplomatie commerciale devraient s'appuyer sur une stratégie claire et bénéficier d'un financement suffisant; ils devraient aller de pair avec les activités du programme TRAINFORTRADE (formation dans le domaine du commerce extérieur et des services liés au commerce). Il conviendrait de clarifier le rôle de différents sous-programmes concernant la diplomatie commerciale et le commerce électronique. En tant que contribution aux discussions sur des questions intéressant le commerce international, la CNUCED devrait poursuivre ses activités concernant le droit et la politique de la concurrence, le commerce, l'environnement et le développement, et les services, y compris l'exploitation de la base de données MAST. Un certain nombre de pays en développement restant tributaires des produits primaires, il conviendrait d'intensifier les travaux sur la diversification et la gestion des risques.

36. Il faudrait renforcer la viabilité du programme "Pôles commerciaux" et des pôles commerciaux eux-mêmes, en particulier pour ce qui est de la formation, du fonctionnement et de l'interopérabilité, comme cela pourrait être recommandé dans la prochaine évaluation du programme. Le concept de services d'appui pour le système douanier automatisé (SYDONIA) devrait être précisé, et des mesures visant à assurer la viabilité générale de ce système, ainsi que celle d'autres programmes relatifs à la facilitation du commerce, devraient être étudiées. Les futures activités du programme TRAINFORTRADE devraient être précisées, en tenant compte des recommandations adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la suite de l'évaluation de ce programme et des enseignements fournis par les projets pilotes régionaux. La réunion de Lyon "Partenaires pour le développement", qui devait se tenir à Lyon (France) du 9 au 12 novembre 1998, devrait être intégrée aux travaux de la CNUCED par le biais d'un suivi des activités conjointes du secteur privé et de la CNUCED qui seront lancées à cette occasion. Le secrétariat devrait faire porter ses efforts sur l'analyse des conséquences pour le développement du commerce

électronique mondial. En coopération avec les organisations compétentes, en particulier l'OMC, l'UIT, l'OMPI et la CNUDCI, la CNUCED devrait aider les pays en développement à se préparer à d'éventuelles discussions multilatérales sur le commerce électronique.

37. Pour une plus grande transparence, le secrétariat devrait établir un rapport annuel sur les activités de la CNUCED, qui donnerait aux États membres un aperçu d'ensemble des activités et permettrait de mieux évaluer les travaux et les réalisations de l'Organisation. Le Secrétaire général de la CNUCED voudra peut-être tenir compte des observations et des vues des États membres quant au contenu de ce rapport.

38. Le secrétariat devrait s'efforcer d'exploiter davantage, dans les travaux de la CNUCED, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information. À cette fin, chaque division devrait élaborer un plan pour une intégration optimale de ces technologies dans ses activités.

894e séance plénière
10 juillet 1998

II. EXAMEN À MI-PARCOURS

1. Le Président a rappelé qu'aux termes de la Déclaration de Midrand adoptée par la Conférence à sa neuvième session, tenue à Midrand (Afrique du Sud) en 1996, "pour soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la présente session, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence". L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/182 adoptée en décembre 1997, avait en outre réaffirmé "sa volonté politique et son obligation d'assurer la concrétisation des engagements convenus lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand (Afrique du Sud), en particulier le document intitulé 'Un partenariat pour la croissance et le développement', et [s'était félicitée] à cet égard de la convocation en 1998 d'une réunion spéciale de haut niveau d'examen à mi-parcours, qui [contribuerait] aux préparatifs de la dixième session de la Conférence devant avoir lieu en Thaïlande en l'an 2000". Le Conseil avait donné le coup d'envoi à l'examen à mi-parcours, à sa sixième réunion directive, et chargé son vice-président, M. Benjelloun-Touimi (Maroc), de diriger les travaux.

2. Le représentant du Maroc, parlant en tant que vice-président du Conseil et président de l'examen à mi-parcours, a indiqué que neuf réunions informelles avaient eu lieu avant l'examen proprement dit, qui avait commencé le 24 juin 1998. Les travaux avaient été facilités par la documentation établie par le secrétariat, et avaient été caractérisés par une totale transparence ainsi que par des discussions franches et constructives sur toutes les questions de fond. Conformément aux nouveaux principes directeurs régissant le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, des résumés des discussions informelles sur chaque sous-programme et sur les questions intersectorielles avaient été distribués aux délégations. L'examen avait abouti à l'adoption à l'unanimité d'un texte présenté par le Président (TD/B/EX(18)/L.2 et Corr.1), qui représentait le consensus des délégations participantes.

Décision du Conseil

3. À sa 894^e séance plénière, le 10 juillet 1998, le Conseil a approuvé et adopté le texte issu de l'examen à mi-parcours (voir le chapitre I). Il a invité les États membres, le secrétariat de la CNUCED et les organisations compétentes à mettre pleinement en oeuvre les recommandations qui y figuraient, et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'y donner suite immédiatement, de faire régulièrement rapport à ce sujet aux consultations mensuelles et de transmettre le texte en question aux participants à l'examen de haut niveau à mi-parcours qui se déroulerait dans le cadre de la quarante-cinquième session du Conseil.

Déclarations

4. Le représentant du Japon a dit que sa délégation approuvait globalement le texte issu de l'examen à mi-parcours. Pour y donner suite, le secrétariat devrait agir avec un maximum de transparence et consulter sans tarder les États membres. Ses ressources et celles des pays étant limitées, il fallait établir un ordre de priorité pour la mise en oeuvre des recommandations. Il était particulièrement important d'appliquer les décisions prises à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, de trouver les moyens d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement (surtout des pays les moins avancés) aux marchés et

d'aider ces pays à renforcer leurs capacités, notamment pour faciliter leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Le secrétariat devait non seulement poursuivre mais encore intensifier son action dans ce domaine. Enfin, le texte adopté soulignait (ibid., par. 34) que les travaux de la CNUCED concernant l'investissement, et en particulier l'établissement d'un éventuel cadre multilatéral, devraient avoir un caractère essentiellement analytique : c'était en effet sur ce plan que la CNUCED possédait le plus d'atouts.

5. Le représentant de l'Inde a déclaré que le texte qui venait d'être adopté, même s'il ne s'agissait pas d'un document négocié, faisait l'objet d'un consensus; il devait être considéré comme un catalyseur pour l'exécution du mandat défini à Midrand, qu'il ne remplaçait en aucune manière. Pendant l'examen à mi-parcours, on avait consacré plus de temps et de ressources à la question de savoir comment améliorer les travaux de la CNUCED qu'aux travaux eux-mêmes. Ainsi, à un moment où se produisaient des bouleversements influant sur le commerce et le développement dans le monde entier, il n'y avait eu ni dialogue ni concertation véritables. Les activités normales devaient donc reprendre, et il restait beaucoup à faire. La délégation indienne avait approuvé le texte pour que l'on puisse aller de l'avant aussi vite que possible.

6. Le représentant de la Suisse estimait que les résultats de l'examen à mi-parcours dépassaient largement les prévisions. Son pays y avait participé non pas pour remettre en cause les réformes décidées à Midrand, mais au contraire pour contribuer à leur pleine réalisation. Cet examen avait montré clairement que le secrétariat n'avait pas les moyens voulus pour mener à bien toutes les tâches qui lui avaient été confiées, et qu'on devait donc établir un ordre de priorité. Il fallait soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour résoudre les problèmes pratiques. La Suisse avait lancé l'idée d'un rapport annuel pour contribuer à la transparence et à la cohérence des travaux de la CNUCED. Les résultats de l'examen à mi-parcours devaient aider à préparer la dixième session de la Conférence.

7. Le représentant du Canada a déclaré qu'il approuvait les résultats de l'examen à mi-parcours. Le renforcement des capacités devrait être un des principaux objectifs de la CNUCED. À cet égard, le texte adopté soulignait qu'elle devait jouer le rôle distinctif qui était le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant recherche et action, analyse et travaux directifs (ibid., par. 17) : autrement dit, l'analyse devait étayer le renforcement des capacités et la coopération technique. Les principes directeurs concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, adoptés par le Conseil à sa seizième réunion directive, représentaient un grand pas en avant et il fallait espérer qu'ils seraient pleinement appliqués.

8. Pour tirer le meilleur parti des ressources de la CNUCED, on devait fixer des priorités. À cet égard, il fallait se féliciter de l'importance accordée aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires (ibid., par. 26). Il était indispensable de tenir pleinement compte des intérêts des pays les moins avancés dans tous les domaines d'activité de la CNUCED. À cette fin, il importait de donner suite aux conclusions de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, et d'incorporer aux programmes de la CNUCED les principes définis dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

9. Le représentant de la Fédération de Russie estimait que les activités de la CNUCED étaient conformes aux décisions prises à Midrand et visaient à

aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à s'intégrer dans l'économie mondiale. Pour évaluer les travaux des deux années à venir, on étudierait dans quelle mesure l'organisation remplissait son rôle d'"élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologique, de l'investissement et du développement durable".

10. La délégation russe était dans l'ensemble d'accord avec l'analyse présentée dans le texte découlant de l'examen à mi-parcours. Elle soutenait l'action de la CNUCED dans des domaines comme la promotion de l'investissement, le développement des entreprises, le commerce des services, l'adhésion à l'OMC, la politique et le droit de la concurrence, les normes de comptabilité et de publication. Elle appréciait aussi beaucoup les trois grands rapports annuels de la CNUCED. Il fallait cependant redoubler d'efforts pour associer le secteur privé et la société civile aux activités, pour améliorer la coordination avec d'autres organisations internationales et pour resserrer les liens entre le travail analytique et la coopération technique. L'écart entre les besoins et les ressources était préoccupant.

11. La Russie approuvait pleinement les recommandations relatives à la prise en compte de toutes les régions dans les travaux sur la mondialisation et la libéralisation, à la participation de la société civile à certains projets, à l'étude d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, à l'utilisation d'indicateurs de résultats, à l'obtention de résultats concrets et à la nécessité de consulter tous les intéressés pour les travaux concernant les pays sans littoral et les pays de transit. Elle appuyait aussi la proposition visant à établir un rapport annuel, à condition que celui-ci ne fasse pas double emploi avec le rapport du Secrétaire général au Conseil.

12. Le représentant de l'Ouganda a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour aider les pays sans littoral. Il espérait que l'on ne réduirait pas le programme en faveur de ces pays, malgré le déclassement du poste correspondant dans le budget-programme. Sa délégation attachait une grande importance aux travaux sur les pays les moins avancés et aurait souhaité que le texte adopté soit plus ferme à cet égard (par. 27). Elle espérait que le libellé retenu ne serait pas préjudiciable à ces travaux. On ne voyait vraiment pas pourquoi, deux ans après Midrand, il n'y avait toujours pas de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Il ne fallait pas que des considérations fondées sur le sexe paralysent la nomination à ce poste et le secrétariat devrait informer les délégations des mesures prises pour débloquer la situation. La CNUCED avait un rôle spécial à jouer dans la mise en oeuvre des décisions adoptées à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés. Elle devrait se pencher sur les nouvelles questions à négocier dans le système commercial multilatéral, et servir de centre de réflexion pour les pays en développement.

13. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Bangladesh) a dit que son groupe se félicitait des résultats de l'examen à mi-parcours, qui témoignaient de la bonne volonté de tous les participants. Il approuvait les recommandations contenues dans le texte final et espérait que tous les intéressés feraient de leur mieux pour les mettre en oeuvre. On ne pouvait que se réjouir de la priorité accordée aux pays les moins avancés, les activités de la CNUCED en faveur de ces pays revêtant une importance critique. Le retard pris dans la nomination du coordonnateur spécial était très préoccupant.

14. Le porte-parole du Groupe africain (Maurice) a déclaré que l'examen à mi-parcours avait été mené à bien, mais qu'il restait beaucoup à faire et qu'il importait d'agir résolument. Son groupe plaçait de grands espoirs dans les travaux concernant le renforcement des capacités et la suppression des obstacles à la production, et jugeait très important d'améliorer l'accès aux marchés, de donner suite à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés et d'oeuvrer en faveur des pays en développement sans littoral ou insulaires. Il avait, certes, éprouvé des déconvenues dans certains domaines, mais espérait que les perspectives s'amélioreraient pour l'Afrique et que le programme de travail se traduirait par des mesures concrètes.

15. Le représentant de l'Éthiopie a dit que l'examen à mi-parcours avait abouti à l'adoption d'un texte contenant des recommandations concrètes, pragmatiques et clairvoyantes qui, espérait-il, seraient promptement et pleinement appliquées, parallèlement aux mandats donnés dans le document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" adopté par la Conférence à sa neuvième session¹ et dans les résolutions complémentaires de l'Assemblée générale. Il était encourageant de voir que les avis convergeaient sur les questions concernant les pays les moins avancés, et en particulier sur la nécessité d'intégrer davantage ces questions aux travaux directifs et analytiques de la CNUCED. En tant que principal organisme des Nations Unies chargé des programmes et activités en faveur des pays les moins avancés, la CNUCED devrait donner la priorité absolue à la mise en oeuvre des recommandations concernant ces pays. Les partenaires de développement des pays les moins avancés devraient également redoubler d'efforts pour soutenir l'exécution des programmes entrepris par la CNUCED dans les pays les moins avancés.

16. Le représentant de la Thaïlande a rappelé que, dans son deuxième rapport sur la réforme², le Secrétaire général de l'ONU avait reconnu les compétences de la CNUCED en ce qui concernait l'analyse macroéconomique des questions soulevées par l'interdépendance dans le domaine du commerce et du développement; il avait approuvé l'accord conclu entre la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales sur le renforcement des travaux macroéconomiques de l'ONU. Or, d'après le texte issu de l'examen à mi-parcours (par. 14), la CNUCED "risquait de ne pas avoir pleinement les moyens" de s'acquitter des fonctions analytiques que lui avait transférées le Département. La Thaïlande avait cru comprendre que l'on s'efforceraient de renforcer la capacité d'analyse de la CNUCED pour les questions macroéconomiques internationales.

17. La délégation thaïlandaise attachait aussi une grande importance aux travaux de la CNUCED sur les normes de comptabilité et de publication, ainsi que sur la politique et le droit de la concurrence. Les études sur ces questions s'étaient révélées utiles, et il fallait donc poursuivre les activités dans ces deux domaines.

18. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a dit que les résultats de l'examen à mi-parcours étaient équilibrés et que son groupe ne ménagerait aucun effort pour appliquer les recommandations. Cet examen s'était révélé fructueux et avait permis de formuler de bons principes pour les travaux de la CNUCED, mais il avait pris trop de temps et avait été source d'irritation, en particulier quand des décisions antérieures avaient été remises en cause. On pouvait en tirer des enseignements utiles pour l'avenir. Des critiques injustes avaient été adressées au secrétariat, auquel on avait notamment reproché un manque d'impartialité et de transparence. Pour que le secrétariat

puisse s'acquitter efficacement de sa tâche, il fallait absolument que les États membres le soutiennent et lui fassent confiance.

19. Certains États avaient tenté de réorienter les travaux de la CNUCED pour les axer exclusivement sur les pays les moins avancés. Le Groupe latino-américain avait toujours été pour l'assistance à ces pays, mais il importait de conserver un certain équilibre; la CNUCED devait oeuvrer au développement de tous les pays du tiers monde, et il ne fallait pas que son action en faveur des pays les moins avancés se fasse au détriment des autres.

20. Il convenait de préserver la capacité d'analyse générale de la CNUCED et renforcer sa capacité d'assistance technique à tous les pays. En particulier, le programme entreprises technologiques (EMPRETEC) devrait être élargi. Le Groupe latino-américain et caraïbe ne ménagerait aucun effort pour faire de la CNUCED un instrument qui contribue à rendre l'économie mondiale plus équitable.

21. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré qu'à l'issue de l'examen à mi-parcours, des ressources pouvaient être libérées pour des travaux moins "introspectifs". Cet examen avait été difficile car les objectifs et les méthodes étaient vagues au départ, mais les résultats indiquaient la voie à suivre au cours des deux années à venir et l'UE souhaitait que les recommandations soient mises en oeuvre immédiatement. Il y avait peu de risque que la CNUCED consacre une part trop grande de ses ressources aux pays les moins avancés, mais l'application des décisions prises à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce de ces pays devrait figurer en bonne place à son programme de travail. Des effectifs suffisants pourraient certainement être affectés à cette tâche.

22. Les pays les moins avancés, les problèmes d'investissement, les prochaines négociations à l'OMC et l'efficacité commerciale étaient autant de questions sur lesquelles l'Union européenne jugeait nécessaire de concentrer l'attention avant la dixième session de la Conférence. Elle était persuadée que les priorités et le programme de travail pour la période à venir pourraient être arrêtés à la satisfaction de tous.

23. Pour la représentante des États-Unis, la principale conclusion de l'examen à mi-parcours était que "la CNUCED devait jouer le rôle distinctif qui était le sien en remplissant sa fonction analytique et en intégrant recherche et action, analyse et travaux directifs". Cet objectif n'avait pas encore été atteint par le secrétariat. Sa délégation avait attiré l'attention sur les besoins des pays africains et des pays les moins avancés parce qu'elle estimait qu'ils n'avaient pas été suffisamment pris en considération. L'essentiel pour les deux années à venir serait de mettre en place le personnel voulu, et la délégation des États-Unis prendrait connaissance avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur les questions de personnel lors des prochaines consultations.

24. Le représentant de la République de Corée a dit que sa délégation attachait une importance particulière à la réforme institutionnelle et à la restructuration du secrétariat conformément aux décisions prises à Midrand. Il fallait espérer que la recommandation concernant la publication d'un rapport annuel inciterait le secrétariat à travailler de façon plus transparente et plus cohérente.

25. La représentante de la Turquie a déclaré que sa délégation approuvait les conclusions de l'examen à mi-parcours. Il importait d'y donner suite sans tarder et de façon transparente. Il serait plus facile d'établir un ordre de

priorité si les délégations étaient mieux informées, et il fallait fixer des objectifs concrets. La délégation turque soutenait les activités en faveur des pays les moins avancés, qui devraient être mieux intégrées dans les travaux de la CNUCED en général.

26. Le représentant de la Chine considérait que l'examen à mi-parcours avait été couronné de succès. Il avait abouti à des conclusions positives et objectives et à des propositions réalistes. De l'avis général, la CNUCED devrait accorder une attention prioritaire aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral. La Chine attachait aussi une grande importance à la coopération bilatérale avec ces pays. L'accent avait été mis sur le renforcement des capacités pour permettre une participation effective aux négociations commerciales multilatérales, ce qui contribuerait à resserrer la coopération entre la CNUCED et l'OMC. La CNUCED devait aussi jouer un plus grand rôle dans l'analyse macroéconomique. L'examen à mi-parcours indiquait ce qui restait à faire et la Chine collaborerait avec les autres pays pour atteindre les objectifs fixés à la neuvième session de la Conférence.

27. Le représentant de la Jamaïque a rappelé que l'examen à mi-parcours avait notamment pour objectif de contribuer à la préparation de la dixième session de la Conférence, et qu'il jetait donc les bases des décisions qui seraient prises à cette occasion pour aider tous les pays à améliorer leur niveau de vie grâce au commerce international. Il était important de mettre l'accent sur certaines catégories de pays, mais il ne fallait pas pour autant négliger les questions systémiques. Le CAC venait de publier une déclaration sur la pauvreté, et bien que la CNUCED fût appelée à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, le texte issu de l'examen à mi-parcours n'évoquait pas cette question. On ne devait pas oublier que les progrès accomplis non sans mal au cours des dernières années pouvaient facilement être remis en cause par des perturbations du système international. Il fallait, certes, suivre en permanence l'exécution des tâches, mais les échanges économiques mondiaux n'étaient pas liés aux mandats de Midrand et les acteurs économiques allaient de l'avant.

28. La CNUCED devait en priorité aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à se préparer aux négociations commerciales internationales. À propos de ces dernières, il était important de respecter les délais car il y avait eu trop de retards dans le passé. Pour la délégation jamaïcaine, l'expression "société civile" désignait les ONG, qui devraient être pleinement associées aux travaux de la CNUCED car elles jouaient un grand rôle dans le développement. Il fallait aussi resserrer les liens avec d'autres organisations internationales, en particulier dans le domaine des télécommunications et de la propriété intellectuelle. Il était grand temps d'utiliser davantage les mécanismes de rétro-information, et il serait utile d'établir des critères d'évaluation. Enfin, au lieu de se polariser sur la dixième session de la Conférence, il fallait accorder plus d'attention aux bouleversements en cours.

29. Le porte-parole des pays les moins avancés (Bangladesh) a dit que la CNUCED s'orientait dans la bonne direction en mettant l'accent sur les pays les moins avancés. Il était en effet indispensable de donner la priorité à ces pays pour qu'ils puissent briser le cercle vicieux du sous-développement et de la régression. On ne pouvait que se féliciter des déclarations faites à l'appui de cette orientation.

30. Le représentant du Sénégal jugeait que l'examen à mi-parcours avait été utile car il avait permis de mesurer le chemin parcouru et ce qui restait à

faire. Le texte adopté ne pouvait tenir compte de toutes les préoccupations, mais il était équilibré.

31. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a déclaré que l'examen à mi-parcours avait été très fructueux. Les débats avaient été francs, et les critiques nombreuses mais constructives. Le secrétariat était heureux de voir que les États membres étaient conscients des efforts déployés pour rationaliser les activités et exécuter les mandats, et qu'ils considéraient dans l'ensemble que la CNUCED était sur la bonne voie. Le secrétariat avait pris bonne note des défauts qu'on lui reprochait et qui appelaient des mesures correctives, en particulier pour ce qui était de l'adéquation des compétences. À cet égard, le Secrétaire général de la CNUCED ferait, lors des prochaines consultations, une déclaration sur les progrès de la réforme du secrétariat et donnerait à cette occasion des renseignements détaillés sur, notamment, les affectations, les postes vacants, la formation, etc., dans un esprit de totale transparence – chose à laquelle il attachait la plus grande importance. Sur certains points, par exemple le recrutement, les États membres seraient tenus au courant et auraient l'occasion de faire connaître leurs vues, mais les décisions resteraient la prérogative du Secrétaire général. Enfin, les recommandations issues de l'examen à mi-parcours seraient mises en oeuvre sans tarder, et le Secrétaire général ferait rapport régulièrement aux États membres sur la question.

32. La représentante des États-Unis a dit que sa délégation était prête à apporter son plein concours pour accélérer les nominations aux postes vacants.

33. Le représentant du Maroc, parlant en sa qualité de président de l'examen à mi-parcours, a dit que la CNUCED devait maintenant donner la preuve de son efficacité. L'examen avait été franc et avait montré qu'elle avait d'excellents programmes, mais qu'elle devait aussi résoudre de nombreux problèmes. Il fallait bien voir que rien n'était gravé dans la pierre. Les réalités économiques évoluaient et la CNUCED devait elle aussi s'adapter. Le secrétariat avait été critiqué, mais il avait participé à l'examen en toute bonne foi. Les États membres devaient essayer de ne pas camper sur leurs positions, de prendre du recul et de faire preuve d'une plus grande discipline en permettant au secrétariat d'agir librement et dans la transparence. Enfin, il était encourageant de voir que le secrétariat avait bien l'intention de suivre les recommandations issues de l'examen à mi-parcours, et il fallait espérer qu'il ferait régulièrement rapport sur les progrès accomplis.

III. CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS
LES ANNÉES 90*

1. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'il fallait faire une distinction entre, d'une part, l'étude de fond que le secrétariat présentait chaque année au Conseil à sa session ordinaire pour l'examen de la question africaine et, d'autre part, le rapport d'activité établi pour la dix-huitième réunion directive. D'importants travaux de recherche et d'analyse avaient été menés à l'aide de ressources budgétaires et extrabudgétaires, et la deuxième partie du Rapport sur le commerce et le développement, 1998 serait consacrée à l'Afrique. Le Japon avait en outre financé des travaux sur les leçons que l'Afrique pouvait tirer de la crise financière en Asie de l'Est; ils aboutiraient à une conférence organisée à Maurice. Certaines activités en faveur de l'Afrique dépendaient des ressources extrabudgétaires, lesquelles faisaient parfois défaut.
2. Le porte-parole du Groupe africain (Maurice) estimait que le rapport du secrétariat (TD/B/EX(18)/2) rendait bien compte des résultats obtenus et exposait franchement les difficultés rencontrées. Les principaux problèmes tenaient au manque de personnel et d'argent. Les diverses mesures prises par la communauté internationale pour aider l'Afrique à se développer avaient toujours échoué sur ces obstacles.
3. À la quarante-quatrième session du Conseil, le Secrétaire général de la CNUCED avait déclaré que les différences entre les pays les moins avancés d'Afrique et ceux des autres régions justifiaient un traitement distinct, que l'on ne saurait compter sur les seules forces du marché pour reconstruire l'infrastructure physique et sociale nécessaire en Afrique, et que le modèle de développement "en vol d'oies" n'était pas adapté à la plupart des pays africains. Le rapport dont le Conseil était saisi suscitait toutefois certains doutes : une fois de plus, les activités n'avaient pas été exécutées comme prévu, ce qui conduisait à s'interroger sur les chances de succès de programmes par pays qui dépendaient eux-mêmes d'initiatives comme le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.
4. Pour parvenir à une croissance soutenue et à un développement durable, les pays africains s'étaient lancés dans des réformes et avaient pris diverses mesures macroéconomiques. Les progrès accomplis étaient dus en grande partie à ces mesures ainsi qu'aux efforts qu'ils avaient déployés pour améliorer leurs moyens institutionnels et humains. Les objectifs visés étaient pourtant bien loin d'être atteints. Les pays africains avaient espéré que le Nouveau Programme servirait de catalyseur, mais le rapport à l'étude donnait une idée des difficultés rencontrées dans sa mise en oeuvre. Il fallait redoubler d'efforts pour appliquer rapidement les décisions prises à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, ainsi que pour exécuter des programmes tels le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), le programme relatif aux pôles commerciaux, le Programme pour le développement de

* Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (TD/B/EX(18)/2).

la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR), le Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS), etc. Les travaux sur des questions nouvelles comme le commerce électronique, l'euro, le rôle des femmes dans le développement et le microfinancement n'avaient même pas commencé.

5. Le principal problème tenait au fait que des postes essentiels n'avaient pas encore été pourvus et que l'on se contentait de solutions de fortune pour répondre aux besoins de l'Afrique – d'où un décalage entre la planification et l'exécution, entre les prévisions budgétaires et les ressources effectives. De nombreuses recommandations avaient été formulées par des experts, consultants et conseillers, mais dans la plupart des cas, quand on avait entrepris d'y donner suite, l'action avait été trop tardive ou trop limitée. La question se posait donc de savoir si les tâches définies à la neuvième session de la Conférence pourraient être entièrement accomplies avant la dixième. Le Nouveau Programme était extrêmement important car il pouvait servir de modèle et avoir des effets multiplicateurs en Afrique, mais son inexécution risquerait de freiner encore la croissance et le développement du continent. Il ne fallait surtout pas en arriver là.

6. Avec les progrès de la libéralisation, de la mondialisation et de l'intégration, il fallait revoir les méthodes et l'évaluation du chemin critique pour rendre le programme plus efficace. Les données du développement avaient changé en Afrique. Il fallait que s'enclenche un processus de croissance et de développement durable, et le Nouveau Programme pouvait jouer un rôle important à cet égard.

7. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, pays bénéficiaire du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, a remercié les donateurs et exprimé l'espoir que davantage de fonds seraient consacrés à ce programme. Il avait notamment pour but de renforcer les capacités d'exportation, compte tenu des débouchés créés par le Cycle d'Uruguay, mais les ressources disponibles n'étaient pas en rapport avec cet objectif et il serait bon de mieux "cibler" le programme. Il était peut-être trop tôt pour conclure que celui-ci portait ses fruits, et il fallait espérer que les ressources serviraient à financer des mesures ayant des effets concrets sur le terrain, et non des frais de voyage et d'administration.

8. À propos de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, la communauté internationale était une grande famille, et chaque famille devait prendre soin de ses membres les plus faibles. Aucune délégation ne devrait avoir de doute à ce sujet, même si bien des choses dépendaient naturellement des propres efforts des pays les moins avancés. Après la tenue de tables rondes nationales, davantage de fonds devraient être débloqués. La coopération interinstitutions pour le suivi de cette réunion était une bonne chose, mais il fallait que les pays les moins avancés eux-mêmes soient pleinement associés à la tâche. À propos des thèmes nouveaux et du système commercial multilatéral, la CNUCED faisait oeuvre utile dans ce domaine et les pays les moins avancés mettaient ses compétences à profit. Son aide pour la préparation à la réunion ministérielle de l'OMC avait été précieuse et il fallait espérer qu'elle apporterait aussi son concours aux préparatifs des négociations d'après Lomé avec l'Union européenne. Enfin, la dette atteignait des proportions critiques pour de nombreux pays les moins avancés, et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés devait jouer pleinement son rôle. La CNUCED devrait

défendre plus activement la cause des pays lourdement endettés auprès des institutions de Bretton Woods.

9. Le représentant de l'Éthiopie estimait que le rapport du secrétariat était clair et intéressant, mais qu'il aurait été plus utile s'il avait analysé de façon plus approfondie les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans le cadre du Nouveau Programme. Celui-ci représentait un engagement collectif de la communauté internationale. Les pays africains n'avaient ménagé aucun effort pour assainir leurs fondamentaux macroéconomiques. Ils avaient mis en oeuvre de vastes programmes d'ajustement et d'importantes réformes politiques, avec clairvoyance et détermination. Ces réformes avaient engendré une certaine croissance économique, mais il fallait batailler pour poursuivre sur la lancée.

10. L'appui de la communauté internationale était essentiel pour étayer solidement la reprise socioéconomique en Afrique, et des organisations comme la CNUCED pouvaient jouer un rôle précieux dans ce domaine. La question était de savoir comment obtenir des résultats tangibles. La part de l'Afrique dans le commerce international demeurait très faible et les apports d'investissements à la région plafonnaient. Les pays les moins avancés africains se trouvaient dans une situation particulièrement préoccupante, et sur les 41 pays considérés par la Banque mondiale et le FMI comme des pays pauvres très endettés, 33 étaient situés en Afrique. La crise de la dette continuait à freiner la croissance et le développement du continent, et les partenaires de l'Afrique étaient instamment priés de redoubler d'efforts pour mettre pleinement et rapidement en oeuvre l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le fléchissement continu de l'aide publique au développement de l'Afrique, tombée en 1995 à son niveau le plus bas de la décennie, était particulièrement préoccupant. Seuls un partenariat et une coopération véritables permettraient d'atténuer les graves difficultés socioéconomiques du continent.

11. Le représentant du Soudan trouvait que le rapport du secrétariat était utile, mais qu'il aurait pu être plus analytique et plus instructif. La suite donnée à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés était décevante. La CNUCED était le principal organisme des Nations Unies chargé de la question des pays les moins avancés, aussi était-elle appelée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre des recommandations issues de cette réunion. On avait besoin de davantage de renseignements à ce sujet. À propos des programmes intégrés par pays, l'information était insuffisante et l'on pouvait se demander pourquoi quatre pays seulement en avaient profité jusqu'alors. Il fallait en entreprendre d'autres. Le Soudan, qui était un des pays bénéficiaires, était satisfait des progrès déjà accomplis. Quant au programme relatif aux pôles commerciaux, il était très utile et répondait bien aux besoins des entreprises soudanaises. Il fallait redoubler d'efforts car cinq pôles seulement étaient pleinement opérationnels en Afrique. Le secrétariat devrait informer les États membres de tout problème rencontré dans ce domaine.

12. À propos du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique, la représentante de la Tunisie a déclaré que le rapport du secrétariat n'indiquait pas assez clairement que les efforts entrepris jusqu'alors dans huit pays représentaient une première étape seulement, le programme devant être étendu à tous les pays africains. Il ne soulignait pas non plus la lenteur de l'exécution : trois ans après son lancement, le programme ne s'appliquait qu'à huit pays et n'avait été effectivement mis en oeuvre que dans un seul. Il y avait donc loin des bonnes intentions à l'action. Le seul pays où des activités avaient été entreprises était la Tunisie, mais le démarrage n'avait été possible

que parce que les autorités avaient opté pour un financement dans le cadre d'un projet du PNUD, complété par des ressources fournies par le pays lui-même. Toutefois, ce financement n'était assuré que jusqu'en l'an 2000, après quoi le problème se poserait de nouveau. La Tunisie se félicitait donc de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le programme intégré, remerciait les donateurs qui y avaient déjà contribué et faisait appel à la générosité des autres.

13. Le représentant du Kenya s'est déclaré déçu par la lenteur de l'exécution du programme intégré CNUCED/OMC/CCI. Au bout de trois ans, les activités n'avaient commencé que dans un pays sur huit : à ce rythme-là, il faudrait 150 ans pour en faire profiter toute l'Afrique. À propos de la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, plus de huit mois après cette réunion, l'unité administrative n'avait toujours pas été créée, et on aimerait savoir pourquoi. Le rapport du Secrétariat se demandait aussi pourquoi tardait-on à mettre en pratique les recommandations de la Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire des pays en développement, qui s'était tenue en septembre 1997? Il serait bon aussi d'avoir des renseignements sur les progrès du programme relatif aux pôles commerciaux, ainsi que de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés après la réunion tenue à Berne en juin 1998. Quant à l'investissement et au développement des entreprises, le colloque qui s'était tenu à Fès (Maroc) en juin 1997 s'était révélé très utile et d'autres réunions du même genre devraient être organisées sur des questions de plus en plus complexes. La délégation kenyane prendrait connaissance avec un vif intérêt des notes de synthèse sur l'investissement étranger direct.

14. Le représentant de l'Afrique du Sud estimait que le secrétariat avait et les moyens et l'appui politique nécessaires pour renforcer ses travaux concernant l'Afrique. Il n'y avait aucune raison que les activités en faveur des autres pays en développement en pâtissent. Lorsque la Conférence se réunirait en l'an 2000 et quand l'Assemblée générale dresserait le bilan de l'action du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique à la fin de la décennie, il faudrait que les résultats obtenus par la CNUCED soient éloquents. D'où la nécessité de fournir au coordonnateur pour l'Afrique les ressources et le soutien voulus.

15. Le rapport du secrétariat donnait une bonne idée des travaux entrepris, mais aurait pu rendre mieux compte des activités des diverses divisions. La mise en oeuvre des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés était trop lente et l'écart entre les promesses d'assistance technique et les réalisations allait se creusant. On ne savait pas non plus très bien quelle suite avait été donnée aux décisions de la réunion ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en 1996 relatives au commerce et à l'investissement. L'Afrique du Sud approuvait vivement les travaux concernant la dette, le programme TRAINMAR, les nouvelles questions commerciales, l'investissement, et les normes de comptabilité et de publication, ainsi que le programme CAPAS - qui revêtait pour elle une très grande importance. Nombre de réunions organisées par la CNUCED avaient été utiles et il fallait se féliciter de l'appui croissant fourni aux organisations régionales africaines.

16. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a dit que celui-ci partageait le point de vue du Groupe africain, qui se préoccupait à juste titre de l'intégration effective des pays d'Afrique dans l'économie

mondiale. Il se félicitait des progrès accomplis en ce qui concernait la gestion de la dette, le renforcement des capacités, le secteur tertiaire, l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, les réseaux de transport sous-régionaux et les pôles commerciaux. La CNUCED jouait un rôle utile dans ces domaines, bien que ses travaux fussent souvent axés sur des régions déterminées. Tous les pays devaient s'adapter au nouveau système commercial multilatéral : les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays structurellement faibles et vulnérables. Le Groupe latino-américain et caraïbe approuvait les initiatives prises et encourageait la CNUCED à poursuivre ses activités en faveur de l'Afrique.

17. Le représentant de l'Ouganda considérait que certains progrès avaient été faits dans le cadre du programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, mais que les ressources étaient insuffisantes. Il faisait donc appel à la générosité des donateurs et espérait que le programme pourrait être étendu à d'autres pays. À propos de la suite à donner à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, l'Ouganda était en train d'organiser une table ronde et nourrissait l'espoir que ses partenaires de développement y participeraient activement. Il fallait mettre l'accent sur le renforcement des capacités, et non sur les séminaires et les missions. En ce qui concernait les vacances de poste à la CNUCED, le recrutement relevait de la compétence du secrétariat, mais si la procrastination nuisait à l'exécution des programmes, les États membres avaient le devoir de la dénoncer. Le poste de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devait être pourvu sans tarder.

18. Au sujet des questions nouvelles, la CNUCED avait joué un rôle utile dans la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC et il fallait espérer qu'elle fournirait aux pays une assistance pour les prochaines négociations. La délégation ougandaise se félicitait des travaux visant à aider les pays africains à attirer l'IED ainsi qu'à tirer les leçons de la crise financière en Asie. Enfin, la CNUCED devrait également axer ses efforts sur des projets de coopération régionale.

19. Le représentant du Maroc estimait que le rapport du secrétariat était utile, mais que les prochains devraient être plus analytiques et plus prospectifs. Le fait que l'on avait commencé à tirer les leçons de l'expérience de l'Asie était une bonne chose. L'exécution du programme intégré CNUCED/OMC/CCI avançait cependant très lentement et les ressources étaient insuffisantes. Il faudrait évaluer ce programme au fur et à mesure qu'il progresserait. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés; la nomination d'un coordonnateur spécial et le renforcement des effectifs dans ce domaine revêtaient une importance primordiale.

20. À propos des pôles commerciaux, un forum africain était indispensable pour assurer leur interconnectivité à l'échelle du continent, mais si les forums régionaux étaient utiles, il fallait les considérer comme une étape intermédiaire. En ce qui concernait le renforcement des capacités des pays africains, la CNUCED jouait un rôle particulièrement efficace dans le cadre du système commercial multilatéral, et des activités connexes devraient être incorporées au programme intégré de coopération technique. Celle-ci devrait aussi redoubler d'efforts pour aider les pays africains à participer aux

négociations sur l'investissement et à renforcer leur capacité de production. Enfin, ces pays devraient être mieux représentés aux échelons supérieurs et intermédiaires du secrétariat de la CNUCED, pour faciliter l'exécution des activités en faveur de l'Afrique.

21. Le représentant de l'Égypte a déclaré que son pays était reconnaissant à la CNUCED de ses efforts pour renforcer les capacités, de ses travaux d'analyse et de son assistance technique. Ces dernières années, le secrétariat avait appris à mieux comprendre les problèmes africains, et les débats du Conseil devraient aider à remédier aux carences persistantes de l'exécution des programmes. Les travaux du secrétariat sur les leçons de la crise financière asiatique étaient utiles, de même que le programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains. Il fallait espérer que ce programme serait étendu à un plus grand nombre de pays. La délégation égyptienne attachait une importance particulière au renforcement des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines.

22. L'Égypte attachait une importance particulière aux besoins des pays les moins avancés et comptait que les recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce de ces pays seraient mises en oeuvre à un rythme accéléré. À propos des thèmes nouveaux, elle appuyait pleinement la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations à vocation commerciale et espérait que la CNUCED aiderait les pays africains à se préparer aux négociations. Pour ce qui était de la dette, la CNUCED devrait faire des études sur les principales causes du problème. L'APD continuait à revêtir une grande importance pour les pays africains, et il fallait aussi trouver de nouveaux moyens d'encourager l'IED en Afrique. La nouvelle démarche concernant les systèmes de comptabilité pour les petites et moyennes entreprises était bonne. Enfin, il convenait de renforcer les effectifs du secrétariat pour aider l'Afrique à réaliser son potentiel.

23. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que le rapport du secrétariat rendait bien compte des activités déployées par la CNUCED pour exécuter le Nouveau Programme, mais qu'il aurait été utile d'en savoir plus sur les objectifs visés par le secrétariat et sur les résultats concrets qu'il avait obtenus. Il serait aussi intéressant d'avoir plus de renseignements sur les effets des programmes financés par le budget ordinaire et par des contributions volontaires. L'UE était fermement résolue à contribuer au développement de l'Afrique – ainsi qu'en témoignait, par exemple, sa coopération étroite avec la Communauté de développement de l'Afrique australe.

24. Comme on l'avait signalé pendant l'examen à mi-parcours, des améliorations pouvaient encore être apportées aux travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Ils devaient tenir pleinement compte des activités menées par d'autres organisations internationales, reposer sur une parfaite connaissance des besoins, priorités et capacités sectoriels, entraîner une nette amélioration des services pour le développement et partir du principe que les gouvernements étaient maîtres de leurs propres programmes de développement. La CNUCED jouait un rôle constructif dans la facilitation du commerce ainsi que dans la simplification de la documentation et des formalités douanières en Afrique. Elle devrait continuer à aider ces pays à s'attaquer aux problèmes administratifs responsables du niveau élevé des coûts de transaction et des frais de transport dans le commerce intra et extra-africain. L'Union européenne soutenait les efforts déployés par la CNUCED pour faciliter l'intégration des pays africains, et en particulier des pays les moins avancés, dans le système commercial international.

25. Pour donner suite à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés, il fallait agir de façon coordonnée en vue d'un maximum d'efficacité. À cet égard, l'Union européenne se félicitait de la convocation par le Secrétaire général de la CNUCED d'une réunion spéciale sur le SGP, le SGPC et les nouvelles mesures en faveur des pays les moins avancés, qui offrait une excellente occasion d'aller de l'avant.

26. Le problème de la dette des pays d'Afrique était incontournable. L'Union européenne était certaine qu'après le prochain examen, la Banque mondiale et le FMI accepteraient de prolonger de deux ans l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Quant au programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, l'Union européenne souhaitait vivement qu'il soit renforcé après l'évaluation des travaux déjà entrepris. Elle était sûre que l'on procéderait très bientôt aux nominations nécessaires pour assurer l'exécution du programme.

27. Le porte-parole du Groupe asiatique (Bangladesh) a dit que celui-ci partageait les vues du Groupe africain. Toutefois, il n'était peut-être pas dans l'intérêt des pays les moins avancés pris globalement de faire une distinction entre ceux d'Asie et ceux d'Afrique – encore que si cette stratégie donnait de bons résultats, son groupe serait le premier à s'en féliciter. La création du Fonds d'affectation commun était une excellente chose et les donateurs étaient instamment priés d'y contribuer. À propos de l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés, le Groupe asiatique trouvait lui aussi qu'elle était bien lente. En ce qui concernait les questions nouvelles, le renforcement des capacités et l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral étaient prioritaires, et toute contribution de la CNUCED dans ce domaine serait vivement appréciée. Le surendettement et les solutions possibles, y compris les remèdes proposés par le Club de Paris et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, étaient des sujets intéressants pour tous les pays les moins avancés et tous les pays à faible revenu, et pas seulement un groupe de pays. À cet égard, la diminution de l'APD à un moment où elle aurait dû au contraire augmenter était très préoccupante et l'attention des partenaires de développement était appelée sur ce problème. Enfin, il fallait encourager la constitution de réseaux d'entreprises par l'intermédiaire de la CNUCED, et l'Afrique et l'Asie devraient collaborer en évitant les clivages.

28. Le représentant de la Chine trouvait le rapport du secrétariat bien construit et instructif. Sa délégation partageait le point de vue de Maurice sur ce document. Les conditions générales du commerce et du développement avaient beaucoup évolué dans les années 90, et il était indispensable d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités dans cette nouvelle conjoncture. La CNUCED faisait oeuvre très utile dans ce domaine et il fallait espérer que les objectifs du Nouveau Programme seraient atteints le plus tôt possible. Le Gouvernement chinois accordait une extrême importance à l'Afrique. Il avait pris des mesures pour coopérer plus étroitement avec le continent, dont il continuerait à soutenir le développement.

29. Le représentant du Sénégal a déclaré que le rapport du secrétariat était fort utile, mais qu'à l'avenir il devrait aussi comprendre une évaluation critique des activités. Sa délégation attachait une importance particulière aux pôles commerciaux qui, malgré les efforts du secrétariat, étaient lents à démarrer vraiment, faute de fonds. À cet égard, l'Union européenne avait annoncé une contribution de 10 millions d'euros qui était attendue avec

impatience. Le secrétariat devrait redoubler d'efforts pour obtenir le versement des fonds. En juillet 1997, le Sénégal avait accueilli la première réunion du forum des pôles commerciaux des pays africains francophones et lusophones, qui représentait un premier pas vers l'organisation d'un forum panafricain.

30. Pour la représentante des États-Unis, il était essentiel que la CNUCED analyse de façon approfondie les perspectives de commerce et d'investissement en Afrique. À cet égard, sa délégation attendait avec impatience la publication du Rapport sur le commerce et le développement, 1998. Le rapport à l'étude l'avait grandement aidée à évaluer la contribution de la CNUCED à l'exécution du Nouveau Programme, et elle continuerait à collaborer étroitement avec le secrétariat pour arriver à mieux comprendre les activités entreprises. Au cours de l'année à venir, elle demanderait à être informée régulièrement de l'appui aux activités concernant l'Afrique, de la représentation des Africains à la CNUCED et de la coordination avec d'autres organisations. L'action en faveur de l'Afrique et des pays les moins avancés ne devait pas être un jeu à somme nulle et la CNUCED était à même de faire un travail constructif qui profite à tous les pays en développement.

31. Le représentant de Cuba a déclaré que son pays se considérait comme un frère de l'Afrique. Les pays les moins avancés africains, comme d'autres pays pauvres du monde, avaient besoin d'une aide urgente. L'analyse du secrétariat constituait un outil utile pour l'exécution du Nouveau Programme, mais montrait que les bonnes intentions n'étaient pas suffisantes et qu'il fallait déployer des efforts plus résolus. On devait s'attaquer aux carences internes et étudier les causes fondamentales de la situation non seulement en Afrique, mais encore dans les pays pauvres du monde entier. La délégation cubaine soutenait les efforts faits par la CNUCED pour résoudre les problèmes économiques de l'Afrique. Elle pensait aussi que l'assistance de la CNUCED devrait être plus équilibrée.

32. Le représentant du Nigéria se félicitait du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, mais pensait qu'il faudrait asseoir son exécution sur des bases plus solides. On devait en faire profiter davantage de pays, et les donateurs étaient instamment priés de contribuer généreusement au Fonds commun d'affectation spéciale. Au sujet de la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés, la délégation nigériane notait avec satisfaction que les besoins avaient été évalués et qu'il y avait eu des réunions de coordination interorganisations. La CNUCED devrait collaborer encore plus étroitement avec d'autres institutions pour que l'unité administrative puisse être créée rapidement.

33. À propos des nouveaux thèmes, les pays en développement comptaient sur l'appui de la CNUCED pour adopter une démarche dynamique. La coopération entre la CNUCED, l'OUA et le PNUD en vue de mettre sur pied un mécanisme institutionnel destiné à aider les pays africains dans les futures négociations commerciales était à cet égard encourageante. La CNUCED devrait aussi redoubler d'efforts pour aider les gouvernements africains à se préparer aux négociations sur le commerce des services en l'an 2000. On ne pouvait que se féliciter de l'établissement du nouveau projet SYDONIA pour la CEDEAO. Le Nigéria continuait cependant à supporter la totalité du coût de sa participation. Il priait donc instamment le secrétariat de lui fournir une assistance financière, comme dans le cas d'autres bénéficiaires.

34. À sa quarante-quatrième session ordinaire, le Conseil avait défini de nouvelles orientations pour les travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le secrétariat ne les avait cependant pas encore pleinement suivies, en particulier dans le domaine des ressources pour le développement et de l'APD où il s'était vu confier des tâches précises. Il devait étudier activement les moyens de mobiliser davantage de ressources pour le développement de l'Afrique, en étudiant tout spécialement comment faire de l'APD un catalyseur pour attirer d'autres types de flux.

35. Enfin, la mauvaise coordination des activités du Nouveau Programme, le retard pris dans la nomination d'un coordonnateur et la sous-représentation de l'Afrique au secrétariat ne servaient pas la cause africaine. Le poste de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires devait être pourvu rapidement.

36. Le représentant du Japon trouvait que, dans son rapport, le secrétariat aurait dû donner davantage de renseignements sur les résultats concrets obtenus, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Il fallait mettre au point des indicateurs pour mesurer l'effet des activités sur le développement, ou des mécanismes permettant de connaître la réaction des États membres, en particulier des pays les moins avancés. La CNUCED devrait tout faire pour que son action en faveur de l'Afrique ait des effets tangibles.

37. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que celui-ci avait pris bonne note des observations et des critiques formulées par les États membres. À propos du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, il était vrai qu'il avait mis du temps à démarrer, à cause notamment du manque de fonds. Depuis l'établissement du rapport du secrétariat, les plans d'application avaient été achevés et des agents d'exécution locaux avaient été désignés pour les huit pays considérés. On cherchait à mobiliser des fonds pour étendre le programme à d'autres pays, et il semblait que les donateurs fussent plutôt disposés à financer son extension à des pays les moins avancés. On proposerait aux deux autres organismes participants de faire une évaluation du programme.

38. Au sujet de la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés, un coordonnateur avait été désigné au CCI, le groupe de travail interinstitutions avait examiné les besoins de 39 pays et des mesures avaient été définies pour tous ces pays. Jusqu'alors, 14 pays avaient indiqué qu'ils souhaiteraient participer à des réunions avec des donateurs.

39. En ce qui concernait les nouveaux thèmes, des documents d'information avaient été établis et distribués à tous les pays en développement et d'autres études seraient réalisées dans le cadre du programme régional du PNUD pour l'Afrique. S'agissant des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'OMPI et la CNUCED faisaient des études pour aider les pays africains à se préparer à l'examen de l'Accord y relatif. Des réunions d'information à ce sujet seraient aussi organisées pour les pays africains. La troisième phase du programme CAPAS était bien engagée, et neuf études nationales avaient été examinées en mai 1998. Un séminaire régional sur les conclusions de cet examen à mi-parcours devait se tenir à l'automne de 1998.

40. Pour ce qui était des programmes intégrés par pays, des activités avaient été entreprises dans quatre États africains, mais il ne serait pas possible

d'aider tous les pays à la fois. On espérait qu'en 1999 les bénéficiaires seraient plus nombreux.

41. Quant aux pôles commerciaux, l'Union européenne avait initialement annoncé une contribution de 10 millions d'écus pour la création de pôles dans la région de la CEDEAO, mais le montant effectivement versé serait sans doute bien inférieur (peut-être quelque 2 millions d'écus seulement). Le programme SYDONIA dans la région de la CEDEAO souffrait aussi du manque de fonds. À propos du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), la réunion de Berne avait rassemblé quatre donateurs qui avaient réaffirmé leur volonté d'aider les pays à mieux gérer leur dette, en finançant un programme exécuté par Debt Relief International, société avec laquelle la CNUCED avait établi des relations de travail étroites. Enfin, le secrétariat avait beaucoup étoffé ses travaux analytiques sur l'Afrique et chercherait à mieux rendre compte de ses activités au Conseil lors des réunions directives, conformément aux conseils donnés par les gouvernements.

Décision du Conseil

42. Le Conseil a pris acte des déclarations faites au sujet du point de l'ordre du jour sur la contribution de la CNUCED au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

IV. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR SES CONSULTATIONS
INFORMELLES SUR LA PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED

1. Le Président a déclaré que suite à la décision prise par le Conseil à sa dix-septième réunion directive, il avait chargé M. Hill (Jamaïque), Vice-Président, de diriger des consultations ouvertes à tous, qui s'étaient déroulées le 3 juillet 1998. Le rapport du Vice-Président donnait à penser que les consultations pourraient aboutir. Le Bureau recommandait donc au Conseil d'autoriser la poursuite de ces consultations.

Décision du Conseil

2. Le Conseil a chargé le Président de poursuivre les consultations et de faire rapport à l'une de ses prochaines réunions de consultation mensuelles sur les deux questions considérées : a) principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts; b) modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED.

V. RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE
DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC

1. Le représentant du Maroc, parlant en sa qualité de président du Groupe consultatif commun, a présenté le rapport de celui-ci sur sa trente et unième session (ITC/AG(XXXI)/171). Le Groupe avait examiné les activités de coopération technique exécutées par le CCI en 1997 en prenant en considération le rapport annuel du Centre, l'évaluation de son sous-programme intitulé "Recherche, développement et promotion en matière de produits et de marchés", ainsi que la stratégie du CCI pour le développement des produits et des marchés. Il avait aussi passé en revue les travaux du Comité consultatif sur le Fonds global d'affectation spéciale.

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le Directeur général adjoint de l'OMC avaient félicité le Directeur exécutif du CCI de la façon dont il avait conduit la réforme du Centre, et avaient également évoqué le renforcement de la coopération entre les trois organisations. Le Directeur exécutif avait annoncé que le CCI était pratiquement au terme de l'opération de recentrage engagée en 1994. Il avait décrit les mesures prises par le Centre pour mieux répondre aux besoins commerciaux des pays les moins avancés, et avait fait observer que le CCI s'employait à créer, affiner et appliquer à l'échelle des pays des instruments génériques d'assistance technique pour renforcer les capacités nationales et tirer le meilleur parti de ressources limitées. Il avait renforcé sa collaboration avec d'autres organisations.

3. Le Président du Groupe consultatif commun avait lui-même évoqué les consultations informelles qu'il avait eues en avril 1998 sur l'établissement d'un mécanisme de supervision du CCI et l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat. À propos du mécanisme de supervision, il avait été décidé par consensus de revenir sur la question après la trente et unième session du Groupe consultatif commun, à la lumière des résultats de l'examen en cours des programmes de coopération technique des organismes de tutelle du Centre ainsi que du fonctionnement des organes de contrôle existants. Les conclusions des consultations informelles seraient communiquées au Groupe consultatif à sa prochaine session, en 1999.

4. Le Groupe avait exprimé sa satisfaction unanime au Directeur exécutif et au secrétariat pour les progrès accomplis par le CCI dans la définition et l'application d'une nouvelle stratégie, la poursuite des réformes administratives, le renforcement de la coopération avec d'autres organisations et la présentation de renseignements clairs et complets sur ses activités. Il s'était félicité de la nouvelle stratégie en matière de développement des produits et des marchés, ainsi que de la contribution apportée par le Fonds global d'affectation spéciale et son Comité consultatif au programme de travail du CCI.

5. Enfin, les Gouvernements allemand, belge, britannique, canadien, chinois, danois, finlandais, français, italien, néerlandais, norvégien, suédois et suisse avaient annoncé ou confirmé des contributions volontaires au CCI.

Décision du Conseil

6. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente et unième session (ITC/AG(XXXI)/171).

7. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que le secrétariat de la CNUCED soutenait totalement le CCI. La coopération entre les deux organismes s'était développée rapidement et de façon satisfaisante, en particulier dans le cadre du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, et de l'application des recommandations de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés. Il fallait espérer que le CCI jouerait un rôle important dans la réunion de "partenaires pour le développement" qui doit se tenir à Lyon (France) en novembre 1998.

VI. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION,
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la réunion

1. La dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 10 juillet 1998 par M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine), Président du Conseil.

B. Bureau de la dix-huitième réunion directive

2. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-quatrième session, le Bureau du Conseil à la dix-huitième réunion directive était le suivant :

<u>Président</u> :	M. Goce Petreski	(ex-République yougoslave de Macédoine)
<u>Vice-Présidents</u> :	Mme Anne Anderson	(Irlande)
	M. Michael Ray Arietti	(États-Unis d'Amérique)
	M. Dhumahdass Baichoo	(Maurice)
	M. Nacer Benjelloun-Touimi	(Maroc)
	Mme Eveline Herfkens	(Pays-Bas)
	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
	M. Gilberto Saboia	(Brésil)
	M. Vasili Sidorov	(Fédération de Russie)
	M. Bjorn Skogmo	(Norvège)
	M. Bozorgmehr Ziaran	(République islamique d'Iran)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième réunion directive (TD/B/EX(18)/1 et Corr.1) (voir annexe I).

D. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

4. Le Conseil a décidé d'admettre la Banque africaine d'import-export à participer aux travaux de la Conférence ainsi qu'à ses propres travaux et à ceux de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 76 de son règlement intérieur.

E. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

5. Le Conseil a décidé d'accorder le statut consultatif au Transnational Institute (TNI) et de classer cette organisation dans la catégorie générale.

6. Il a également été informé que, conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII) et après consultation avec l'État intéressé (la Fédération de Russie), le Secrétaire général avait décidé d'inscrire l'Association des groupes financiers et industriels de Russie au Registre des ONG nationales.

F. Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

7. M. Chak Mun See (Singapour) a été désigné pour assumer la présidence du Conseil à sa quarante-cinquième session.

G. Questions diverses

8. Le Conseil a noté que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme tiendrait sa trente-deuxième session non pas du 7 au 9 septembre, comme cela était prévu initialement, mais du 21 au 23 septembre 1998.

H. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive

9. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive du rapport sur sa dix-huitième réunion directive, sous l'autorité du Président.

Notes

¹ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, neuvième session, Midrand (Afrique du Sud), 27 avril-11 mai 1996, Rapports et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.D.4), première partie, sect. A.

² A/53/676.

ANNEXE I

Ordre du jour de la dix-huitième réunion directive

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen à mi-parcours.
3. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique [conclusions concertées 443 (XLIV)].
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement;
5. Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur ses consultations informelles sur la définition :
 - a) De principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts;
 - b) Des modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED;
6. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente et unième session.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive.

ANNEXE II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Malte
Algérie	Maroc
Allemagne	Maurice
Australie	Mauritanie
Autriche	Mexique
Bangladesh	Myanmar
Bélarus	Népal
Belgique	Nicaragua
Bolivie	Nigéria
Bouthan	Norvège
Brésil	Ouganda
Burundi	Panama
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Chine	Pérou
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Croatie	Portugal
Cuba	République de Corée
Danemark	République tchèque
Égypte	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Singapour
ex-République yougoslave de Macédoine	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suède
France	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Haïti	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Ukraine
Iraq	Uruguay
Irlande	Venezuela
Israël	Yémen
Italie	Zimbabwe
Jamaïque	
Japon	
Jordanie	
Kenya	
Liban	
Madagascar	
Malaisie	

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(18)/INF.2.

2. Un État membre de la CNUCED qui ne fait pas partie du Conseil était représenté à la réunion en qualité d'observateur :

le Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Communauté européenne
Ligue des États arabes
Organisation arabe du travail.

4. Les institutions spécialisées et organismes apparentés suivants étaient représentés à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté.

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion :

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Réseau du Tiers monde
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

QUATRIÈME PARTIE

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR
LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Tenue à Genève du 12 au 23 octobre 1998

Quatrième partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION*

I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

A. Réunion de haut niveau : les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement – perspectives régionales

1. Le Conseil du commerce et du développement a tenu un débat de haut niveau sur le thème "Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement – Perspectives régionales", présidé par M. Supachai Panitchpakdi, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande.

2. La Réunion de haut niveau a comporté deux discussions-débats, l'une sur "L'épicentre asiatique", l'autre sur "L'effet de ricochet et les leçons à tirer de la crise". Cette dernière a été réalisée conjointement avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, par téléconférence.

B. Examen de haut niveau à mi-parcours

3. Aux termes de la Déclaration de Midrand, adoptée par la Conférence à sa neuvième session en 1996, à Midrand (Afrique du Sud), "pour soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la présente session et assurer sa mise en oeuvre, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convoquer une réunion d'examen spéciale de haut niveau deux ans avant la dixième session de la Conférence¹". Dans sa résolution 52/182, de décembre 1997, l'Assemblée générale s'est félicitée de la convocation en 1998 d'une réunion spéciale de haut niveau d'examen à mi-parcours, qui contribuerait aux préparatifs de la dixième session de la Conférence devant avoir lieu en Thaïlande en l'an 2000.

4. La Réunion de haut niveau a porté sur le suivi de l'examen à mi-parcours, qui a commencé en février 1998, en vue d'évaluer l'évolution d'ensemble survenue depuis Midrand, les prévisions pour les deux années à venir et les perspectives pour la dixième session de la Conférence et au-delà. La documentation comprenait les résultats de l'examen à mi-parcours et les documents établis pour cet examen (TD/B/45/8) ainsi qu'une note thématique du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/45/CRP.2).

5. En conclusion des débats, le Conseil a demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'établir et de soumettre aux délégations, par l'intermédiaire du Bureau, un projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence aux fins de consultation, en vue de pouvoir approuver cet ordre du jour provisoire à sa dix-neuvième réunion directive, le 15 décembre 1998. Le Conseil a également été informé que, aux fins de planification, la dixième session de la Conférence se tiendrait du 12 au 20 février 2000.

* Pour l'ordre du jour de la quarante-cinquième session, voir annexe I.

C. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières

6. Les conclusions concertées ci-après sur le point 4 de l'ordre du jour ont été adoptées par le Conseil le 23 octobre 1998 :

Conclusions concertées 451 (XLV) : Les causes, la gestion et la prévention des crises financières

1. La crise financière qui secoue actuellement l'économie mondiale comporte des aspects systémiques et les pays touchés ne peuvent y faire face de façon isolée. Pour avoir une action efficace, il est nécessaire de combiner des mesures nationales et internationales.

2. Des facteurs intérieurs ont assurément joué un rôle majeur dans les crises financières qu'ont connues certains pays. Toutefois, d'autres pays dotés d'institutions et de fondamentaux économiques sains ont également beaucoup souffert de l'instabilité financière mondiale. De plus, les incidences négatives de la crise sur les prix des produits de base ont beaucoup contribué à réduire les recettes d'exportation et la croissance dans un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement.

3. Une solution unique pour faire face aux crises financières n'est ni réaliste ni souhaitable. Les politiques intérieures doivent être adaptées aux conditions particulières de chaque pays et être conçues pour relancer la croissance, rétablir la confiance et assurer un retour ordonné à la stabilité financière. Ces efforts doivent être étayés par des mesures appropriées de la part des pays développés et viser à garantir une croissance économique soutenue et un développement durable.

4. Le recours à des politiques commerciales protectionnistes ne peut être la solution aux actuels problèmes mondiaux; il ne ferait qu'aggraver la crise. Des politiques de croissance sont indispensables pour éviter le risque d'une récession mondiale et résister aux pressions protectionnistes.

5. Les événements récents soulignent l'importance d'un environnement extérieur favorable pour la réalisation des objectifs de politique structurelle dans les pays en développement. Un environnement financier extérieur propice au succès des mesures intérieures pourrait notamment exiger une supervision adéquate et transparente des flux, volatils, de capitaux à court terme.

6. Il est nécessaire de réformer l'actuelle architecture financière internationale de façon à réduire les risques de crise financière et à assurer une meilleure gestion de ces crises lorsqu'elles se produisent. Une représentation et une participation à part entière des pays en développement devraient faire partie intégrante du processus de réforme, et les vues de ces pays devraient être prises en compte. Une surveillance multilatérale et nationale efficace est essentielle à la prévention des crises financières. Cette surveillance doit reconnaître le rôle de l'interdépendance globale dans la diffusion de l'instabilité financière. Une plus grande cohérence des politiques internationales concernant le commerce et les questions monétaires et financières est nécessaire.

7. La réforme de l'architecture financière devrait viser à remédier aux faiblesses et aux lacunes de l'actuel cadre réglementaire de l'activité internationale de prêt et d'investissement. Il pourrait être nécessaire d'étendre la portée de cette réforme à un plus large éventail d'activités financières.

8. Une plus grande transparence des activités des institutions financières privées, des gouvernements et des institutions financières multilatérales est indispensable pour une surveillance efficace des politiques et la supervision des marchés, ainsi que pour l'adoption de mesures opportunes de prévention de l'instabilité financière. Un processus de consultation devrait être encouragé à cette fin.

9. Un renforcement de la réglementation prudentielle et de la supervision du système financier dans le cadre d'un processus progressif de libéralisation peut contribuer à une plus grande stabilité financière. Les réformes intérieures à envisager pourraient comprendre : a) une plus grande transparence et une meilleure information; b) le renforcement des normes réglementaires nationales; et c) des mécanismes plus efficaces de répartition des coûts, tels que des régimes améliorés en matière d'insolvabilité et de relations entre débiteurs et créanciers.

10. Il peut aussi être nécessaire de recourir à d'autres instruments pour empêcher la fragilisation des positions financières extérieures sans pour autant entraver le commerce ou l'investissement à moyen terme et à long terme. Des enseignements utiles peuvent être tirés de l'expérience d'un certain nombre de pays ayant utilisé avec succès de tels instruments. Toutefois, la réglementation et le contrôle des flux financiers ne devraient pas servir à soutenir des politiques inappropriées.

11. Si la prévention doit être l'objectif ultime des efforts de réforme, des mesures doivent néanmoins aussi être prises pour une meilleure gestion des crises lorsque celles-ci se produisent. Instituer un véritable prêteur international en dernier ressort, doté de ressources adéquates pour fournir les liquidités nécessaires aux pays connaissant des difficultés financières extérieures, pourrait être l'une de ces mesures. Toutefois, compte tenu des importants obstacles à une telle solution, il peut être aussi utile d'étudier différents autres moyens de gérer les crises qui prévoiraient des sauvegardes contre des attaques spéculatives et la désorganisation des marchés, préviendraient le risque moral et assureraient une répartition plus équitable du fardeau entre débiteurs et créanciers. La définition de principes pour une restructuration ordonnée de la dette pourrait être examinée plus avant. Les pays développés devraient aussi envisager d'autres mesures pour faciliter l'accès aux liquidités des pays en développement confrontés à des difficultés financières extérieures.

12. Le Conseil exprime sa satisfaction de l'analyse équilibrée, indépendante et actuelle présentée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1998. Il demande instamment au secrétariat de continuer d'étudier les questions commerciales, monétaires et financières internationales dans le cadre de ses travaux sur l'indépendance dans la perspective du développement, conformément au document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" qui a été adopté par la CNUCED à sa neuvième session¹. Les propositions sur la prévention et la gestion des crises financières figurant dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1998 méritent d'être plus largement diffusées, débattues

et analysées. Dans le cadre de son actuel mandat et en tenant compte des travaux réalisés dans d'autres organisations compétentes, la CNUCED devrait contribuer au débat sur le renforcement et la réforme de l'architecture financière internationale en continuant d'analyser la question dans une optique de développement.

900e séance plénière
23 octobre 1998

D. Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

7. Les conclusions concertées ci-après sur le point 5 de l'ordre du jour ont été adoptées par le Conseil le 23 octobre 1998 :

Conclusions concertées 452 (XLV) : Le commerce et l'investissement dans les pays les moins avancés : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral

1. Le Conseil du commerce et du développement a réalisé son huitième examen annuel des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, en s'appuyant sur le document intitulé Least Developed Countries 1998 Report². Le Conseil a loué le secrétariat pour la qualité du rapport et son analyse détaillée des résultats économiques des pays les moins avancés et des possibilités et contraintes rencontrées par ces pays dans leurs efforts pour participer davantage au système commercial multilatéral. Le principal message du rapport, à savoir que les pays les moins avancés doivent être pleinement intégrés au système commercial mondial, doit être davantage mis en lumière. Il a toutefois été reconnu que la situation particulière des pays les moins avancés continuait de justifier un traitement spécial et différencié au titre des Accords du Cycle d'Uruguay. Le défi à long terme pour les pays les moins avancés reste néanmoins d'améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux.

2. Le Conseil a noté avec satisfaction que les pays les moins avancés en tant que groupe avaient pu, en 1997, préserver leur récent redressement économique. L'amélioration de leurs résultats était attribuable à une combinaison de facteurs, intérieurs et extérieurs. Les incertitudes considérables pesant sur leurs perspectives à court terme restaient néanmoins préoccupantes; leur économie fragile est particulièrement vulnérable à des chocs extérieurs tels que la crise financière asiatique, la baisse des prix des produits de base et les catastrophes naturelles. Les risques de revirement des politiques et des troubles civils persistants conduisent également à douter de la viabilité du récent redressement économique dans certains pays les moins avancés. De plus, même si l'actuelle reprise pouvait être préservée dans les années à venir, elle ne suffirait pas à elle seule à freiner la marginalisation continue des pays les moins avancés dans le commerce mondial ou à renforcer leur intégration nécessaire dans le système commercial international, ou encore à contribuer à une diminution appréciable de la pauvreté.

3. Le Conseil a noté que l'amélioration des résultats économiques dans les pays les moins avancés ces dernières années était principalement attribuable aux réformes de politique macroéconomique réalisées par ces pays eux-mêmes, dans des conditions intérieures et extérieures des plus

difficiles. Les pays les moins avancés étaient invités à poursuivre leurs efforts de réforme, avec le soutien actif de la communauté internationale, dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée, afin de créer des conditions propices à une croissance économique soutenue et au développement. Ils étaient également invités à s'efforcer de créer les conditions d'une amélioration de l'investissement intérieur et de l'investissement étranger direct et d'une diversification de leurs exportations.

4. Le Conseil a considéré que l'accès à des ressources financières extérieures adéquates était d'une importance critique pour la croissance et le développement dans les pays les moins avancés. Le recul sensible des flux d'aide publique au développement vers ces pays en 1996 a été jugé préoccupant. Il a été demandé aux pays donateurs d'accroître le niveau de leur assistance financière conformément aux objectifs fixés par l'ONU. Les récentes initiatives de certains pays donateurs et l'application continue et régulière par un certain nombre d'autres donateurs des programmes d'aide en faveur des pays les moins avancés doivent être complétées par des efforts supplémentaires de la part de tous les partenaires de développement des pays les moins avancés pour honorer les engagements pris dans le Programme d'action. Cela est particulièrement important compte tenu de l'incapacité des pays les moins avancés d'attirer d'importants flux d'investissements étrangers directs.

5. Malgré des progrès notables concernant l'exécution de vastes programmes de réforme économique, la plupart de ces pays n'ont pas réussi à attirer des investissements à long terme. En dépit d'un large éventail de débouchés d'investissement, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des industries extractives, les pays les moins avancés restent confrontés à divers obstacles dans leurs efforts pour attirer les investissements étrangers directs et d'autres formes de capitaux privés. Cette situation met en relief l'importance critique du rôle des institutions publiques (institutions multilatérales et bilatérales de financement du développement et institutions d'aide) dans la promotion de flux financiers privés vers les pays les moins avancés. Ces pays ont besoin d'une assistance technique et financière pour améliorer leurs infrastructures institutionnelles et physiques, afin de pouvoir attirer davantage d'investissements étrangers directs et en tirer profit.

6. Le Conseil s'est félicité des principales initiatives prises en matière d'allégement de la dette, mais il a estimé que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour alléger l'endettement extérieur des pays les moins avancés, qui reste gravement préoccupant. Sans une réduction continue et forte de l'encours et du service de la dette extérieure, les perspectives de croissance dans les pays les moins avancés et la capacité de ces pays d'attirer des IED resteront limitées. Le Conseil s'est également félicité de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTÉ), mais a noté que son application avait jusque-là été modeste. Deux années après son lancement, elle n'avait été appliquée dans son intégralité qu'à un seul pays les moins avancés. La prolongation jusqu'à l'an 2000 du délai initial de deux ans fixé pour la sélection des pays, de façon que davantage de pays puissent répondre aux critères de qualification, était une bonne chose. Il faut toutefois prévoir une sortie efficace et rapide du problème du surendettement, à l'appui des efforts de réforme faits par les débiteurs, et mobiliser les ressources nécessaires à l'application intégrale et rapide de l'initiative PPTÉ. Les critères de

qualification devraient être suffisamment flexibles pour tenir compte des différentes situations d'endettement et être appliqués à tous les pays les moins avancés qui ont véritablement besoin d'une réduction de leur dette et qui ont engagé les réformes nécessaires. Les pays donateurs voudraient peut-être examiner attentivement la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convertir en dons l'encours de la dette bilatérale publique des pays très endettés les plus pauvres.

7. Le Conseil a souligné qu'il importait de soutenir les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils faisaient pour enrayer leur actuelle marginalisation dans le commerce mondial et s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international. Une adhésion rapide à l'Organisation mondiale du commerce des pays les moins avancés qui n'en sont pas encore membres fait partie de ces efforts, et la CNUCED devrait continuer d'aider les pays les moins avancés à satisfaire aux conditions d'adhésion. Ces pays doivent pouvoir devenir membres de l'organisation dans des conditions compatibles avec leur statut de pays les moins avancés. L'enjeu des négociations d'adhésion à l'organisation est de combiner, dans des délais raisonnables, le strict respect nécessaire des disciplines multilatérales avec une certaine flexibilité et une compréhension suffisante des difficultés et des contraintes rencontrées par les pays les moins avancés.

8. L'application totale et effective de la Décision ministérielle de Marrakech relative aux pays les moins avancés et des mesures spéciales et différenciées en faveur de ces pays figurant dans les Accords du Cycle d'Uruguay, l'élargissement de l'accès aux marchés pour leurs exportations et le soutien de leurs efforts en matière de renforcement des capacités sont autant d'éléments indispensables à l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. On ne peut que se féliciter des mesures prises par plusieurs pays développés et pays en développement pour élargir l'accès des pays les moins avancés à leurs marchés, mais il reste néanmoins d'importantes possibilités d'améliorer encore l'accès aux marchés pour les produits agricoles et les produits industriels intéressant le commerce d'exportation des pays les moins avancés. L'application effective du plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, adopté à la première Conférence ministérielle de l'OMC, et les décisions de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés contribueraient à la solution des problèmes résiduels en matière d'accès aux marchés rencontrés par ces pays.

9. La faible participation des pays les moins avancés au commerce international tient fondamentalement à des problèmes d'offre. La communauté internationale devrait aider ces pays à renforcer leur compétitivité par la diversification dans le secteur des produits de base, l'amélioration des infrastructures commerciales et des services d'appui au commerce, et la mise en valeur des ressources humaines. De plus, les pays les moins avancés doivent eux-mêmes prendre l'initiative, dans le contexte de leur politique macroéconomique, d'éliminer les contraintes pesant sur l'offre, s'agissant par exemple du niveau élevé des droits de douane et d'autres restrictions.

10. Les pays les moins avancés devraient également bénéficier d'une assistance pour pouvoir participer activement aux négociations faisant partie du programme incorporé et prendre une part active au débat en cours sur les nouveaux thèmes. On a souligné à cet égard le rôle de la CNUCED.

Il a également été souligné qu'il faudrait, dans les négociations sur le programme incorporé, tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés.

11. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par la lenteur de la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce. Il a souligné la nécessité de continuer de renforcer et d'améliorer la coordination et la cohérence entre les institutions participant à la mise en oeuvre de ce cadre intégré.

12. La société civile a un rôle de plus en plus important à jouer dans la promotion du développement socioéconomique. La communauté internationale et en particulier les États membres doivent prendre des mesures pour promouvoir l'entreprise privée et encourager les activités entrepreneuriales dans les pays les moins avancés. La création par les pays les moins avancés d'un cadre institutionnel et juridique favorable est un préalable indispensable à la réalisation de cet objectif. Le rôle des femmes et des organisations non gouvernementales (ONG) doit être réaffirmé, et des efforts doivent être faits pour associer tous les partenaires de la société civile au processus de développement des pays les moins avancés. Les partenaires internationaux de développement, en particulier les ONG, pourraient jouer un rôle vital à cet égard en nouant des relations constructives avec les ONG nationales et le secteur privé dans les pays les moins avancés.

900e séance plénière
23 octobre 1998

Décision 453 (XLV) : Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 52/187 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, et la recommandation 442 (XLIV) du Conseil, du 22 octobre 1997,

Se félicitant de l'offre généreuse de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au cours du premier semestre de l'an 2001,

Recommande à l'Assemblée générale pour adoption à sa cinquante-troisième session le projet de résolution ci-après, intitulé "Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés" :

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/187, du 18 décembre 1997, par laquelle elle a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001,

1. Accueille avec satisfaction et accepte l'offre généreuse de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au cours du premier semestre de l'an 2001;

2. Désigne le Secrétaire général de la CNUCED en tant que Secrétaire général de la Conférence et le prie de prendre toutes les dispositions nécessaires à la préparation de la Conférence;

3. Décide de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au cours du premier semestre de l'an 2001, pour une durée de sept jours, aux lieux et dates qui seront déterminés par le Secrétaire général de la Conférence en consultation avec l'Union européenne;

4. Prie le Secrétaire général de la Conférence d'organiser le Comité préparatoire intergouvernemental (en deux parties) et les trois réunions préparatoires d'experts mentionnés à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 52/187;

5. Prie le Secrétaire général de la Conférence d'organiser, en consultation avec les États membres et en coopération avec les organisations et les institutions compétentes, des tables rondes sectorielles et thématiques ou, le cas échéant, des tables rondes nationales au cours de la Conférence, qui contribueront aux travaux de celle-ci;

6. Demande au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à la Banque mondiale de rattacher leurs prochaines tables rondes et réunions de groupes consultatifs à la préparation de la Conférence et de veiller à ce que ces réunions apportent une contribution de fond à la Conférence;

7. Prie l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'associer pleinement à la préparation de la Conférence les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans les pays les moins avancés;

8. Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, de convoquer une réunion interinstitutions pour assurer une mobilisation et une coordination optimales de tous les organes, organismes et organisations compétents du système des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions compétentes, en vue de la préparation, et du suivi, de la Conférence;

9. Invite le Secrétaire général de la Conférence à prendre des dispositions, en consultation avec les États membres, pour

faciliter la participation de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales et du secteur privé, à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

10. Décide de prendre en charge le coût de la participation de deux représentants gouvernementaux de chacun des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire intergouvernemental et à la Conférence elle-même en utilisant des ressources extrabudgétaires et, au cas où celles-ci se révéleraient insuffisantes, d'envisager toutes autres options.' "

900e séance plénière
23 octobre 1998

Déclaration se rapportant à la décision 453 (XLV) du Conseil

8. Le représentant de l'Ouganda a dit que, concernant le paragraphe 10 de la résolution 453 (XLV), il considérait que l'examen de toutes les autres options devrait aussi comprendre la possibilité de financer la participation de représentants des gouvernements des pays les moins avancés sur les ressources du budget ordinaire. Les pays les moins avancés devant être les bénéficiaires des résultats de la Conférence, il était important de faciliter leur participation à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même de façon qu'ils puissent contribuer à l'élaboration du programme d'action.

E. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation

9. Les conclusions concertées ci-après sur le point 6 de l'ordre du jour ont été adoptées par le Conseil le 23 octobre 1998 :

Conclusions concertées 454 (XLV) : Contribution de la CNUCED à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation

1. Le redressement économique amorcé en Afrique en 1994 s'est révélé fragile en raison, notamment, du faible niveau des prix des produits de base et, plus récemment, des conséquences du ralentissement de l'économie mondiale dans son ensemble. Ce redressement n'a pas entraîné l'accroissement espéré de l'épargne et de l'investissement intérieurs qui, avec la réalisation de l'objectif d'un taux annuel de croissance de 6 % envisagé dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, est indispensable à un développement durable en Afrique.

2. Si les pays africains ont fait des efforts déterminés pour améliorer leurs fondamentaux macroéconomiques, les réformes n'ont pas réussi à éliminer toutes les contraintes structurelles, en particulier en ce qui concerne le sous-développement des ressources humaines et des infrastructures physiques, ainsi que les carences institutionnelles, qui restent donc très préoccupantes. Il convient de tenir compte de ces contraintes dans la conception et l'application des programmes d'ajustement structurel. La conception de ces programmes, y compris les prémisses sur lesquelles ils

ont été établis, devrait donc être révisée et adaptée aux besoins de chaque pays, et il faudrait veiller à la cohérence des conseils fournis à cet égard. La pleine maîtrise des réformes, reposant sur un large consensus national, est une condition nécessaire de succès.

3. Le surendettement continue d'être la principale contrainte à laquelle sont confrontés les pays africains. Ce problème est particulièrement grave compte tenu de la diminution de l'aide publique au développement (APD), de la baisse des recettes d'exportation et de la modicité des flux de ressources, notamment d'investissements étrangers directs. Le surendettement est fortement préjudiciable à la santé budgétaire des pays africains, ce qui peut décourager l'investissement intérieur, étranger, public et privé. L'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) a certes été conçue pour contribuer à une solution durable du problème de la dette, mais une plus grande flexibilité, des efforts supplémentaires et un plus large champ d'application de cette initiative aideraient les pays africains à retrouver le chemin de la croissance et du développement.

4. Eu égard à la responsabilité conjointe des débiteurs et des créanciers dans l'accumulation de la dette africaine, des approches novatrices associant les pays concernés s'imposent. À cet égard, en tenant compte des propositions présentées dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1998, la communauté internationale voudra peut-être envisager des moyens de déterminer les éléments de la dette considérés comme non remboursables qui pourraient faire l'objet d'éventuelles mesures de la part des créanciers. La CNUCED devrait continuer d'analyser la situation de la dette des pays africains et de fournir une assistance technique pour la gestion de cette dette.

5. La diminution continue des niveaux d'APD en valeur réelle reste fortement préoccupante. Cette tendance doit être inversée. Les donateurs sont invités à accroître le niveau de l'APD conformément aux objectifs internationaux convenus. En même temps que son ampleur, la qualité et la prévisibilité de l'APD restent des éléments d'une importance critique pour l'Afrique.

6. L'agriculture occupe une place prépondérante dans le développement économique global de la plupart des pays africains. Il faut s'attaquer au double problème du sous-investissement et d'une productivité insuffisante. Il faut pour cela soutenir les réformes de marché. Les pouvoirs publics ont dans la plupart des cas un rôle important à jouer dans l'élimination du déficit institutionnel concernant les marchés d'intrants et les marchés de produits, des obstacles en matière d'infrastructure et des carences en matière de recherche-développement, tous éléments qui freinent le développement de l'agriculture. La promotion d'un secteur agricole marchand peut être considérablement encouragée par un meilleur accès aux marchés et une diminution des subventions dans les pays industrialisés. De plus, le passage progressif à une activité agro-industrielle à "valeur ajoutée" est vivement souhaitable. À cette fin, il convient de s'attaquer à la question des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane concernant les produits présentant un intérêt particulier pour le commerce d'exportation des pays africains. La CNUCED devrait donc continuer d'analyser la façon dont l'environnement économique mondial influe sur les paramètres de l'agriculture nationale et proposer des options concrètes et valables à long terme, s'agissant notamment d'une

amélioration de l'accès aux marchés dans le contexte de l'aide apportée aux pays en développement pour la formulation d'initiatives de négociation.

7. L'accent mis sur l'agriculture ne doit pas conduire à négliger l'industrialisation. L'expérience montre qu'une industrialisation fondée sur les produits de base, qu'il s'agisse de produits agricoles ou de minéraux, est une option viable. Les investissements étrangers directs peuvent jouer un rôle important. Mais l'appui au secteur public et l'investissement intérieur sont essentiels. La CNUCED devrait coopérer avec les autres organisations internationales compétentes pour aider les pays africains à identifier les possibilités qui s'offrent à eux dans ce domaine.

8. Une ouverture appropriée au commerce et la pleine et entière intégration dans le système commercial international constituent un objectif essentiel pour les pays africains. Toutefois, le calendrier, la progressivité et le degré de libéralisation devraient être adaptés aux besoins et aux contraintes des économies africaines à mesure qu'elles renforcent leur compétitivité internationale. La CNUCED devrait continuer d'étudier les liens entre le commerce, les transports internationaux et la croissance économique en Afrique, ainsi que leurs incidences de politique générale.

9. La CNUCED et d'autres organisations internationales compétentes devraient aider les pays africains à identifier les options de politique commerciale disponibles ainsi que leurs droits et obligations en vertu des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'agissant en particulier de l'application de mesures spéciales et différenciées en faveur des pays en développement. Des mesures devraient être prises pour faciliter une adhésion rapide et négociée à l'OMC des pays africains qui ne sont pas encore membres de cette organisation. En même temps, il conviendrait de s'attaquer aux problèmes des capacités d'offre dans les secteurs productifs et d'appliquer les solutions possibles. Il est donc nécessaire de renforcer l'assistance, financée par des ressources extrabudgétaires, fournie par la CNUCED et d'autres organisations compétentes dans ces domaines. Là où des obstacles persistent, il faudrait envisager d'améliorer l'accès aux marchés des pays industrialisés.

10. Un renforcement des interactions et de l'intégration des pays de la région à travers le commerce, le financement et l'investissement est bénéfique. Il existe un considérable potentiel inexploité de commerce sous-régional et régional en Afrique. Des initiatives ont déjà été engagées par des pays africains, et un plus grand soutien international doit être apporté aux organisations régionales africaines. De même, il conviendrait d'exploiter et d'encourager pleinement les possibilités d'intensifier le commerce et la coopération au niveau interrégional, notamment à travers le Système global de préférences commerciales entre pays en développement. Un renforcement des liens entre les secteurs privés des pays à cet égard doit être davantage encouragé. La CNUCED devrait poursuivre, en coopération avec d'autres organisations internationales, ses activités de coopération et d'assistance techniques dans ces domaines. Le Programme intégré conjoint d'assistance technique CNUCED/OMC/CCI en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains est un bon exemple de coopération interinstitutions.

11. Le renforcement des institutions reste un défi majeur pour les pays africains. Les politiques favorables à l'investissement, la création d'un secteur dynamique d'entreprises désireuses d'investir et la réforme du secteur public sont des facteurs d'une importance fondamentale. La mise en place d'un partenariat entre le secteur privé et le secteur public dans une optique de développement est une approche qui a donné des résultats positifs en Afrique et ailleurs.

12. Le Conseil réaffirme que la démocratie ainsi qu'une gestion et une administration transparentes et responsables dans tous les secteurs de la société sont les fondements indispensables d'un développement durable axé sur l'individu, et qu'il est essentiel pour le développement social que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement en tant qu'élément à part entière des droits humains fondamentaux, soient encouragés et protégés.

13. Le Conseil du commerce et du développement s'est félicité de l'analyse détaillée du développement de l'Afrique présentée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1998 et a préconisé la poursuite de cette analyse dans le contexte de la contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

900e séance plénière
23 octobre 1998

F. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

10. À sa 899e séance plénière, le 16 octobre 1998, le Conseil, à la lumière du rapport du Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et des déclarations prononcées, a pris note des conclusions concertées du Groupe de travail sur les activités de coopération technique de la CNUCED (TB/B/WP/L.84) et a adopté le projet de décision qui y était recommandé, la décision 455 (XLV), qui se lit comme suit :

Décision 455 (XLV) : Examen des activités de coopération
technique de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement

1. Prend note avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/45/6-TD/B/WP/109 et Corr.1 et Add.1 et Add.2 et Corr.1);

2. Note avec satisfaction la hausse continue des dépenses de coopération technique de la CNUCED en 1997;

3. Remercie les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED, et leur demande de poursuivre dans ce sens conformément à la stratégie et au plan de coopération technique de la CNUCED;

4. Note avec satisfaction que la part des dépenses de coopération technique financée par le Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD) a augmenté en 1997, et encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts pour approfondir sa coopération avec le PNUD;

5. Note avec satisfaction que le niveau et la part des dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés ont augmenté, se félicite des progrès obtenus concernant le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, exprime sa satisfaction des contributions versées par les donateurs traditionnels et des pays en développement à ce fonds, et sollicite de nouvelles contributions;

6. Prie le secrétariat, en consultation avec les États membres, de redoubler d'efforts pour obtenir une meilleure répartition relative des activités de coopération technique entre les diverses régions, en tenant compte de leurs besoins respectifs;

7. Note avec satisfaction les progrès de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations, notamment avec la signature de mémorandums d'accord, et prie le secrétariat de poursuivre ses efforts pour intensifier cette coopération, en particulier avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT);

8. Encourage le secrétariat à continuer d'approfondir sa coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (CCI) en vue, notamment, d'une meilleure coordination de la coopération technique, en particulier pour la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains;

9. Prie instamment le secrétariat, dans l'exécution des activités de coopération technique, d'utiliser le plus possible les capacités des pays en développement, s'agissant notamment des compétences locales et régionales;

10. Prie le secrétariat de finaliser le manuel sur la coopération technique de la CNUCED et d'en assurer la diffusion auprès des États membres dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que sur le réseau Internet, aussitôt que possible;

11. Décide qu'à sa prochaine session en 1999 consacrée à la coopération technique, le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme sera saisi d'une évaluation approfondie du programme sur le droit et la politique de la concurrence;

12. Prie le secrétariat d'établir le plan triennal renouvelable de coopération technique sous une forme simplifiée pour la période 1999-2001, en vue de son examen par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa trente-deuxième session en décembre 1998, puis par le Conseil du commerce et du développement en 1999;

13. Note que, au cours de la première partie de sa trente-deuxième session, le Groupe de travail a demandé à son président de tenir des consultations supplémentaires avec les États membres intéressés sur les modalités d'un recouvrement partiel des coûts dans le cas du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), le

Systeme de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Systeme d'information avancee sur les marchandises (SIAM), d'apres les propositions presentees dans le rapport du secretariat (TD/B/45/6, chap. III), en tenant compte des observations et des suggestions du Groupe de travail, et de lui faire rapport a la reprise de sa trente-deuxieme session en decembre 1998, afin qu'une decision puisse etre prise rapidement*.

899e seance pleniere
16 octobre 1998

Rapport d'activite sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

11. A sa 899e seance pleniere, le 16 octobre 1998, le Conseil a pris note du rapport d'activite sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/45/CRP.1). (Conformement aux dispositions de la decision 47/445 de l'Assemblee generale en date du 22 decembre 1992, un compte rendu des debats du Conseil sur l'assistance au peuple palestinien figure a l'annexe II.)

G. Autres questions relatives au commerce et au developpement : developpement progressif du droit commercial international : trente et unieme rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

12. A sa 899e seance pleniere, le 16 octobre 1998, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa trente et unieme session⁴ et a decide d'inviter un representant de la CNUDCI a presenter le rapport de la Commission a la session ordinaire du Conseil de 1999.

H. Questions diverses

13. A sa 900e seance pleniere, le 23 octobre 1998, le Conseil a adopte la decision ci-apres :

Decision 456 (XLV) : Financement de la participation d'experts des pays en developpement aux reunions d'experts de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du developpement, ayant ete saisi du rapport du President sur ses consultations relatives a l'etablissement de principes directeurs et de modalites pour l'utilisation des fonds destines a financer une participation accrue d'experts des pays en developpement aux reunions d'experts de la CNUCED, conformement au paragraphe 114 du document intitule "Un partenariat pour la croissance et le developpement" et en application de la decision adoptee par le Conseil a sa dix-septieme reunion directive, decide ce qui suit :

1. Les experts beneficant d'une prise en charge de leurs frais de participation devraient etre designes par leur gouvernement et avoir une experience confirmee; ils siegeront dans les reunions d'experts a titre personnel.

* Concernant le paragraphe 13 de la decision, il est entendu que le secretariat etablira des propositions revisees tenant pleinement compte de toutes les preoccupations et suggestions exprimees par des membres et des observateurs au Groupe de travail.

- a) La procédure de désignation sera la suivante :
- i) Dans chaque notification adressée aux États membres relative à la convocation d'une réunion d'experts, le Secrétaire général demandera aux États membres de lui faire savoir s'ils souhaitent que des experts de leur pays bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de participation;
 - ii) Quatre semaines au moins avant une réunion, chaque État membre désignerait un expert par réunion d'experts susceptible de bénéficier de cette prise en charge, en joignant à sa communication le curriculum vitae de cet expert;

b) Le Secrétaire général prendra ses décisions concernant le renforcement de la participation d'experts des pays en développement en s'appuyant sur le principe d'une représentation géographique équitable, et en tenant compte des besoins des bénéficiaires et des compétences des experts considérés.

2. Une fois la liste des experts définitivement établie, le Secrétaire général prendra toutes les dispositions voulues concernant le financement des frais de voyage conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. En cas de ressources limitées et afin que les ressources disponibles permettent de financer la participation d'un aussi grand nombre d'experts que possible, il sera autorisé à retenir les tarifs le moins coûteux.

3. Le financement facilitera la participation d'un nombre approprié d'experts des pays en développement à chaque réunion d'experts de la CNUCED. Le Secrétaire général présentera au Conseil du commerce et du développement à sa session ordinaire un rapport sur le financement et la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED indiquant la façon dont les objectifs visés ont été atteints.

900e séance plénière
23 octobre 1998

II. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 12 octobre 1998 par M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine), Président sortant du Conseil.

B. Élection du Bureau*

2. À sa 895e séance plénière (séance d'ouverture), le 12 octobre 1998, le Conseil a élu par acclamation M. Chak Mun See (Singapour) Président du Conseil à sa quarante-cinquième session.

3. Également à sa séance d'ouverture, le Conseil a élu les dix Vice-Présidents et le Rapporteur composant, avec le Président, le Bureau du Conseil à sa quarante-cinquième session. Le Bureau était donc composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. Chak Mun See	(Singapour)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Nobutoshi Akao	(Japon)
	M. Carlos Amat Flores	(Cuba)
	M. Petko Draganov	(Bulgarie)
	Mme Savitri Kunadi	(Inde)
	M. Roderic M. J. Lyne	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Syargei Mikhnevich	(Biélorus)
	M. Alphonse Oseku	(Ouganda)
	M. Carlos Pérez del Castillo	(Uruguay)
	M. Raimundo Pérez-Hernández	(Espagne)
	M. Mounir Zahran	(Égypte)
<u>Rapporteur</u> :	M. Philippe Merlin	(France)

4. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation
des travaux de la session

5. À sa 895e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de la quarante-cinquième session (TD/B/45/1), tel que modifié par le Président (voir annexe I).

6. À la même séance, le Conseil a adopté l'organisation des travaux de la session (document TD/B/45/1) et, conformément à ce programme de travail, a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

* Les membres du Bureau ont été élus pour une période d'un an à compter de l'ouverture de la quarante-cinquième session du Conseil.

Comité de session I

Point 5 : Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :

- a) Le commerce et l'investissement dans les pays les moins avancés : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral;
- b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Comité de session II

Point 6 : Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation.

7. Ont été élus membres du bureau du Comité de session I :

Président : M. Pekka Huhtaniemi (Finlande)

Vice-Président/Rapporteur : M. Abdul Mannan (Bangladesh)

8. Ont été élus membres du bureau du Comité de session II :

Président : M. Mohamed-Saleh Dembri (Algérie)

Vice-Président/Rapporteur : M. Petr Havlík (République tchèque)

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

9. À sa 900e séance plénière (séance de clôture), le 23 octobre 1998, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants ayant participé à la quarante-cinquième session (TD/B/45/12).

E. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil

10. Le Conseil a décidé que, conformément à l'usage, le Secrétaire général de la CNUCED établirait un projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session et le présenterait au Bureau à l'occasion de consultations mensuelles du Président du Conseil au cours du premier semestre de 1999.

F. Examen du calendrier des réunions

11. À sa 900e séance plénière, le 23 octobre 1998, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1998 et pour 1999 (TD/B/45/L.4).

G. Incidences administratives et financières
des décisions du Conseil

12. À la même séance, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa quarante-cinquième session ne comportaient aucune incidence financière supplémentaire.

H. Rapport du Conseil sur sa quarante-cinquième session

13. À sa 900e séance plénière, le 23 octobre 1998, le Conseil a pris note des rapports du Comité de session I (TD/B/45/SC.1/L.1 et Add.1) et du Comité de session II (TD/B/45/SC.2/L.1 et Add.1 et 2) et a décidé de les incorporer au rapport final sur sa quarante-cinquième session.

14. À la même séance, il a adopté le projet de rapport sur sa quarante-cinquième session (TD/B/45/L.1 et Add.1 à 4), sous réserve des modifications que les délégations pourraient vouloir apporter au résumé de leurs déclarations. Il a en outre autorisé le Rapporteur à établir le texte final du rapport selon qu'il conviendrait et, sous l'autorité du Président, à établir le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Notes

¹ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, neuvième session, Midrand (Afrique du Sud), 27 avril-11 mai 1996, Rapports et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.II.D.4), première partie, sect. A.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.D.11.

³ Voir Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay faits à Marrakech le 15 avril 1994 (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 17 (A/53/17).

ANNEXE I

Ordre du jour du Conseil à sa quarante-cinquième session

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Conseil.
2. Réunion de haut niveau : Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement – Perspectives régionales.
3. Examen de haut niveau à mi-parcours.
4. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les causes, la gestion et la prévention des crises financières.
5. Examen des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Le commerce et l'investissement dans les pays les moins avancés : possibilités et contraintes du système commercial multilatéral;
 - b) Contribution du Conseil à l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, de la question des dates, de la durée, du lieu et des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
6. Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation.
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport d'activité sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
8. Autres questions relatives au commerce et au développement : Développement progressif du droit commercial international : trente et unième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Examen du calendrier des réunions;
 - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

ANNEXE II

Débats du Conseil du commerce et du développement sur le point 7 b) de l'ordre du jour : rapport d'activité sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien*

1. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a présenté le rapport d'activité du secrétariat en précisant qu'une attention particulière avait été portée aux activités opérationnelles lancées dans le cadre de sept projets totalement ou partiellement financés et aux activités opérationnelles proposées dans le cadre de cinq autres projets pour lesquels un financement restait à trouver. Le secrétariat poursuivrait ses efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès du PNUD, et rechercherait également l'appui de donateurs bilatéraux, notamment de membres de la CNUCED. Le succès des activités en question renforcerait la contribution de la CNUCED à la paix et au développement dans la région. Enfin, il s'est félicité de ce que les partenaires sur le terrain, à la fois au sein de l'Autorité palestinienne et parmi les organismes des Nations Unies, continuent de solliciter l'assistance de la CNUCED, reconnaissant ainsi le rôle que celle-ci avait joué dans le passé et l'assistance concrète qu'elle pouvait fournir à l'avenir.
2. L'observateur de la Palestine a dit que, bien que le rapport ne traite pas de la situation économique dans le territoire occupé, d'importantes analyses avaient été publiées au cours de l'année par le secrétariat de la CNUCED. Il a en particulier félicité le secrétariat pour son étude sur l'économie palestinienne et les perspectives de coopération régionale, dans laquelle les décideurs palestiniens avaient trouvé des recommandations constructives pour les futures politiques économiques et commerciales.
3. L'observateur a déclaré vivement apprécier les efforts déployés par la CNUCED pour fournir un appui concret, par ses activités de coopération technique, au renforcement des capacités palestiniennes et des institutions de l'Autorité nationale palestinienne, en vue de la reconstruction et du développement de la Palestine après trois décennies d'occupation israélienne. Il était impératif de soutenir et d'intensifier ces activités en mobilisant les ressources financières nécessaires. L'observateur a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de ne ménager aucun effort pour mobiliser les fonds extrabudgétaires nécessaires à cette fin, par l'intermédiaire du Groupe consultatif de donateurs.
4. Il a noté que le poste de chef du Groupe économique spécial était toujours vacant, ce qui signifiait que la résolution de l'Assemblée générale sur la question n'avait pas été appliquée, en dépit des assurances répétées du Secrétaire général et malgré plusieurs lettres sur cette question adressées par la Palestine au Secrétaire général. Il fallait, comme il était demandé dans la résolution 52/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997, que le coordonnateur spécial soit désigné aussitôt que possible pour garantir la poursuite d'une assistance concrète au peuple palestinien en cette période précédant l'indépendance et la mise en place des institutions et des politiques du futur État palestinien.

* Pour l'examen du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport d'activité (octobre 1997-septembre 1998) établi par le secrétariat de la CNUCED), intitulé "Activités de coopération technique : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien" (TD/B/45/CRP.1).

5. Le représentant du Maroc, parlant au nom des pays arabes, a félicité le secrétariat de son rapport d'activité et de son engagement continu en faveur du peuple palestinien. Les pays arabes avaient toujours attaché une grande importance à l'assistance technique opérationnelle de la CNUCED en faveur du peuple palestinien et à ses analyses des perspectives de développement de l'économie palestinienne. L'exécution simultanée de ces deux types d'activité en renforçait la qualité et l'impact. Les travaux d'analyse devaient être intensifiés afin d'étayer les activités opérationnelles et les conseils destinés à l'Autorité palestinienne. À l'occasion de l'examen à mi-parcours, il avait récemment été souligné que l'assistance au peuple palestinien devait avoir des incidences économiques directes, et le représentant a invité le secrétariat à renforcer sa coordination interne et sa présence sur le terrain.

6. Il était préoccupant de constater que le secrétariat n'avait pu obtenir que 45 % des ressources financières nécessaires à l'exécution de ses projets. L'essentiel du financement à ce jour venait du PNUD plutôt que de sources bilatérales, et les pays arabes espéraient que des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées qui permettraient à la CNUCED d'exécuter dans leur intégralité les projets proposés.

7. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale avait décidé que le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED devait continuer d'être dirigé par un coordonnateur spécial et un autre membre du secrétariat, mais le rapport d'activité indiquait qu'il n'avait pas été possible d'appliquer la résolution en raison de contraintes budgétaires. Les pays arabes étaient extrêmement préoccupés par cette situation et espéraient qu'une solution y serait trouvée.

8. La porte-parole du Groupe africain (Tunisie) s'est félicitée de la place croissante accordée dans l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien aux activités opérationnelles concrètes, y compris une étroite coordination avec l'Autorité palestinienne et le secteur privé. Cette approche pragmatique, collaborative, dictée par la demande, avait permis de mobiliser un financement extrabudgétaire d'un montant de 550 000 dollars pour l'exercice biennal en cours. Elle a remercié les donateurs de leur soutien et a lancé un appel pour le versement de contributions supplémentaires.

9. Pour ce qui était des besoins en personnel, la porte-parole s'est déclarée préoccupée par le fait que les ressources du secrétariat ne correspondent pas à l'accroissement des demandes formulées dans ce domaine. Les effectifs du Groupe économique spécial avaient été réduits à un seul fonctionnaire, alors que la résolution 52/220 de l'Assemblée générale précisait clairement que les activités devaient être exécutées par un coordonnateur spécial de niveau P-5 et un fonctionnaire de niveau P-4. Le Secrétaire général de la CNUCED était donc invité à appliquer l'engagement pris de maintenir les effectifs du Groupe au niveau requis.

10. La porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Indonésie) a dit que l'assistance technique revêtait une importance primordiale s'agissant d'aider un pays à développer ses capacités et à édifier ses institutions. Elle a remercié le Secrétaire général de la CNUCED pour l'assistance technique si nécessaire fournie au peuple palestinien, ainsi que le PNUD, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Gouvernement italien pour le soutien apporté à cette assistance technique s'inscrivant dans un processus qui réclamait un maximum d'attention et de bonne volonté à l'échelon international. Elle a exhorté les donateurs et la CNUCED à apporter un appui sans réserve aux

projets toujours en instance de financement, qu'il fallait mettre en route sans plus tarder.

11. Le poste de coordonnateur spécial pour l'assistance au peuple palestinien était toujours vacant, ce qui empêchait la mise en oeuvre rapide et efficace des projets; son groupe demandait donc instamment que ce poste soit pourvu aussitôt que possible.

12. Le représentant du Pakistan a pris note en s'en réjouissant du soutien croissant que la communauté internationale apportait au programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Davantage avait besoin d'être fait vu les circonstances difficiles face auxquelles le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne se trouvaient. Le rapport d'activité du secrétariat rappelait à tous la tâche considérable qui attendait le peuple palestinien en matière de développement. Les fonds affectés aux projets devaient être soigneusement mis en regard des besoins et la cohérence entre les projets devait être assurée afin d'en optimiser l'impact. Il fallait renforcer les moyens institutionnels à la disposition du secrétariat pour appuyer ce programme et pourvoir le poste de coordonnateur spécial.

13. Le représentant de l'Égypte a dit que les activités d'assistance technique de la CNUCED en faveur du secteur privé palestinien et de l'Autorité palestinienne exigeaient un soutien constant afin d'atteindre les objectifs de développement sur le terrain et d'aider le peuple palestinien à surmonter les défis se dressant encore devant lui. La poursuite de la coopération entre l'Autorité palestinienne et la CNUCED de même que les contributions volontaires déjà versées pour ces activités attestaient leur vitalité et leur utilité. Pourtant, 45 % seulement des fonds nécessaires au financement des projets de la CNUCED avaient pu être mobilisés jusqu'à présent et il a enjoint au secrétariat de ne négliger aucun effort pour mobiliser les ressources voulues; il a espéré que les pays donateurs verseraient des contributions.

14. Le Groupe économique spécial de la CNUCED pour le peuple palestinien n'était pas encore doté de son coordonnateur spécial, malgré la résolution 52/220 de l'Assemblée générale appelant à la nomination de ce coordonnateur. Il a formulé l'espoir que cette résolution soit appliquée dès que possible et demandé que le Conseil soit tenu informé à l'occasion des consultations mensuelles ou d'une session directive.

15. Le représentant de l'Italie, faisant référence à la déclaration du Maroc et à la contribution de l'Italie à un des projets d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, a souligné qu'en plus de ce financement bilatéral direct il convenait de rappeler que le gros du financement du PNUD était lui-même imputable à des donateurs bilatéraux.

16. Le représentant de Cuba a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité sur l'assistance technique au peuple palestinien, qui allait contribuer au relèvement de l'économie palestinienne. La nomination du coordonnateur spécial du programme tardait depuis bien trop longtemps.

17. Le représentant d'Israël a félicité le secrétariat de son rapport d'activité, aussi professionnel que constructif. Israël soutenait l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, qu'elle estimait avoir eu un effet bénéfique sur le processus de paix en général. Au moment où d'importants pourparlers relatifs à ce processus se déroulaient aux États-Unis, la CNUCED déployait ses propres efforts à l'appui du processus de paix. Israël se

félicitait en particulier de l'orientation des projets de la CNUCED, notamment du projet relatif à la zone d'aménagement industriel de Naplouse et du projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC) mentionnés dans le rapport. Les activités susceptibles de contribuer à créer des emplois et à renforcer le secteur privé palestinien étaient de la plus haute utilité.

18. Il a pris note du fait que 45 % des ressources nécessaires au financement des projets de la CNUCED avaient pu être obtenus à ce jour. Le Gouvernement israélien était quant à lui disposé à fournir des services consultatifs et des moyens de formation à l'Autorité palestinienne, et était prêt à le faire en totale coopération avec le secrétariat de la CNUCED.